



# LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, 2022

(imprimé) : ISBN 978-2-550-92683-2

(PDF) : ISBN 978-2-550-92684-9

**Photos : La Financière agricole du Québec**

**Révision linguistique : Mélissa Guay**

**Graphisme : CIAO**

Ce document a été publié en quantité limitée  
et est disponible en version électronique  
sur le site Web de La Financière agricole  
à l'adresse [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca).

# TABLE DES MATIÈRES

<b>La Financière agricole en quelques chiffres .....</b>	<b>6</b>	<b>Gestion des ressources .....</b>	<b>73</b>
<b>Les faits saillants .....</b>	<b>8</b>	Ressources humaines.....	73
<b>Lettres de présentation du rapport .....</b>	<b>11</b>	Ressources financières.....	78
<b>Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents.....</b>	<b>12</b>	Ressources informationnelles .....	82
<b>Rapport de validation de la Direction de la vérification interne.....</b>	<b>13</b>	<b>Autres pratiques de gestion.....</b>	<b>84</b>
<b>Message du président du conseil d'administration .....</b>	<b>14</b>	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance .....	84
<b>Message du président-directeur général .....</b>	<b>15</b>	Gestion des risques organisationnels.....	92
<b>L'organisation.....</b>	<b>16</b>	<b>Gouvernance .....</b>	<b>94</b>
Offre de produits et de services de La Financière agricole du Québec.....	17	Conseil d'administration de La Financière agricole .....	94
Suivi de l'efficacité et de la performance au rapport annuel.....	21	Membres du conseil d'administration au 31 mars 2022 .....	100
Contexte économique agricole en 2021-2022 .....	22	Rapports des comités .....	108
<b>La Financière agricole : une organisation engagée .....</b>	<b>23</b>	Comité de direction.....	116
Réalizations en financement.....	23	Capital Financière agricole inc.....	118
Investissements de Capital Financière agricole inc.....	31	<b>Application d'autres politiques gouvernementales .....</b>	<b>120</b>
Réalizations en assurance et en protection du revenu .	31	Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés.....	120
<b>Présentation des résultats 2021-2022.....</b>	<b>45</b>	Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif .....	120
Plan stratégique 2018-2022 .....	45	Emploi et qualité de la langue française dans l'administration .....	122
Plan d'action de développement durable 2018-2022 ..	62	Protection des renseignements personnels.....	122
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle..	68	Politique de financement des services publics.....	127
		Renseignements relatifs aux contrats de service .....	128
		<b>États financiers.....</b>	<b>129</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux programmes et produits en financement.....	17	Tableau 24 : Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2021-2022 .....	78
Tableau 2 : Principaux programmes en assurance et protection du revenu.....	18	Tableau 25 : Dépenses administratives.....	81
Tableau 3 : Principales mesures pour la relève agricole.....	19	Tableau 26 : Résultats et rang de La Financière agricole comparativement à la moyenne des organisations étudiées, pour chacun des indicateurs comparés au cours des quatre années à l'étude, soit de 2016-2017 à 2019-2020.....	85
Tableau 4 : Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein .....	27	Tableau 27 : Indicateurs significatifs liés à la mission .....	90
Tableau 5 : Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps partiel.....	27	Tableau 28 : Indicateurs significatifs liés au service à la clientèle .....	91
Tableau 6 : Abrégé du Plan stratégique 2018-2022.....	45	Tableau 29 : Indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources .....	91
Tableau 7 : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du personnel de La Financière agricole .....	68	Tableau 30 : Grille des compétences au sein du conseil .....	98
Tableau 8 : Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2022 .....	69	Tableau 31 : Nombre d'années d'expérience au conseil d'administration de La Financière agricole par administrateur ...	99
Tableau 9 : Répartition des plaintes par catégorie .....	72	Tableau 32 : Diversité géographique au sein du conseil.....	99
Tableau 10 : Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois .....	73	Tableau 33 : Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2021-2022 .....	105
Tableau 11 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 .....	73	Tableau 34 : Rémunération des administrateurs de la Société pour l'année 2021-2022 .....	107
Tableau 12 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2021-2022.....	74	Tableau 35 : Liste des dirigeants et leur rémunération .....	118
Tableau 13 : Évolution des dépenses de formation .....	74	Tableau 36 : Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais.....	122
Tableau 14 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier.....	75	Tableau 37 : Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue.....	122
Tableau 15 : Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire.....	75	Tableau 38 : Liste des ententes de communication de renseignements .....	124
Tableau 16 : Emplois régionalisés au 31 janvier 2022 .....	75	Tableau 39 : Types de divulgations .....	126
Tableau 17 : Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2021-2022 ...	76	Tableau 40 : Catégories d'actes répréhensibles visés à l'article 4 de la Loi .....	126
Tableau 18 : Embauche des membres des groupes cibles en 2021-2022 .....	76	Tableau 41 : Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2021-2022 .....	127
Tableau 19 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi .....	77	Tableau 42 : Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 <sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 .....	128
Tableau 20 : Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif.....	77		
Tableau 21 : Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel .....	77		
Tableau 22 : Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022.....	77		
Tableau 23 : Embauche des femmes par statut d'emploi en 2021-2022 .....	78		

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garantie de prêts).....	23	Graphique 20 : Solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers.....	39
Graphique 2 : Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers .....	25	Graphique 21 : Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers.....	40
Graphique 3 : Utilisation des montants autorisés pour les trois derniers exercices financiers .....	25	Graphique 22 : Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2021-2022 .....	41
Graphique 4 : Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production pour les trois derniers exercices financiers..	26	Graphique 23 : Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers .....	42
Graphique 5 : Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers.....	28	Graphique 24 : Évolution du pourcentage de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.....	71
Graphique 6 : Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers.....	28	Graphique 25 : Sources de revenus en 2020-2021 et 2021-2022 .....	79
Graphique 7 : Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers.....	30	Graphique 26 : Répartition des ressources financières en 2020-2021 et 2021-2022.....	79
Graphique 8 : Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers.....	32	Graphique 27 : Historique des revenus et des dépenses.....	80
Graphique 9 : Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier 2021-2022 .....	33	Graphique 28 : Évolution de l'âge moyen des employés de La Financière agricole et de l'ensemble des partenaires (35 ministères et organismes) de 2015-2016 à 2020-2021 .....	87
Graphique 10 : Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers .....	33	Graphique 29 : Répartition en pourcentage des employés de La Financière agricole et de la fonction publique selon l'âge du personnel.....	88
Graphique 11 : Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2016 à 2020.....	34	Graphique 30 : Évolution du nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité par employé de La Financière agricole et de la fonction publique de 2016-2017 à 2020-2021.....	89
Graphique 12 : Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2020.....	35	Graphique 31 : Parité hommes-femmes au sein du conseil.....	99
Graphique 13 : Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2016 à 2020.....	35	Graphique 32 : Tranches d'âge au sein du conseil .....	99
Graphique 14 : Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2020.....	36		
Graphique 15 : Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2016 à 2020.....	37		
Graphique 16 : Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2020.....	37		
Graphique 17 : Solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers.....	38		
Graphique 18 : Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2016 à 2020.....	38		
Graphique 19 : Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2020.....	39		

# LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

## ORGANISATION

**17**

emplacements desservant  
l'ensemble des régions

**647**

employés,  
dont plus de la moitié travaille  
auprès de la clientèle dans  
les centres de services

**91 %**

Taux de satisfaction  
à l'égard du service  
à la clientèle

**23 401**

entreprises  
agricoles et forestières  
en relation d'affaires avec  
La Financière agricole

**76,1 %**

Taux de  
mobilisation  
des employés

**66,3 %**

Taux d'utilisation  
des services en  
ligne par la  
clientèle

**524,3 M\$**

Revenus

**522,6 M\$**

Dépenses  
totales

**66,6 M\$**

Dépenses  
administratives

**1,7 M\$**

Excédent de  
l'année financière

## PROGRAMMES DE FINANCEMENT

**12 370**

Clients

**6,31 G\$**

Portefeuille de  
garanties de prêts

**1,56 G\$**

Montant des garanties  
de prêts, soit  
3 433 interventions

**181 M\$**

Compte dédié  
au paiement  
des garanties de prêts

**12,1 M\$**

Aide financière  
à la relève

**540**

Clients ayant obtenu une  
aide financière à la relève

## PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

**19 211**

Clients

**4,8 G\$**

Valeurs assurées

**230,9 M\$**

Avoir du Fonds  
d'assurance récolte (ASREC)

**45,9 M\$**

Paiements prévus  
aux participants des  
programmes Agri-Stabilité  
et Agri-Québec Plus  
pour l'année de  
participation 2021

**119,6 M\$**

Compensations  
à la clientèle par l'Assurance  
stabilisation des revenus  
agricoles (ASRA)

**326,9 M\$**

Réserve pour risques  
exceptionnels  
liée à l'ASRA et aux  
programmes AGRI

**144,6 M\$**

Contributions  
gouvernementales prévues  
aux participants  
des programmes  
Agri-Investissement  
et Agri-Québec  
pour l'année de  
participation 2021

**102,3 M\$**

Indemnités  
à la clientèle par l'ASREC

**9,9 M\$**

Avoir  
du Fonds ASRA

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**1 741**

Clients  
ayant bénéficié d'une  
mesure de soutien  
spécifique aux pratiques  
environnementales ou  
socialement responsables

**147,2 M\$**

Valeurs assurées  
en production biologique  
à l'ASREC

Des informations détaillées sur les programmes et les services de La Financière agricole  
sont disponibles au [fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca).



Soutenir et protéger  
la croissance

## LES FAITS SAILLANTS

L'atteinte de la grande majorité des cibles et les excellents résultats présentés dans le rapport annuel traduisent les efforts soutenus de La Financière agricole et son agilité pour accompagner les entreprises. Malgré les conditions climatiques difficiles et la volatilité des marchés touchant l'ensemble du secteur, elle a su répondre aux besoins des producteurs. L'atteinte d'un niveau de 91 % à l'égard de la satisfaction de la clientèle en fait foi. Cette satisfaction élevée provient de l'engagement ferme de l'organisation et de son personnel à toujours offrir un service au-delà des attentes. Depuis vingt ans, le personnel s'est d'ailleurs appliqué à élever les standards du service à la clientèle, toujours au bénéfice de celle-ci. L'organisation est forte d'un personnel investi et mobilisé. La progression du taux de mobilisation de 74,1 % à 76,1 % en témoigne. La Société s'est d'ailleurs vue attribuer la certification Employeur remarquable, une grande fierté pour l'organisation.

Ancrée dans le présent et tournée vers l'avenir, La Financière agricole est sensible aux changements climatiques et aux bonnes pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables. Elle les valorise à travers les paramètres de ses programmes, par exemple en soutenant la transition vers le biologique. À ce chapitre, elle a su se démarquer au cours des dernières années et elle est résolument engagée dans cette orientation.

## RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

### Engagements stratégiques

---

La Financière agricole suit avec rigueur la progression de son Plan stratégique 2018-2022. Au terme de la quatrième et dernière année du plan, la performance de l'organisation est satisfaisante puisque 14 des 18 cibles ont été pleinement atteintes, 1 l'a été de façon partielle et 3 n'ont pas été atteintes.

### Engagements en matière de développement durable

---

Au terme de la quatrième et dernière année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, la performance de l'organisation est satisfaisante avec l'atteinte de 19 des 24 cibles fixées. Au 31 mars 2022, 4 cibles demeurent non atteintes, mais bénéficient toutefois d'actions en cours de réalisation. Une autre cible n'a pas été atteinte, puisqu'elle a été abandonnée à la suite d'un changement d'orientation gouvernementale.

### Gestion des ressources

---

La Financière agricole est une organisation performante grâce à son personnel qui joue un rôle clé dans l'atteinte des résultats. L'expertise, l'agilité et l'engagement des ressources ont permis à l'organisation de se démarquer tant par la qualité des services offerts à la clientèle que par sa saine gestion financière. À cet effet, le Plan de développement des ressources humaines offre une variété d'activités de développement des compétences, principalement en agriculture, en financement, en assurance et en gestion. Dans le contexte de la COVID-19 et en prévision du déploiement de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique, l'organisation a outillé son personnel en leur offrant les formations « Bien s'adapter au changement » et « La gestion à distance ». Dans le contexte de la COVID-19 et en prévision du déploiement de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique, l'organisation a outillé son personnel en lui offrant des formations spécifiques à cet égard.

En matière de ressources informationnelles, des travaux de réflexion visant à positionner les priorités de l'organisation ont été réalisés en vue d'assurer la réalisation de sa transformation organisationnelle, et ce, en cohérence avec les orientations de son plan stratégique. La Financière agricole a également poursuivi ses efforts technologiques afin de faciliter l'administration de mesures visant à soutenir les producteurs agricoles, notamment les programmes Agri-relance – Initiative d'aide aux éleveurs du Québec pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Enfin, elle a intégré dans ses pratiques des méthodes de travail dites agiles. Elle s'est également donnée comme objectif la montée en compétences numériques de ses ressources humaines en proposant des parcours de formation en transformation numérique.



## Service à la clientèle

---

En 2021-2022, La Financière agricole a poursuivi ses efforts de mobilisation et de concertation pour bien informer et accompagner sa clientèle. Les résultats du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle témoignent de l'engagement de La Financière agricole et de son personnel à toujours offrir un service à la clientèle à la hauteur des attentes des clients. En effet, 91 % des clients interrogés sont satisfaits de l'ensemble des services reçus. Ce résultat est supérieur aux années précédentes (86 % en 2021; 88 % en 2020).

La mise en place du bureau de l'expérience client, à l'automne 2021, contribue à améliorer en continu la performance de l'organisation et la qualité des services offerts. Le déploiement d'une nouvelle approche d'accompagnement des entreprises en démarrage dans des productions émergentes et la poursuite des sondages de rétroaction auprès de la clientèle à la suite du traitement des dossiers en financement et en assurance sont au nombre des initiatives réalisées afin de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des clients.

## FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER ET MANDAT SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT

Dans la foulée de l'annonce pour accroître l'autonomie alimentaire québécoise, le gouvernement a souscrit aux orientations de stimuler l'investissement en soutenant financièrement les entreprises ayant des projets de développement. La Financière agricole a introduit le Programme Investissement Croissance le 1<sup>er</sup> avril 2020 afin d'appuyer les investissements productifs et à caractère durable. De plus, La Financière agricole offre, depuis novembre 2020, la Garantie de prêt Développement, un produit qui permet de bonifier le niveau d'intervention de La Financière agricole dans les dossiers d'investissement complexes et à risque plus élevé. Finalement, depuis le 7 mai 2021, une nouvelle catégorie de clientèle, les entreprises à vocation agricole, est admissible au Programme de financement de l'agriculture.

Grâce à ces initiatives, l'encours des prêts agricoles et forestiers a atteint 6,31 milliards de dollars au 31 mars 2022, comparativement à 6,01 milliards de dollars au 31 mars 2021, une croissance de 5 %. La Financière agricole a autorisé 3 338 garanties de prêts agricoles au cours de l'exercice 2021-2022, pour un total de 1,54 milliard de dollars, comparativement à 3 395 et 1,63 milliard de dollars en 2020-2021.

Au cours de l'année, La Financière agricole a déposé son dossier d'affaires au ministère de la Cybersécurité et du Numérique visant à soutenir la révision de son modèle d'affaires en financement. Les objectifs inhérents à ce dossier d'affaires sont d'améliorer l'expérience client en financement en offrant aux citoyens et aux entreprises des services simplifiés, intégrés et de qualité, d'assurer la pérennité et l'évolution des services en financement et d'optimiser le traitement des demandes en financement.

## APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE

Les mesures de La Financière agricole destinées à la relève représentent une aide importante pour le milieu agricole et agro-alimentaire. En effet, La Financière agricole a soutenu 540 jeunes entrepreneurs dans leur projet en agriculture, un nombre record sur la base des 20 dernières années. Les montants de subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé 12,1 millions de dollars en 2021-2022.

Les bonifications apportées en 2018, dont celles permettant à une entreprise de qualifier simultanément deux personnes à temps partiel, continuent de susciter l'intérêt. Ce sont ainsi 266 jeunes de la relève à temps partiel qui ont été soutenus en 2021-2022 comparativement à 255 en 2020-2021, une croissance de 4,3 %. Il s'agit d'un sommet jamais atteint depuis la mise en œuvre de cette subvention en 2004.

En 2022-2023, le Programme d'appui financier à la relève agricole sera bonifié, notamment avec la révision des formations reconnues.

## ASSURANCE RÉCOLTE

Les valeurs assurées du Programme d'assurance récolte (ASREC) ont poursuivi leur croissance en 2021-2022 pour une sixième année consécutive. Elles ont atteint 1 888,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation annuelle de 11 % et une augmentation de 53 % au cours de la période couverte par le Plan stratégique 2018-2022. Durant cette même période, le taux de satisfaction de la clientèle est passé de 60 % à 83 % en 2021-2022, soit une augmentation de 23 points de pourcentage. Ces résultats témoignent des efforts importants réalisés depuis 2015 pour améliorer l'ASREC.

En 2021-2022, les producteurs ont pu encore une fois mesurer l'importance de ce programme dans la gestion de leur risque, notamment dans un contexte de changements climatiques. En effet, pour une quatrième année consécutive, l'ASREC a versé plus de 100 millions de dollars en indemnité, ce qui porte le montant versé au cours de cette période à près de 473 millions de dollars.

## PRODUCTION BIOLOGIQUE

Les valeurs assurées en production biologique à l'ASREC ont connu une autre forte croissance annuelle de 16 % par rapport au dernier exercice, atteignant 147,2 millions de dollars en 2021-2022. Depuis 2016, les valeurs assurées biologiques ont plus que sextuplé. Cette croissance est attribuable à l'offre de prix unitaires biologiques qui n'a cessé d'être bonifiée. Au 31 mars 2022, 58 prix unitaires biologiques étaient offerts et 5 autres s'ajouteront en 2022-2023 pour les cultures du blé d'alimentation humaine, de l'orge brassicole, du soya et de la pomme.

En outre, en 2021-2022, La Financière agricole a soutenu 347 producteurs en transition vers l'agriculture biologique, lesquels ont bénéficié d'une bonification totale de près de 1,8 million de dollars au programme Agri-Québec. Depuis que cette bonification est offerte en 2017, plus de 1 140 entreprises ont reçu un soutien additionnel total de près de 11,4 millions de dollars. Ce soutien à l'agriculture biologique relève d'une volonté de soutenir et d'accélérer la transition du secteur agricole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et du Plan d'agriculture durable annoncé en octobre 2020 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

## INITIATIVES GOUVERNEMENTALES

En 2021-2022, La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre et administrer deux initiatives gouvernementales, soit l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 et l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. La première est une initiative Agri-relance découlant du Partenariat canadien pour l'agriculture. Elle visait à soutenir les éleveurs porcins, bovins et de grands gibiers touchés par la pandémie de la COVID-19 en compensant une partie des dépenses supplémentaires engagées pour le maintien des animaux en surplus dans les élevages.

L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales est issue du Plan d'agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Elle vise à reconnaître et encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants. L'engouement a été tel que le budget a été majoré de 29 millions de dollars par le gouvernement, ce qui permettra à La Financière agricole de poursuivre l'administration de cette mesure en 2022-2023.

En sus de l'administration de ses programmes, La Financière agricole s'est vu confier l'administration de six mesures gouvernementales au cours des dernières années. Cette confiance renouvelée repose sur le savoir-faire d'une équipe dévouée au secteur agricole qui réussit à se mobiliser promptement afin de répondre à des enjeux qui demandent très souvent une action rapide.

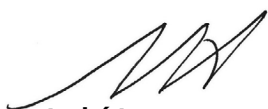
# LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Madame Nathalie Roy  
Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Nous avons l'honneur de déposer le Rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2022.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus et des activités réalisées au regard de sa planification stratégique et de son plan d'action de développement durable. Il est présenté de manière à répondre aux exigences et aux bonnes pratiques de reddition de comptes, dont celles de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**André Lamontagne**  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



**Maïté Blanchette Vézina**  
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Lévis, novembre 2022

---

Monsieur André Lamontagne,  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Madame Maïté Blanchette Vézina  
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Messieurs les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2021-2022 de La Financière agricole du Québec. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le *Règlement sur le Programme de financement forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



**Alain Gagnon**  
Président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Lévis, octobre 2022

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats et les données du Rapport annuel 2021-2022 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole et les résultats obtenus relativement aux cibles et aux objectifs établis.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2018-2022 et dans le Plan d'action de développement durable 2018-2022. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général



**Yvon Caron**  
Vice-président aux services administratifs



**André Houle**  
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu



**Richard Laroche**  
Vice-président à la clientèle



**André Picard**  
Vice-président au financement

Lévis, octobre 2022

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



**Farid Al Mahsani**  
Directeur de la vérification interne

Lévis, octobre 2022



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2021-2022 :  
Un leadership assumé

La Financière agricole du Québec a démontré, cette année encore, que sa mission est essentielle et qu'elle la réalise avec savoir-faire et agilité. Elle accompagne quotidiennement les entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Elle gère 6,31 milliards de dollars en portefeuille de garanties de prêts et 4,8 milliards de dollars en valeurs assurées. De ce fait, elle bénéficie à un secteur hautement névralgique. Sa performance a été remarquable. D'ailleurs, une étude de performance comparée qu'elle a menée dans le cadre de ses activités démontre qu'à bien des égards sur la base d'indicateurs de performance, elle se positionne avantageusement par rapport aux organisations des autres provinces canadiennes.

Au cours de l'année, La Financière agricole a investi beaucoup d'efforts pour élaborer son prochain Plan stratégique 2022-2027. Fidèle à elle-même, La Financière agricole a travaillé en concertation avec ses parties prenantes. De fait, dans le cadre de cet exercice hautement déterminant pour les cinq années à venir, La Financière agricole a alimenté ses propres réflexions en menant de front et avec rigueur des consultations auprès de ses employés, de ses clients et de ses partenaires. Ces actions ont été menées afin de s'assurer que le plan stratégique reflète les enjeux du secteur agricole de demain dans l'optique d'y camper les actions et les cibles appropriées.

Dans la foulée de ses démarches en amélioration continue, l'organisation a porté une attention particulière aux éléments contextuels qui l'interpellent. Pensons, entre autres, aux défis de la main-d'œuvre, à la gestion des risques organisationnels, au développement durable et à la transformation organisationnelle et numérique qui s'amorce graduellement au sein de l'organisation. Ces défis auront mis en lumière sa capacité à proposer des solutions, grâce à un sens aiguisé de la gestion et de l'innovation.

Les actions de La Financière agricole se concrétisent en résultats et méritent d'être soulignées, comme le taux élevé de satisfaction de la clientèle, le déploiement d'actions structurantes comme les investissements durables, les mesures de rétribution pour les bonnes pratiques agroenvironnementales et la formation d'une équipe de conseillers spécialisés en productions émergentes. Outre la réalisation de ses activités courantes, l'organisation a fait preuve d'un leadership remarquable en devenant l'instigatrice de l'événement « Rendez-vous FADQ : ensemble pour une agriculture prospère et durable », rassemblant l'ensemble des acteurs influents de son secteur d'activité autour de réflexions sur leurs enjeux communs, actuels et à venir.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement à faire de La Financière agricole une organisation efficace et pérenne. Mes remerciements vont également aux membres sortants : messieurs René Dufresne et Martin Caron et mesdames Jacynthe Gagnon et Pascale Mongrain. Par la même occasion, je tiens à saluer l'arrivée de monsieur Bernard Verret. Par ailleurs, je souligne la contribution significative du président-directeur général de l'organisation, monsieur Ernest Desrosiers. Quant aux membres du personnel, je me dois de souligner leur dévouement et leur professionnalisme qui font rayonner la contribution de La Financière agricole auprès de l'ensemble du secteur agricole.

**Alain Gagnon**  
Président du conseil d'administration

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2021-2022 :

L'excellence reflétée en résultats



Je suis heureux de déposer le Rapport annuel de gestion 2021-2022. Les résultats présentés rendent compte de la dernière année du Plan stratégique 2018-2022 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022. L'atteinte de la grande majorité de nos cibles me rend très fier. En dépit du contexte marqué par la pandémie et l'incertitude économique, La Financière agricole affiche des résultats significatifs à bien des égards. Dans le cadre de son sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, elle obtient des notes d'appréciation supérieures aux années précédentes. Cette progression s'explique notamment par une offre de produits et de services bonifiée et adaptée à la clientèle de même que l'instauration d'un bureau de l'expérience client. De plus, le taux de mobilisation du personnel est en hausse, ce qui a permis à La Financière agricole de maintenir sa certification d'Employeur remarquable.

Globalement, au cours de la dernière année, de grands efforts ont été déployés pour concrétiser d'importants chantiers. Ceux-ci visaient notamment à contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et à soutenir les entreprises dans le contexte de la COVID-19. L'amélioration continue de la performance de l'organisation ainsi que la transformation organisationnelle et numérique sont demeurées au cœur des priorités.

Concrètement, le Programme Investissement Croissance a poursuivi sa lancée avec près de 90 M\$ engagés à travers environ 6 000 projets. L'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, une mesure découlant du Plan d'agriculture durable, a connu un engouement si grand de la part des producteurs que la totalité du budget pour la première cohorte a été accordée en moins de deux jours. Ce sont ainsi plus de 1 800 entreprises agricoles soutenues et près de 21 M\$ engagés. L'adhésion de producteurs agricoles à l'Assurance récolte pour les cultures biologiques, année après année, est à la hausse notamment avec une offre bonifiée. De plus, il faut souligner l'administration de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19, où plus de 21 M\$ de dollars ont été versés aux producteurs de porcs, de bovins et de grands gibiers. Ces nombreuses actions confirment le leadership et la grande expertise de l'organisation.

En terminant, l'année 2021 aura marqué les 20 ans de l'organisation. Ce fut l'occasion de souligner tout le chemin parcouru. Ici, je tiens à réitérer mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel pour son dévouement et le travail accompli qui, tous les jours, contribue à la réalisation de notre mission. Je salue également M. Alain Gagnon, président du conseil, pour sa précieuse collaboration de même que tous les membres du conseil d'administration pour leur rigueur et leur engagement.

A handwritten signature in black ink that reads "Ernest Desrosiers". The signature is fluid and cursive.

**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général

# L'ORGANISATION

## Sa mission

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois. Elle met à la disposition des entreprises agricoles des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

## Sa vision

La Financière agricole se démarque par sa recherche d'efficacité et d'excellence. À cet effet, son Plan stratégique 2018-2022 présente une vision qui guide ses activités et mobilise son personnel. L'organisation a réalisé plusieurs diagnostics concernant ses façons de faire et sa performance au cours des dernières années, notamment en se prêtant à des exercices d'étalonnage. Elle souhaite ainsi s'inspirer des meilleures pratiques, miser sur la créativité et l'innovation pour parfaire la conduite de ses affaires dans une perspective d'amélioration continue.

## La performance et l'innovation au service de la clientèle

### Ses valeurs

**Collaboration** : travailler en équipe pour obtenir de meilleurs résultats et partager son expertise en la mettant au service de ses collègues. Cette valeur implique également de contribuer conjointement à l'atteinte des objectifs de l'organisation en concertation avec les parties prenantes.

**Rigueur** : faire preuve de professionnalisme en étant compétent, objectif et honnête dans les décisions et les relations avec les clients et les partenaires. Le respect des règles d'éthique et l'intégrité sont également des repères indispensables à la réalisation de notre mandat.

**Équité** : être juste et impartial dans l'intérêt public. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

**Excellence** : faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et adopter les meilleures pratiques.

**Respect** : être à l'écoute, ouvert, empathique et transparent. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

### Son action

La Financière agricole agit selon deux lignes d'affaires : faciliter les investissements et protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme de leviers financiers et de gestion de risques visant à préserver la stabilité économique des entreprises agricoles ainsi qu'à favoriser leur croissance et leur diversification. De plus, elle joue un rôle prépondérant auprès des jeunes de la relève qui désirent s'établir en agriculture.

La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec un peu plus de 23 400 entreprises agricoles et forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services personnalisés, par l'entremise de ses 16 centres de services et comptoirs répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Grâce à son offre de services diversifiés, La Financière agricole s'impose en tant qu'agent de développement économique et offre des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité, partout au Québec.





# OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

**Tableau 1**

## Principaux programmes et produits en financement

Programmes/produits	Productions agricoles concernées
<p><b>Financement de l'agriculture</b></p> <p><b>Garantie de prêts à Taux Avantage Plus</b> Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 15 M\$, accordée par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt.</p> <p><b>Ouverture de crédit</b> Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, accordée par une institution financière pour la gestion de la trésorerie d'une entreprise.</p> <p><b>Formule vendeur-prêteur</b> Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p> <p><b>Marge de crédit à l'investissement</b> Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles.</p> <p><b>Garantie de prêt levier</b> Garantie sur un prêt agricole pouvant atteindre 100 000 \$, offerte sans prise de garantie mobilière ou immobilière. S'adresse aux entrepreneurs qui sont en situation de création d'entreprise.</p> <p><b>Garantie de prêt Développement</b> Garantie sur un prêt agricole permettant à La Financière agricole de bonifier son intervention dans les dossiers à risque plus élevé qui présentent une perspective de rentabilité.</p>	Toutes les productions.
<p><b>Protection contre la hausse des taux d'intérêt</b> Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.</p>	Toutes les productions.
<p><b>Appui financier à la relève agricole</b> Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.</p>	Toutes les productions.
<p><b>Programme Investissement Croissance</b> Favorise les investissements productifs et à caractère durable par une aide financière pouvant atteindre 95 000 \$ par entreprise. L'aide accordée aux entreprises vise à rembourser une partie des frais d'intérêts liés à un financement garanti par La Financière agricole.</p>	Toutes les productions.
<p><b>Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique</b> En vertu du programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole accorde une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$.</p>	Toutes les productions.
<p><b>Financement forestier</b> En vertu du programme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise forestière.</p>	Production forestière privée.

**Tableau 2**

Principaux programmes en assurance et protection du revenu

Programmes	Produits couverts
<p><b>Agri-stabilité (fédéral-provincial)</b></p> <p>Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq dernières années.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les produits forestiers;</li> <li>• les produits de l'aquaculture;</li> <li>• les chevaux de course;</li> <li>• la mousse de tourbe;</li> <li>• le cannabis;</li> <li>• les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>
<p><b>Agri-Québec Plus (programme québécois)</b></p> <p>Aide complémentaire à Agri-stabilité pour les baisses de marge entre 15 % et 30 %. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);</li> <li>• les produits de l'aquaculture;</li> <li>• les produits forestiers;</li> <li>• les chevaux de course;</li> <li>• la mousse de tourbe;</li> <li>• le cannabis;</li> <li>• les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>
<p><b>Agri-investissement (fédéral-provincial)</b></p> <p>Programme de type individuel créant un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont toutefois limitées à 10 000 \$.</p>	<p>Tous les produits agricoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les produits sous la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);</li> <li>• les produits forestiers;</li> <li>• les produits de l'aquaculture;</li> <li>• les chevaux de course;</li> <li>• la mousse de tourbe;</li> <li>• le cannabis;</li> <li>• les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>
<p><b>Agri-Québec (programme québécois)</b></p> <p>Compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition vers le biologique.</p>	<p>Tous les produits agricoles et aquacoles sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);</li> <li>• les produits forestiers;</li> <li>• les chevaux de course;</li> <li>• la mousse de tourbe;</li> <li>• le cannabis;</li> <li>• les animaux sauvages dans leur milieu naturel.</li> </ul>

*Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec*

Revenus de l'entreprise		VNA agricoles	VNA aquacoles	Bonification pour transition bio
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$ <sup>1</sup>		4,2 %	4,9 %	+4 %
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus <sup>1</sup>				
Strates de ventes nettes ajustées	moins de 100 000 \$	3,2 %	3,9 %	+4 %
	100 000 \$ à 1,5 M\$	3,2 %	3,9 %	+2 %
	1,5 M\$ à 2,5 M\$	2,0 %	2,0 %	-
	2,5 M\$ à 5 M\$	1,5 %	1,5 %	-
	5 M\$ et plus	1,0 %	1,0 %	-

<sup>1</sup> Les revenus permettent de distinguer les petites entreprises (revenus inférieurs à 100 000 \$), lesquelles ont des taux de contribution gouvernementale différents. Pour les autres entreprises (revenus de 100 000 \$ et plus), les taux varient selon les strates de VNA. À noter que « VNA » et « revenu » sont des concepts différents.

Programmes	Produits couverts
<p><b>Assurance stabilisation des revenus agricoles (programme québécois)</b></p> <p>Programme de protection du revenu de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.</p>	<p>Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.</p>
<p><b>Assurance récolte (fédéral-provincial)</b></p> <p>Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) couvrant les baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.</p>	<p>Apiculture (miel et abeilles), bleuets nains semi-cultivés, camerises, canneberges, céréales, cultures émergentes (lin, seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre), cultures maraîchères, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommiers, pommes, pommes de terre, protéagineuses (canola, soya, pois secs), sirop d'érable.</p>

**Tableau 3**  
Principales mesures pour la relève agricole

Programmes/produits/mesures	Détails <sup>2</sup>
<p><b>Subvention à la relève agricole</b></p> <p>Aider la relève lors de la création ou de l'acquisition d'une entreprise et l'encourager à obtenir une formation scolaire pertinente.</p>	<p>La subvention pour la relève agricole à temps plein est de 20 000 \$, 30 000 \$ ou 50 000 \$, selon le niveau de formation.</p> <p>La subvention à la relève agricole à temps partiel est de 10 000 \$, 15 000 \$ ou 25 000 \$, selon le niveau de formation.</p> <p>Une relève doit notamment être âgée d'au moins 18 ans, avoir moins de 40 ans et détenir au moins 20 % des parts de l'entreprise.</p>
<p><b>Sécuri-taux relève</b></p> <p>Offrir une protection supplémentaire à la relève agricole contre la hausse des taux d'intérêt.</p>	<p>Protection pendant 5 ans sur un encours maximal de 500 000 \$ de la portion d'intérêt excédant 5 % à 7 %, selon le niveau de formation de la relève.</p>
<p><b>Frais administratifs minimaux</b></p> <p>Réduire les frais administratifs pour la relève agricole.</p>	<p>L'entreprise bénéficie pendant 10 ans de cette réduction qui lui permet de payer un montant fixe, peu importe le montant de la garantie de prêt demandée.</p>
<p><b>Appui Capital Relève</b></p> <p>Offrir un congé de paiement de capital à la relève agricole afin de diminuer la pression sur le fonds de roulement de l'entreprise.</p>	<p>Le congé peut s'échelonner sur une période maximale de 5 ans.</p>
<p><b>Assurance récolte</b></p> <p>Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole.</p> <p>Un rabais de 25 % sur les contributions à l'Assurance récolte, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Le rabais est appliqué pendant trois années consécutives, sans excéder un délai de cinq ans suivant l'obtention de la subvention.</p>
<p><b>Assurance stabilisation des revenus agricoles</b></p> <p>Offrir un rabais de contribution afin d'aider la relève des secteurs admissibles au programme.</p>	<p>Rabais de contribution pour la relève agricole si l'entreprise est qualifiée pour l'obtention d'une subvention du Programme d'appui financier à la relève agricole. Un rabais de 25 % sur les contributions à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ annuellement pour l'ensemble des produits assurés, peut être obtenu. Ce rabais s'applique sur trois années d'assurance consécutives, sans excéder un délai de cinq ans suivant l'obtention de la subvention.</p> <p>Pour les produits du secteur porcin, le rabais pourrait être supérieur à 25 % selon les dispositions prévues par le programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles.</p>

<sup>2</sup> Les détails contenus dans ce tableau ne sont pas exhaustifs. Reportez-vous au [fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca) pour connaître l'ensemble des éléments.

Programmes/produits/mesures	Détails <sup>3</sup>
<p><b>Programme Investissement Croissance</b> Appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin de favoriser leur développement par des investissements productifs et à caractère durable.</p> <p>Les jeunes entrepreneurs bénéficient d'une aide financière à l'investissement plus avantageuse.</p>	<p>L'aide financière à l'investissement pour les jeunes entrepreneurs est de 15 \$ par tranche de 100 \$ de financement admissible sur un capital de prêt d'au plus 300 000 \$, pour une aide financière maximale de 45 000 \$.</p> <p>On entend par « jeunes entrepreneurs » une entreprise dont 100 % des intérêts sont détenus par une ou des personnes d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint 40 ans, dont au moins une des personnes est une relève agricole au cours des cinq années suivant sa qualification au Programme d'appui financier à la relève agricole.</p>
<p><b>Formule vendeur-prêteur</b> Faciliter les transferts de fermes entre un acheteur et un vendeur, qu'ils soient apparentés ou non.</p>	<p>Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt.</p> <p>Aucun critère d'âge ne s'applique. L'acheteur doit détenir, après la concrétisation du projet, au moins 20 % des intérêts de l'entreprise agricole.</p>
<p><b>Garantie de prêt levier</b> Faciliter l'accès au financement pour les entreprises en démarrage.</p>	<p>Garantie de prêt d'un montant maximal de 100 000 \$ pour laquelle aucune garantie mobilière ou immobilière n'est exigée.</p> <p>S'adresse aux entreprises dont la création ou l'acquisition de 100 % des intérêts remonte à moins de 5 ans.</p>
<p><b>Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)</b> Offrir des solutions d'accès à la propriété.</p>	<p>Prêt de mise de fonds en rang subordonné pouvant être complémentaire aux besoins financiers requis pour un projet.</p> <p>Le FIRA peut acquérir une terre avec ou sans bâtiment et la louer à la relève. La location-achat propose trois options d'achat.</p>
<p><b>Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i></b> Concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs agricoles.</p>	<p>10 000 \$ en bourses pour trois lauréats de la relève agricole, une bourse de 1 500 \$ pour ses actions en matière de développement durable ainsi qu'une bourse de 1 500 \$ remise par le FIRA afin de valoriser la formation et l'encadrement en situation de démarrage d'entreprise.</p>



<sup>3</sup> Les détails contenus dans ce tableau ne sont pas exhaustifs. Reportez-vous au [fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca) pour connaître l'ensemble des éléments.

# SUIVI DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE AU RAPPORT ANNUEL

Grâce à ses interventions diversifiées alignées sur ses objectifs stratégiques, La Financière agricole réalise sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance, en offrant des produits et des services de qualité à ses clients. La présente section vise donc à expliquer comment l'organisation effectue le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance dans son rapport annuel. À cet égard, l'organisation utilise les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique ci-après :

## 1. La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

La section « [La Financière agricole : une organisation engagée](#) » expose les principaux champs d'activité de l'organisation pour accomplir sa mission. Pour soutenir le développement du secteur agricole québécois, La Financière agricole réalise des interventions visant la préservation de la stabilité économique et financière des entreprises agricoles par l'intermédiaire de programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole.

## 2. L'atteinte de ses objectifs stratégiques

La section « [Présentation des résultats 2021-2022](#) » fait état de l'évolution de l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de ses cibles en matière de développement durable. Des appréciations de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques et de ceux qui sont liés au développement durable y sont d'ailleurs formulées. Le Plan stratégique 2018-2022 présente les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs de performance et les cibles de l'organisation. Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 décrit les actions de l'organisation lui permettant de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, chaque action a été associée à des résultats visés par cette stratégie.

## 3. Une prestation de services à la clientèle de qualité

La section « [Déclaration de services et satisfaction de la clientèle](#) » présente la reddition de comptes de l'organisation à l'égard de sa prestation de services. La Déclaration de services évoque des standards que La Financière agricole cherche à atteindre. L'organisation évalue également sa performance en matière de services à la clientèle en effectuant des sondages annuels sur la satisfaction pour chacun des secteurs d'affaires, pour chacun de ses principaux programmes, pour les services rendus par les centres de services et pour les services numériques. La Financière agricole effectue également un suivi des plaintes, favorisant ainsi une amélioration continue de ses programmes et de ses activités.

## 4. Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

La section « [Gestion des ressources](#) » décrit l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation. La Financière agricole réalise un suivi régulier de ses ressources afin d'en assurer une gestion optimale.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un tableau de bord de gestion. Il comprend des indicateurs de performance significatifs pour l'organisation. La section « [Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance](#) » fait état des principales mesures identifiées à cet effet.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE AGRICOLE EN 2021-2022

### Une performance économique record du secteur agricole québécois dans un contexte inflationniste et de résilience face à une deuxième année de pandémie

En 2021, au Québec et à travers le monde, l'activité économique a connu un rebond important à la suite de la chute engendrée par la pandémie de COVID-19. Toutefois, les difficultés persistantes dans les chaînes d'approvisionnement internationales ont contribué à l'inflation qui se poursuit cette année également. Les conflits géopolitiques exacerbent la situation et les prix des intrants agricoles et agroalimentaires tels que les engrais, le carburant et ceux pour l'alimentation animale ont connu de fortes hausses.

Au Québec et au Canada, le taux annuel d'inflation, mesuré selon l'indice des prix à la consommation, a atteint respectivement 5,4 % et 5,7 % au début de 2022, soit un record depuis 1991. Afin de freiner la demande et l'inflation, la Banque du Canada a entamé la hausse de son taux directeur au mois de mars 2022. Les coûts d'emprunts ont conséquemment amorcé leur ascension dans ce contexte de resserrement de la politique monétaire.

La valeur de la devise canadienne en 2021, soit 0,80 \$ US, a contribué à maintenir la compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires du Québec à l'échelle internationale, et ce, malgré une appréciation de 0,05 \$ US par rapport à 2020.

Ainsi, les exportations agricoles et agroalimentaires du Québec ont atteint 9,7 milliards de dollars en 2021, toutes destinations confondues. Ce fut une croissance modeste de 2 % expliquée par une diminution des expéditions vers la Chine de produits porcins. La croissance de 2020 avait été fulgurante avec une hausse de 14 %, expliquée en bonne partie par les besoins d'approvisionnement de la Chine, notamment pour le porc.

En 2021, le secteur agricole du Québec a confirmé sa résilience en temps de pandémie pour une deuxième année consécutive avec une croissance de 9,2 % des recettes monétaires agricoles. Elles ont ainsi atteint un niveau record de 11,2 milliards de dollars, incluant les paiements directs aux producteurs. Cette croissance provient notamment des productions du maïs et du porc, plus précisément par la forte hausse de leur prix dans un contexte de demande mondiale soutenue par rapport à une offre limitée.



# LA FINANCIÈRE AGRICOLE : UNE ORGANISATION ENGAGÉE

## RÉALISATIONS EN FINANCEMENT

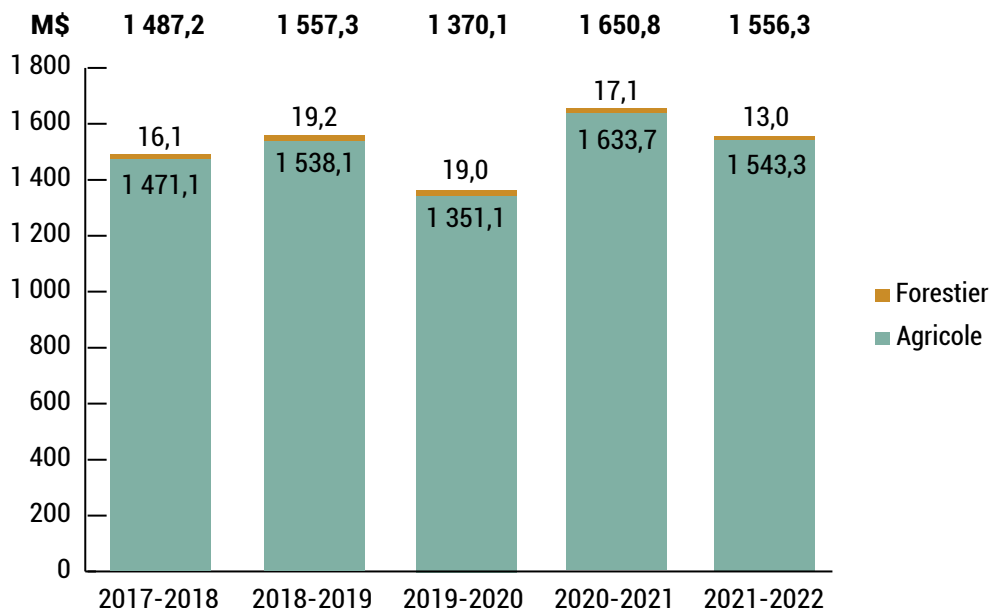
La Financière agricole est un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises. Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, elle offre à sa clientèle des garanties de prêts, de marges de crédit à l'investissement et d'ouvertures de crédit, une protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un appui financier à la relève agricole. Elle soutient également les projets innovants des exploitations agricoles avec des aides financières à l'investissement.

La Financière agricole dispose d'une équipe de conseillers pour aider la clientèle à prendre des décisions éclairées en matière de financement. De plus, les entreprises agricoles peuvent recevoir une analyse financière personnalisée présentant les résultats de leur exploitation. Ces analyses permettent à la clientèle d'évaluer la performance de leur entreprise et de trouver des pistes d'amélioration à leur gestion. Avec l'intention de demeurer proactive quant à l'orientation de ses programmes, La Financière agricole effectue une veille économique et dresse également des bilans économiques. Ces derniers sont accessibles au public par l'entremise de publications annuelles comme *L'Agroindicateur*.

L'encours de garanties de prêt a atteint 6,31 milliards de dollars. Le nombre d'entreprises se trouvant en situation de retard de paiement sur leurs prêts est en diminution par rapport à l'exercice financier 2020-2021, avec une proportion de 1,7 % comparativement à 2,7 %. Pour l'exercice 2021-2022, les garanties de prêts agricoles et forestiers autorisées représentent 1,56 milliard de dollars. Par rapport à l'année 2020-2021, le montant a diminué de 5,7 %. L'année 2020-2021 avait été particulièrement forte avec le lancement du Programme Investissement Croissance.

### Graphique 1

Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garantie de prêts)



Ce montant de garantie de prêt agricole inclut les montants de la Garantie de prêt Développement. Ce produit s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial du gouvernement du Québec visant à :

- stimuler l'investissement en soutenant financièrement les entreprises ayant un projet de démarrage, de développement ou de redressement en cohérence avec une perspective de pérennité;
- permettre à La Financière agricole de bonifier son niveau d'intervention dans les dossiers complexes et à risque plus élevé;
- améliorer l'accompagnement des producteurs;
- augmenter le volume d'affaires en financement de La Financière agricole.

En 2021-2022, ce sont 80 garanties de prêt Développement qui ont été autorisées pour un montant de 27,7 millions de dollars, comparativement à 19 au cours des 4 mois d'admissibilité en 2020-2021 pour 6,3 millions de dollars.

Soucieuse d'offrir un service de qualité à sa clientèle en financement, La Financière agricole s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue. En 2021-2022, elle a poursuivi la révision de ses programmes en financement afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, depuis le 7 mai 2021, une nouvelle catégorie de clientèle est admissible au Programme de financement de l'agriculture. En effet, dans la foulée de l'annonce visant à accroître l'autonomie alimentaire québécoise, le gouvernement s'est engagé à stimuler l'investissement agricole en soutenant financièrement les entreprises ayant des projets de développement. La Financière agricole appuie donc les entreprises à vocation agricole, soit des entreprises détenues majoritairement par des personnes ne pratiquant pas l'agriculture, mais dont la majorité des revenus proviennent de l'agriculture primaire ou de la valorisation de ses produits agricoles primaires. Également, le Programme d'appui financier à la relève agricole et particulièrement l'annexe sur les formations reconnues permettant de se qualifier à une subvention à la relève agricole ont été révisés. Les modifications entreront en vigueur en 2022-2023.

Finalement, au cours de l'année 2021-2022, La Financière agricole a déposé son dossier d'affaires sur le projet visant à moderniser son modèle d'affaires en financement au ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour approbation. Cette modernisation vise à adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, à continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et à augmenter l'efficacité opérationnelle.

## Financement agricole

---

Le Programme de financement de l'agriculture est destiné aux producteurs agricoles à temps plein ou à temps partiel. Ce programme vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux dans l'ensemble des régions du Québec. La Financière agricole permet ainsi à tout le milieu agricole d'économiser en plafonnant le taux d'intérêt applicable.

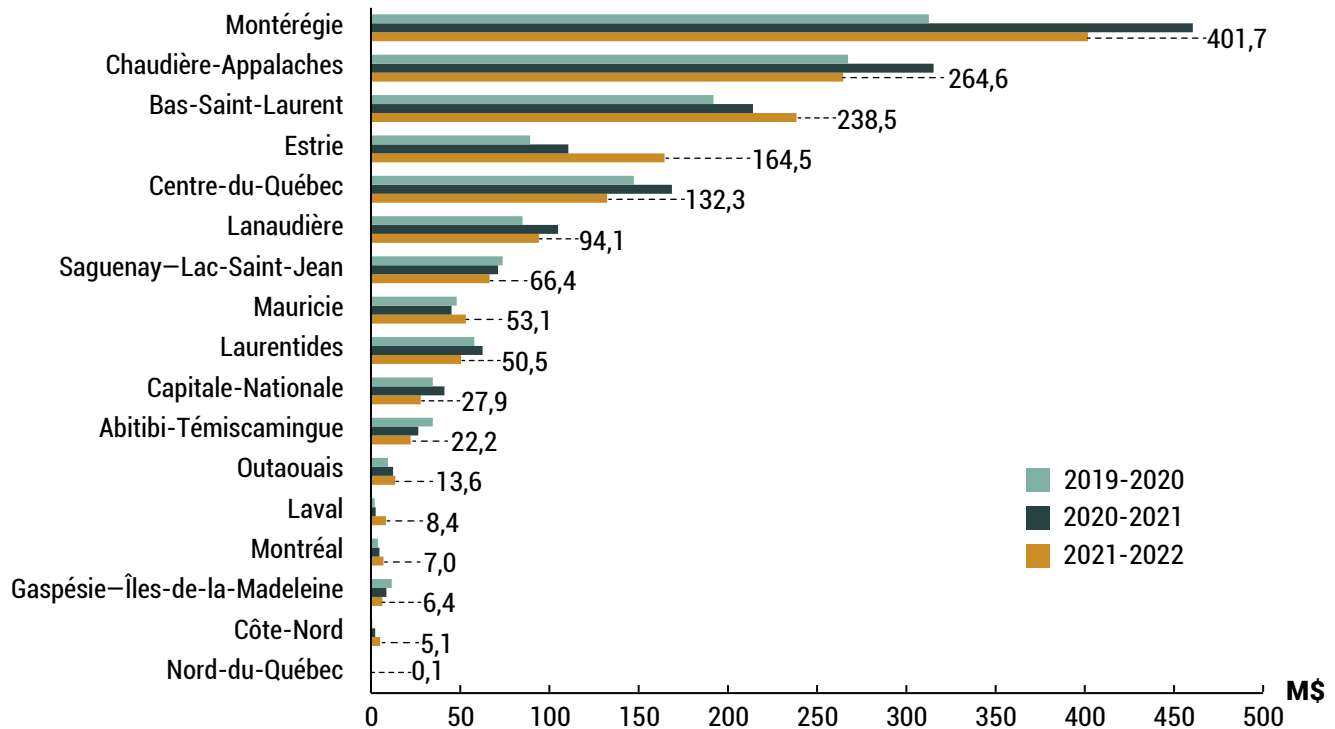
Bien que les interventions en financement soient particulièrement nombreuses pour les régions de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, en raison du nombre d'exploitations agricoles qui composent ces dernières, La Financière agricole est présente dans l'ensemble des régions. Grâce à cette approche et à ses produits financiers, La Financière agricole permet à une grande diversité d'entreprises agricoles d'adapter continuellement leur exploitation à l'environnement économique dans lequel elles évoluent. L'atteinte des objectifs liés au bien-être animal, à l'environnement, à la productivité ou au développement de leur expertise, est ainsi favorisée. En outre, de nombreux emplois directs et indirects découlent des projets d'investissement appuyés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions.

Vous trouverez dans les graphiques ci-après la répartition des activités de financement de La Financière agricole par région administrative, selon l'utilisation des montants autorisés et en fonction des différents types de production.



## Graphique 2

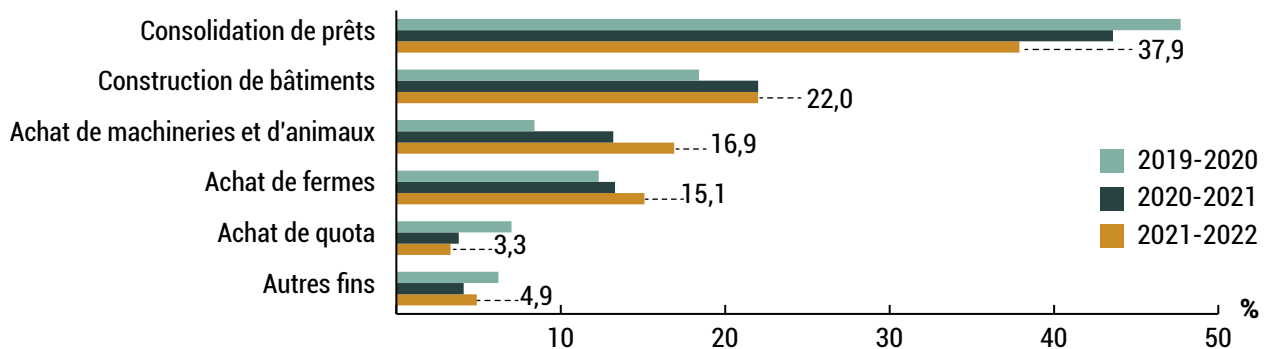
Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



Les montants autorisés pour l'achat de machinerie et d'animaux ont augmenté de 28 % alors que ceux pour l'achat de fermes ont crû de 14 % entre 2020-2021 et 2021-2022. La consolidation de prêt a diminué de 13 % considérant le contexte favorable aux bas taux d'intérêts et à la hausse de la valeur des actifs.

## Graphique 3

Utilisation<sup>4</sup> des montants autorisés pour les trois derniers exercices financiers

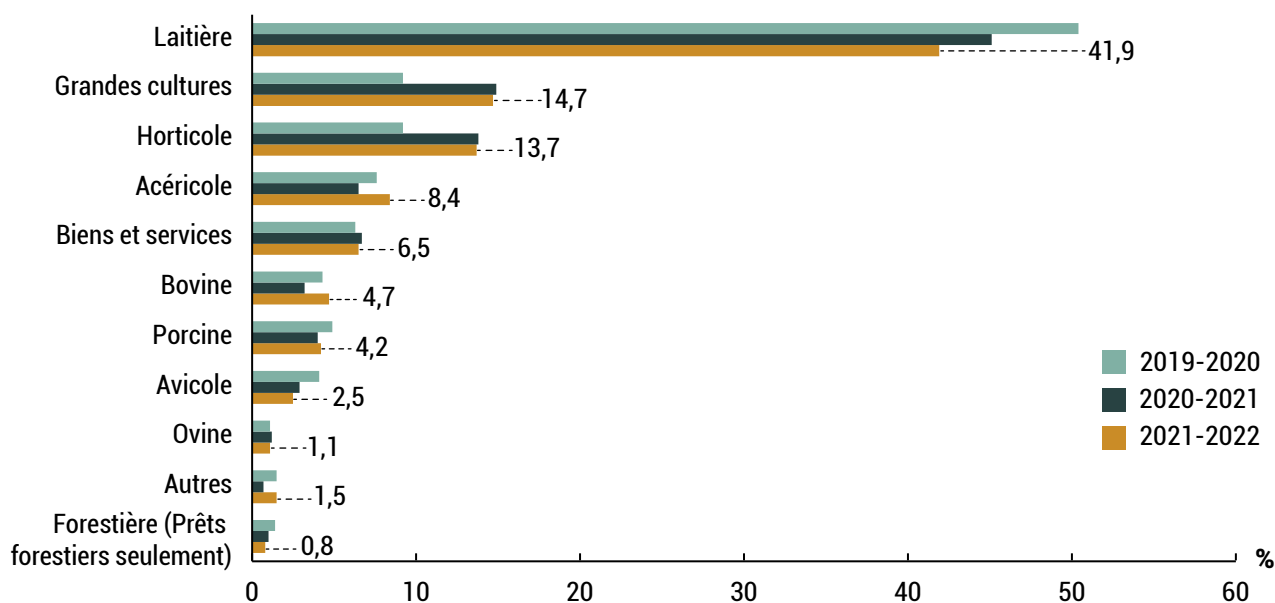


Par ailleurs, en raison de son importance historique sur le développement de l'agriculture québécoise, la production laitière occupe une place prépondérante dans les activités de financement agricole, soit près de 42 % des montants autorisés en garantie de prêts au cours de l'année. Les secteurs ayant connu la plus importante hausse du montant de financement autorisé entre 2020-2021 et 2021-2022 sont la production bovine (46,9 %) et l'acériculture (29,2 %), ce qui s'inscrit dans l'orientation gouvernementale de contribuer au développement de ces secteurs et de l'autonomie alimentaire.

<sup>4</sup> La catégorie Consolidation de prêts regroupe la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole et de prêts non garantis. La consolidation de prêts permet de regrouper des dettes existantes afin de les rembourser avec un seul et nouveau prêt garanti par La Financière agricole.

## Graphique 4

Répartition des prêts agricoles et forestiers<sup>5</sup> selon la production pour les trois derniers exercices financiers



Sur le plan des ouvertures de crédit, La Financière agricole a notamment autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec, ce qui permet aux entreprises de ce secteur de bénéficier de liquidités financières supplémentaires avant le début des travaux d'entaillage des érables. En 2021-2022, près de 44 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts agricoles de l'ordre de 229,0 millions de dollars à des entreprises exploitées à temps partiel, comparativement à 251,4 millions de dollars en 2020-2021. Ce montant démontre que La Financière agricole participe activement à la pluralité du secteur agricole québécois, notamment auprès des entreprises se familiarisant avec une production émergente.

## Appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à la clientèle admissible une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation reconnue en vertu de celui-ci. De plus, il contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. D'ailleurs, 89 % des entreprises qualifiées par des jeunes ayant bénéficié d'une subvention agricole à temps plein ou à temps partiel en 2018-2019 sont toujours actives en agriculture après trois ans.

Au total, 540 personnes ont été soutenues dans leur projet en 2021-2022, comparativement à 536 au cours de l'année 2020-2021. Les subventions accordées en vertu du programme ont totalisé 12,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2021-2022, ce qui est légèrement inférieur à l'année précédente.

La bonification instaurée en avril 2018 permettant à une entreprise de qualifier simultanément deux personnes à temps partiel suscite l'intérêt, avec 266 jeunes en 2021-2022 comparativement à 255 en 2020-2021, ce qui représente une croissance de 4,3 %.

<sup>5</sup> Autorisés au cours de l'exercice.

**Tableau 4**  
**Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps plein**

Nombre et caractéristiques	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'entreprises	244	247	256
Nombre de personnes	262	281	274
Montant (M\$)	8,0	8,4	8,3
Proportion d'hommes (%)	59	60	61
Proportion de femmes (%)	41	40	39

**Tableau 5**  
**Statistiques – Subvention à la relève agricole à temps partiel**

Nombre et caractéristiques	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'entreprises	174	219	235
Nombre de personnes	200	255	266
Montant (M\$)	2,8	3,9	3,8
Proportion d'hommes (%)	49	51	51
Proportion de femmes (%)	51	49	49

Les subventions à la relève agricole sont accordées à plusieurs entreprises de différents secteurs de production. Si la production laitière est un secteur qui occupe une part importante des subventions à la relève agricole à temps plein (50,4 %), l'horticulture (21,7 %), dont plusieurs productions sont émergentes, est un exemple de secteur bénéficiant d'un appui constant pour la relève. Par ailleurs, le secteur des grandes cultures est en croissance pour les subventions à temps partiel et représente 16,1 % des subventions accordées.

Pour faciliter les transferts d'entreprises agricoles, La Financière agricole offre également la formule vendeur-prêteur. Cette formule permet à un vendeur d'agir à titre de prêteur pour un acquéreur. Le vendeur peut financer partiellement ou en totalité le montant de la transaction et le prêt est alors garanti à 100 % par l'organisation. Cette formule donne droit à un crédit d'impôt remboursable de 40 % sur les intérêts payés pour les ententes conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. En 2021-2022, en vertu de cette formule, La Financière agricole a autorisé un montant de 1,6 million de dollars<sup>6</sup>. La donnée annuelle complète pour l'exercice précédent se chiffrait à 17,8 millions de dollars.

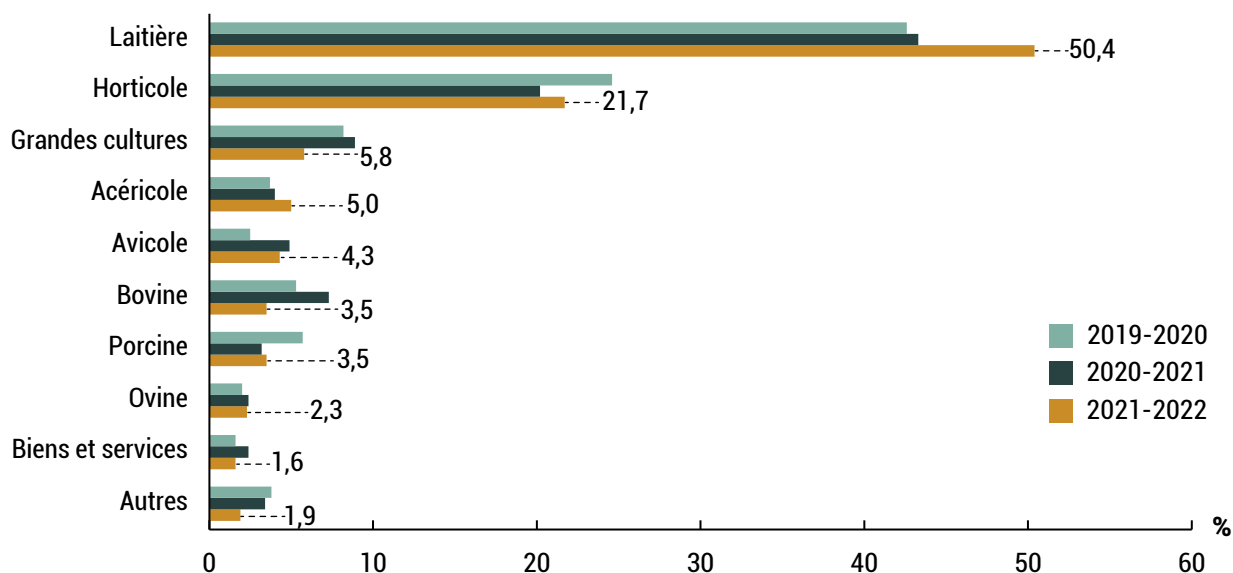
La Financière agricole est également l'un des trois partenaires du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. La Financière agricole collabore avec le FIRA afin d'appuyer la relève agricole. Depuis sa création en 2011, ce Fonds a accordé 40,3 millions de dollars à 132 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles.



<sup>6</sup> Résultat partiel actualisé annuellement en vertu des informations reçues sur la clientèle active sous la formule vendeur-prêteur.

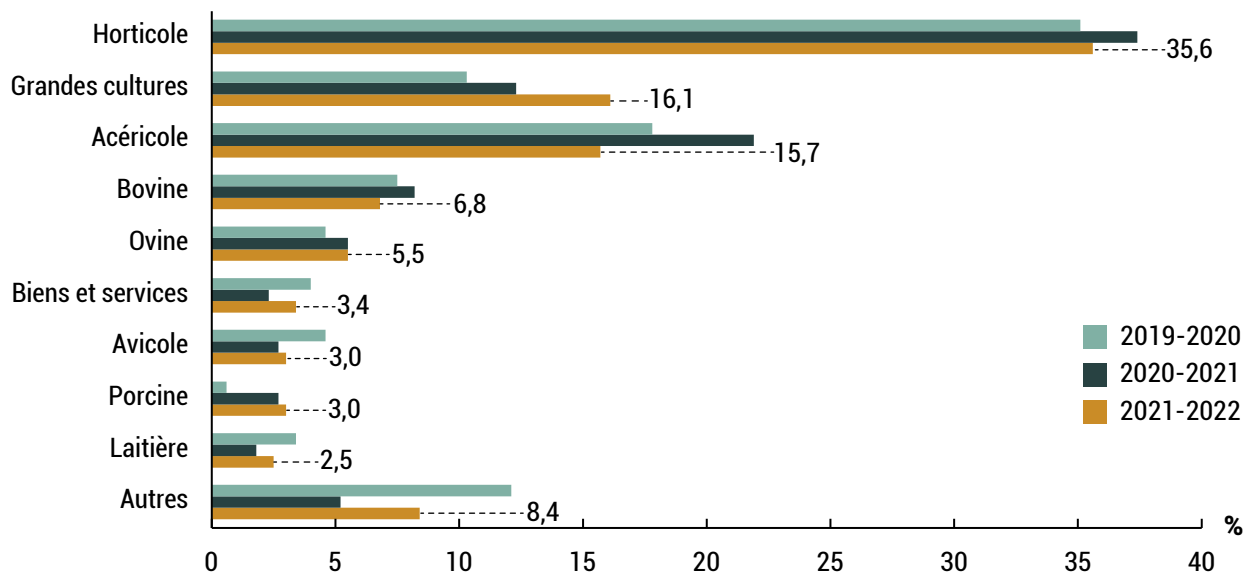
### Graphique 5

Répartition des subventions à la relève agricole à temps plein selon la production pour les trois derniers exercices financiers



### Graphique 6

Répartition des subventions à la relève agricole à temps partiel selon la production pour les trois derniers exercices financiers



## Financement forestier

---

La Financière agricole applique, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le *Règlement sur le Programme de financement forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 9). Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêts à long terme dont l'encours maximal par entreprise ne peut excéder 750 000 \$. L'objectif est de favoriser l'accès à la forêt privée par la création, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élevait à 116,6 millions de dollars au 31 mars 2022. Au cours de l'exercice, l'organisation a autorisé 95 certificats de prêts forestiers, pour un total de 13,0 millions de dollars comparativement à 125 certificats de prêts et 17,1 millions de dollars en 2020-2021.

## Protection contre la hausse des taux d'intérêt

---

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les hausses défavorables de taux. Le prolongement de la période de faibles taux d'intérêt explique un niveau d'intervention qui demeure minime.

## Investissement Croissance

---

Ce programme vise à favoriser le développement des entreprises du secteur agricole et agroalimentaire en les appuyant financièrement dans la réalisation d'investissements productifs et à caractère durable. L'aide financière accordée aux entreprises vise à rembourser une partie des frais d'intérêts liés à un financement garanti par La Financière agricole. Depuis la mise en place du programme le 1<sup>er</sup> avril 2020, l'organisation a autorisé plus de 6 000 projets. Le montant de financement s'élève à 2,5 milliards de dollars, dont 812,3 millions de dollars sont admissibles à l'aide financière à l'investissement. Ces résultats ont contribué notamment à augmenter la clientèle de La Financière agricole.

## Soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique

---

Depuis novembre 2017, La Financière agricole administre ce programme qui s'inscrit dans le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Depuis la création du programme, 1 143 projets ont été acceptés pour un montant de financement de 954,7 millions de dollars, dont 161,1 millions de dollars sont admissibles à une aide financière à l'investissement.

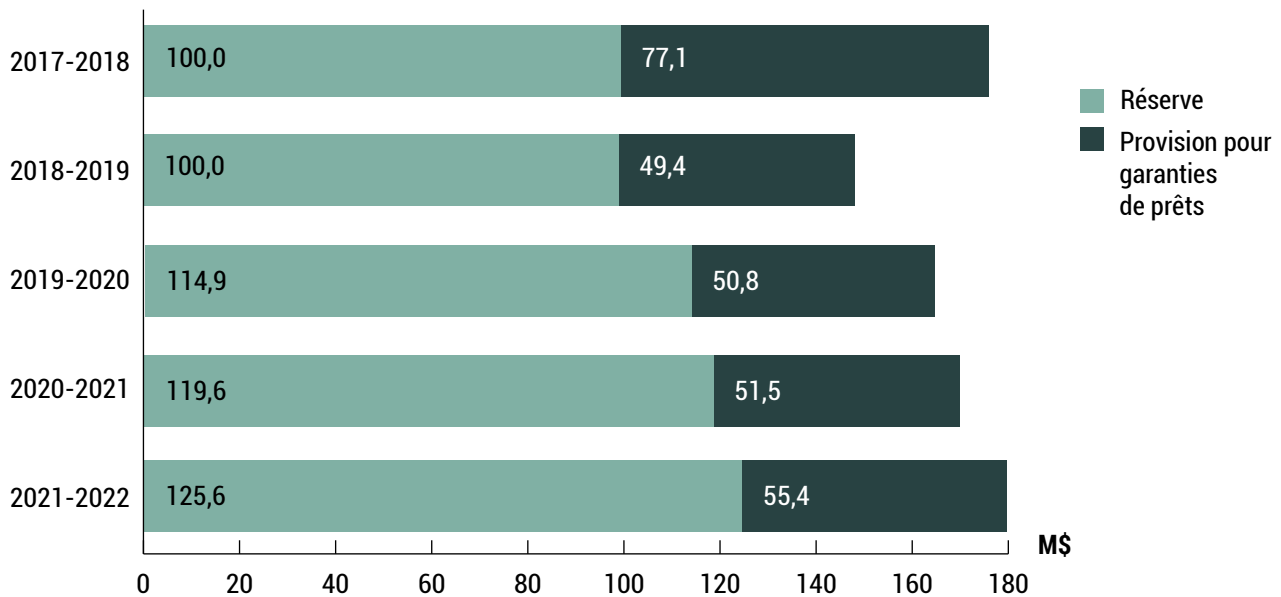


## État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'une garantie de prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admissibles. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée afin d'évaluer le montant nécessaire au Compte dédié aux garanties de prêts, la réserve doit être équivalente à 2 % de l'encours depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce montant permet de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, la Société détient des actifs qui sont affectés aux paiements des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le compte dédié aux garanties de prêts.

Au 31 mars 2022, le solde du compte dédié est de 181,0 millions de dollars, incluant la réserve de 125,6 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 6,31 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 0,8 million de dollars ont été versés aux institutions financières en contrepartie des pertes subies. En 2020-2021, la somme versée était de 0,5 million de dollars. Au 31 mars 2022, le ratio de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,01 % comparativement à 0,008 % l'année précédente.

**Graphique 7**  
Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers



## INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement stratégique de La Financière agricole, réalise des investissements se situant entre 200 000 \$ et 3 millions de dollars par entreprise. Par ses interventions, sous forme de capital-actions et de prêts non garantis, elle appuie des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. CFAI cible les projets de transformation alimentaire, de commercialisation ou de production agricole, incluant ceux en amont et en aval de la production et présentant un intérêt pour le secteur agroalimentaire ou le développement régional.

CFAI offre du capital de risque aux petites entreprises agroalimentaires. Au cours de l'exercice 2021-2022, CFAI a autorisé 5 investissements totalisant 4 millions de dollars, contribuant ainsi au maintien et à la création de 125 emplois. CFAI est présente dans 22 entreprises agroalimentaires.

À titre comparatif, 5 investissements totalisant 3,3 millions de dollars avaient été autorisés en 2020-2021.

En mars 2022, le gouvernement du Québec a autorisé La Financière agricole à capitaliser CFAI d'une somme additionnelle de 10 millions de dollars.

## RÉALISATIONS EN ASSURANCE ET EN PROTECTION DU REVENU

Par ses produits d'assurance et de protection du revenu, La Financière agricole offre aux entreprises agricoles une protection globale face aux risques auxquels elles sont exposées. Les programmes réagissent aux conditions climatiques et au contexte économique auxquels doivent faire face les producteurs agricoles. Ils interviennent afin de permettre la continuité de leurs activités.

La saison agricole 2021 a été marquée par un printemps hâtif qui a écourté la saison acéricole et permis de devancer la période des semis. Pendant cette période, des gelées printanières tardives sont survenues, occasionnant des resemis dans certaines cultures et causant le gel de fleurs dans les cultures fruitières telles que celles des bleuets et de la pomme. La saison 2021 a aussi été marquée par un déficit de précipitations, et ce, particulièrement en début de saison. Celui-ci a affecté la majorité des productions végétales, notamment les légumes, les grains ainsi que les fourrages. En réaction à ces aléas climatiques, l'ASREC est intervenue afin de compenser les pertes subies par les adhérents. Par ailleurs, en raison du caractère exceptionnel de la situation, les frais liés à l'irrigation en aspersion ont été indemnisés en travaux urgents pour les cultures maraîchères ciblées, les légumes de transformation et les pommes de terre.

Par ailleurs, au terme de l'exercice 2021-2022, les interventions de l'ASRA, d'Agri-stabilité et d'Agri-Québec Plus ont été inférieures à celles de l'année précédente en raison, notamment, d'une conjoncture favorable dans le secteur porcin. En ce qui concerne les contributions gouvernementales aux programmes Agri-Québec et Agri-investissement, basées sur un pourcentage des ventes annuelles, elles ont été supérieures à celles de l'année précédente. Les prix des céréales se sont raffermis, expliquant en grande partie l'augmentation de 7 % des montants versés dans le cadre de ces deux programmes. Globalement, le niveau d'intervention prévu pour l'exercice 2021-2022 pour l'ensemble des six programmes d'assurance et de protection du revenu est à la baisse par rapport à 2020-2021.

## L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial Partenariat canadien pour l'agriculture

Le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial *Partenariat canadien pour l'agriculture*, entré en vigueur en avril 2018, arrivera à échéance le 31 mars 2023. Des discussions relatives aux modalités de renouvellement de l'entente sont en cours. Les programmes de gestion des risques Agri-stabilité et Agri-investissement, administrés au Québec par La Financière agricole, font notamment partie de cet accord, tout comme le financement d'Agri-protection (Assurance récolte).

## Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le programme ASRA intervient lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées. Les coûts de production sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des technologies du secteur. En 2021-2022, La Financière agricole a mis à jour les couvertures des produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche pour tenir compte des résultats des dernières études de coûts de production réalisées dans ces secteurs. Ces modifications sont en vigueur à compter de l'année d'assurance 2022.

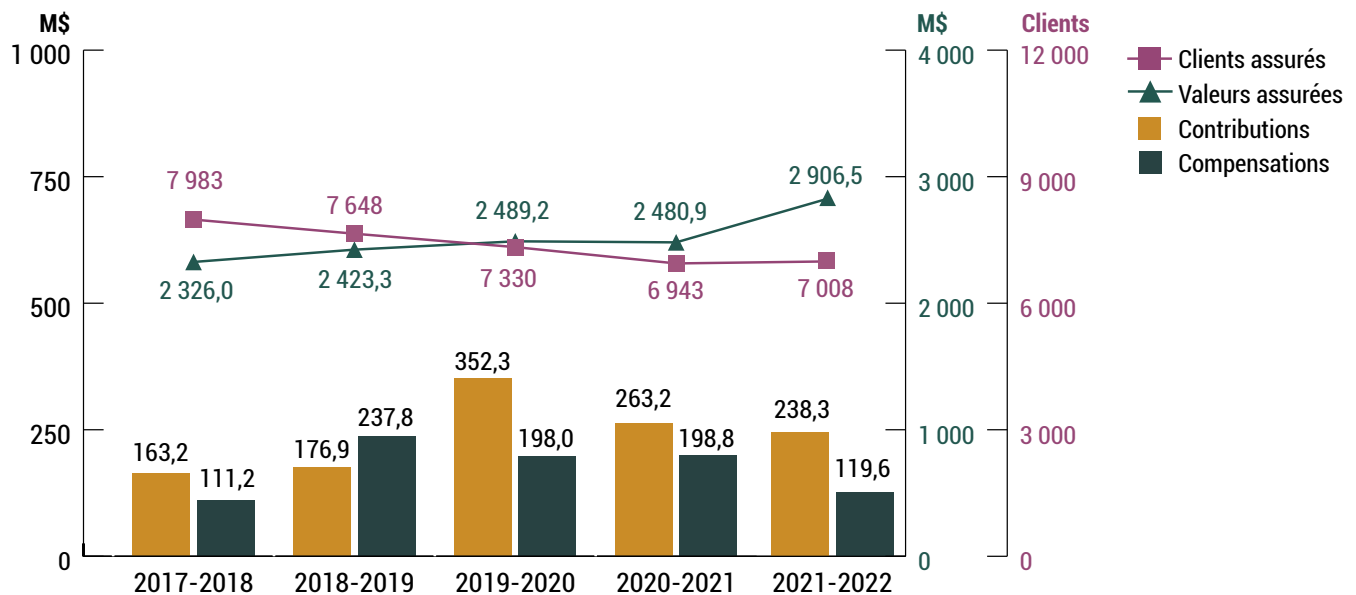
En novembre 2021, la Société a adoptée une prime spécifique pour les entreprises de grandes tailles du secteur porcin applicable à compter de l'année d'assurance 2022. Rappelons que ces entreprises se voient appliquer une franchise en diminution de la compensation ASRA depuis 2019.

En février 2022, la Société a adoptée une modification à la couverture des blés d'alimentation humaine et animale. À compter de l'année d'assurance 2022-2023, les adhérents pourront choisir l'une ou l'autre de ces couvertures en fonction de la destination de leur production plutôt que du cultivar semencé.

En 2021-2022, le programme ASRA couvrait 11 productions agricoles et comptait 7 008 entreprises adhérentes pour des valeurs assurées totales de 2,9 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice financier 2020-2021, générée notamment par la hausse du revenu stabilisé dans le secteur porcin. L'ASRA est un programme complémentaire, dont l'intervention est arrimée aux paiements du programme Agri-stabilité. Pour l'année financière 2021-2022, les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 119,6 millions de dollars, dont plus de 79,2 millions de dollars ont été versés aux producteurs de veaux d'embouche et 13,9 millions de dollars aux producteurs d'agneaux. Globalement, l'intervention du programme ASRA, lors de l'exercice 2021-2022, est inférieure à la moyenne historique. En comparaison, les compensations moyennes des cinq dernières années représentaient 192,8 millions de dollars.

### Graphique 8

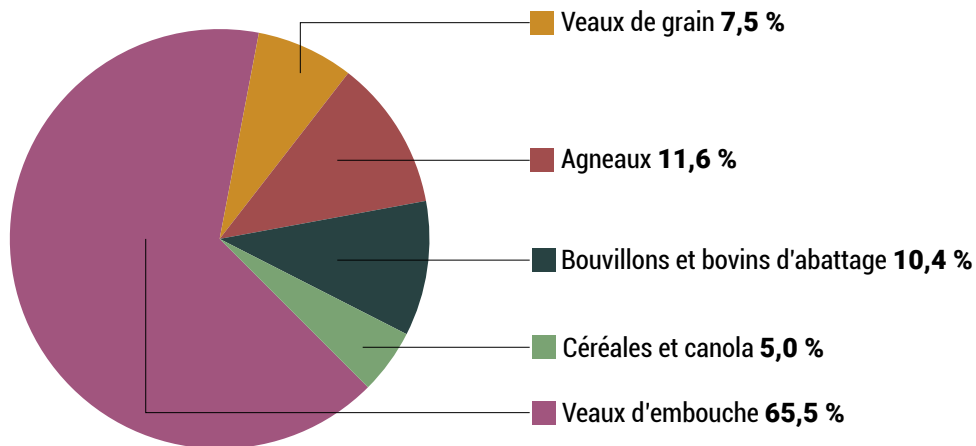
**Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers**





## Graphique 9

Répartition des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier 2021-2022



## État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est constitué des contributions des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

Les contributions au programme se sont élevées à 238,3 millions de dollars en 2021-2022, dont 91,9 millions de dollars provenaient des adhérents. La relève agricole qualifiée pour le Programme d'appui financier à la relève agricole bénéficie pour sa part d'une réduction des contributions, applicable à trois années d'assurance consécutives. En 2021-2022, cette réduction, financée par les adhérents au programme ASRA, s'est chiffrée à plus d'un million de dollars.

Au terme de l'exercice 2021-2022, le Fonds présente un solde positif pour la première fois au cours des dix dernières années. Un avoir de 9,9 millions de dollars a été enregistré, soit une augmentation de 117,1 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique en partie par l'amélioration de la conjoncture dans le secteur porcin qui n'a pas nécessité le versement de compensations en 2021. Le détail de l'état de ce Fonds est présenté dans les états financiers.

## Graphique 10

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les dix derniers exercices financiers



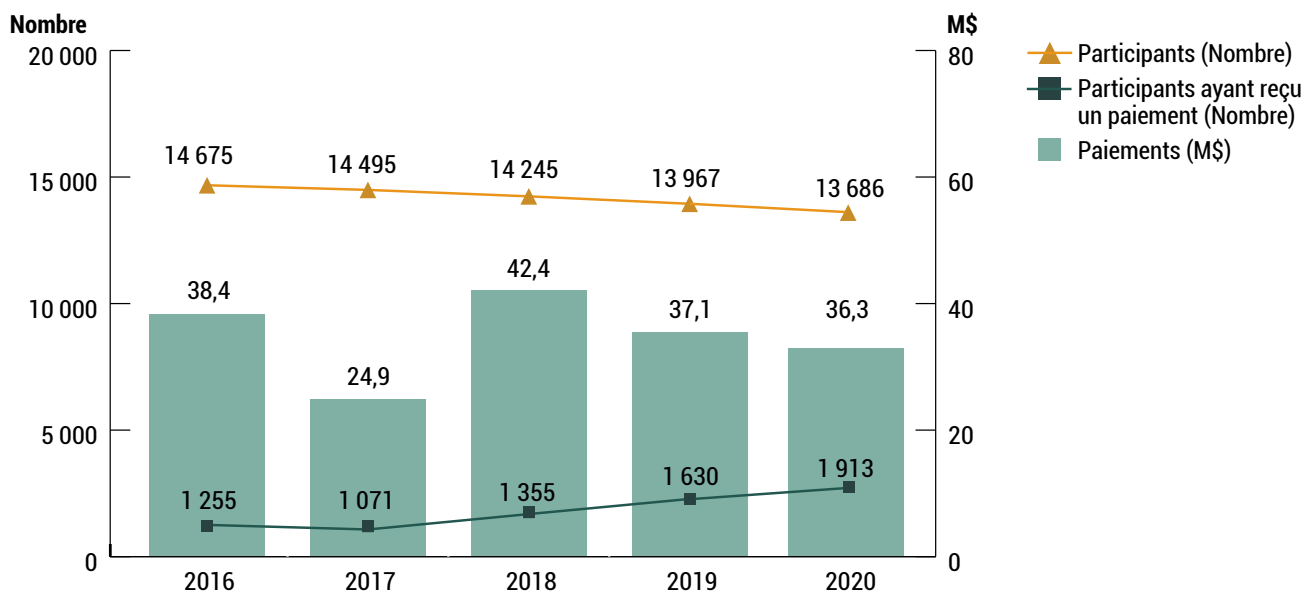
## Agri-stabilité et Agri-Québec Plus

Le programme Agri-stabilité protège les entreprises agricoles en cas de baisses importantes de la marge de production. Il s'agit du principal programme de gestion des risques offert aux entreprises agricoles canadiennes. Un paiement est versé lorsque la marge de l'année de l'entreprise, soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles, est inférieure à 70 % de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. L'aide est financée à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par La Financière agricole.

Les entreprises du Québec peuvent bénéficier de l'intervention complémentaire du programme Agri-Québec Plus. Ce dernier est destiné aux secteurs non couverts par l'ASRA ou par la gestion de l'offre, notamment les cultures maraîchères, les petits fruits, l'acériculture et l'horticulture ornementale. Ce programme offre une couverture de 85 % de la marge de référence. Les paiements sont toutefois limités à l'atteinte d'un bénéfice net calculé aux fins du programme de 50 000 \$.

Pour l'année 2021, les paiements prévus sont de 36,4 millions de dollars à Agri-stabilité et de 9,5 millions de dollars à Agri-Québec Plus, soit un niveau comparable aux paiements relatifs à l'année 2020. Il s'agit d'une intervention totale de 45,9 millions de dollars en deçà de la moyenne de 47,3 millions de dollars observée au cours des cinq années précédentes sous l'influence d'une conjoncture de marché généralement favorable.

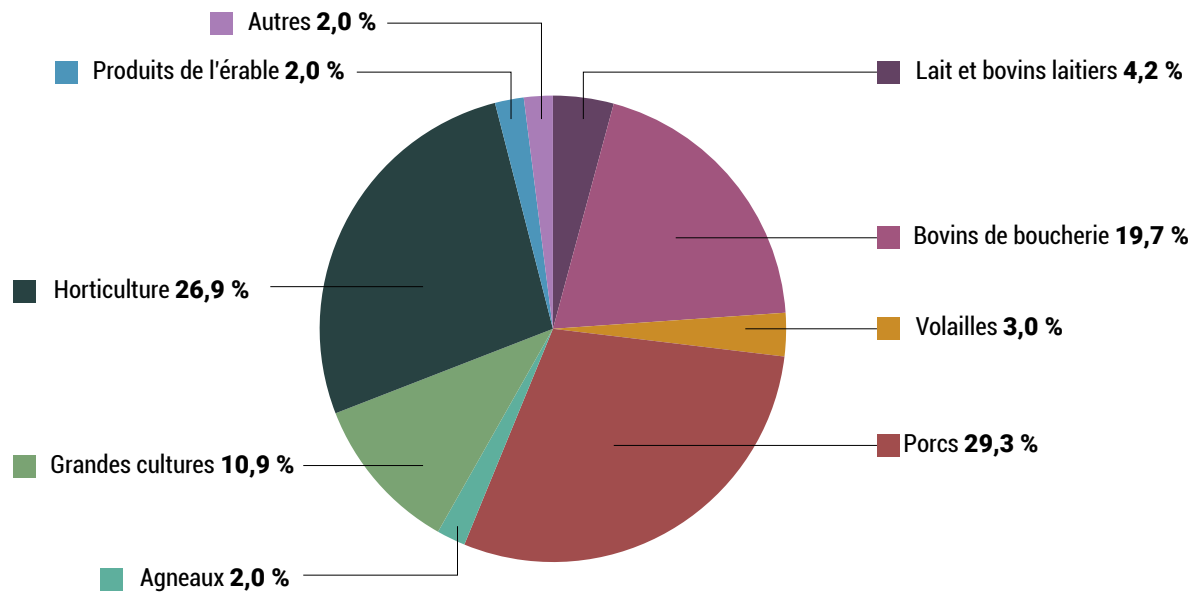
**Graphique 11**  
Statistiques du programme Agri-stabilité pour les années de participation 2016 à 2020<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

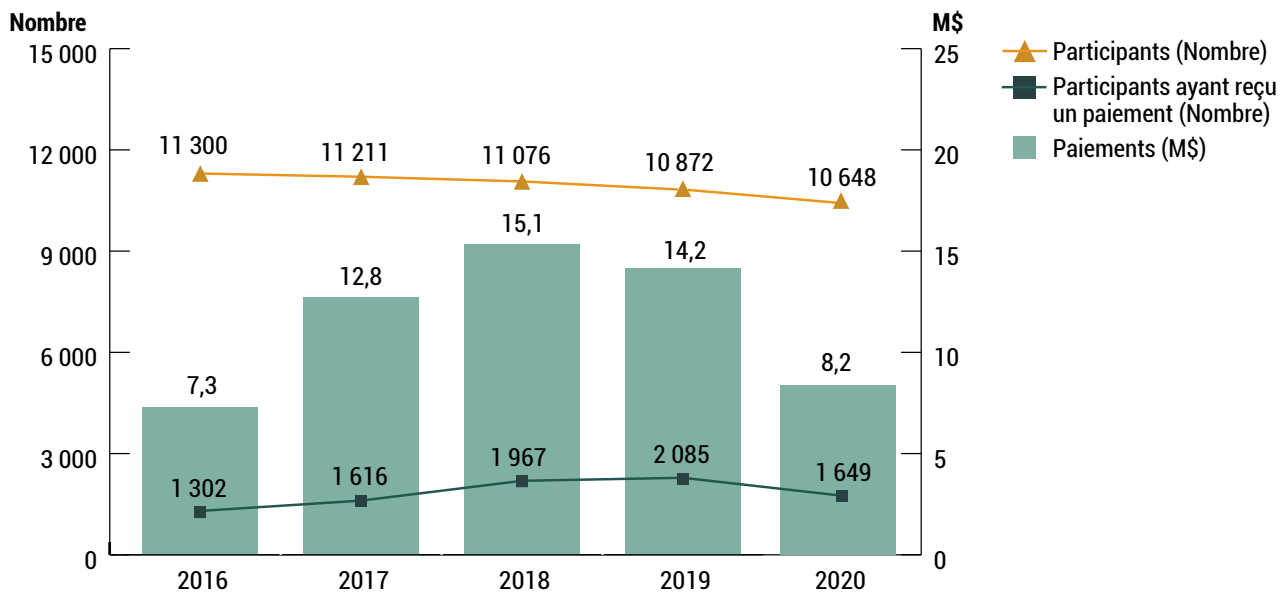
## Graphique 12

Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2020



## Graphique 13

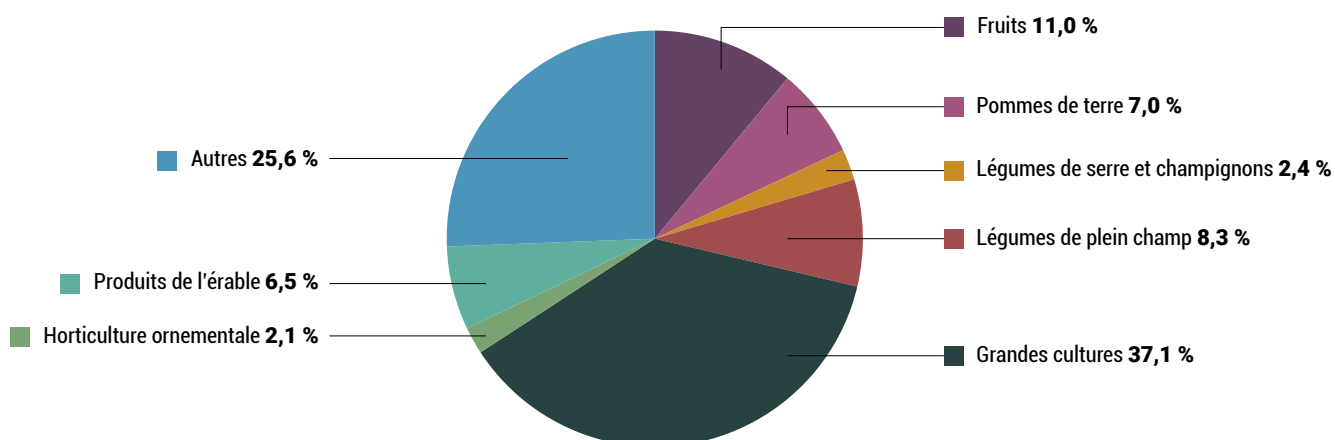
Statistiques du programme Agri-Québec Plus pour les années de participation 2016 à 2020<sup>8</sup>



<sup>8</sup> Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

## Graphique 14

### Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2020



## Agri-investissement et Agri-Québec

Agri-investissement et Agri-Québec sont deux programmes d'autogestion des risques qui permettent aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins.

Les contributions gouvernementales à Agri-investissement sont financées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec. Ce programme s'adresse à la plupart des produits agricoles, sauf aux secteurs sous gestion de l'offre. Les contributions gouvernementales représentent 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) jusqu'à un maximum d'un million de dollars de VNA.

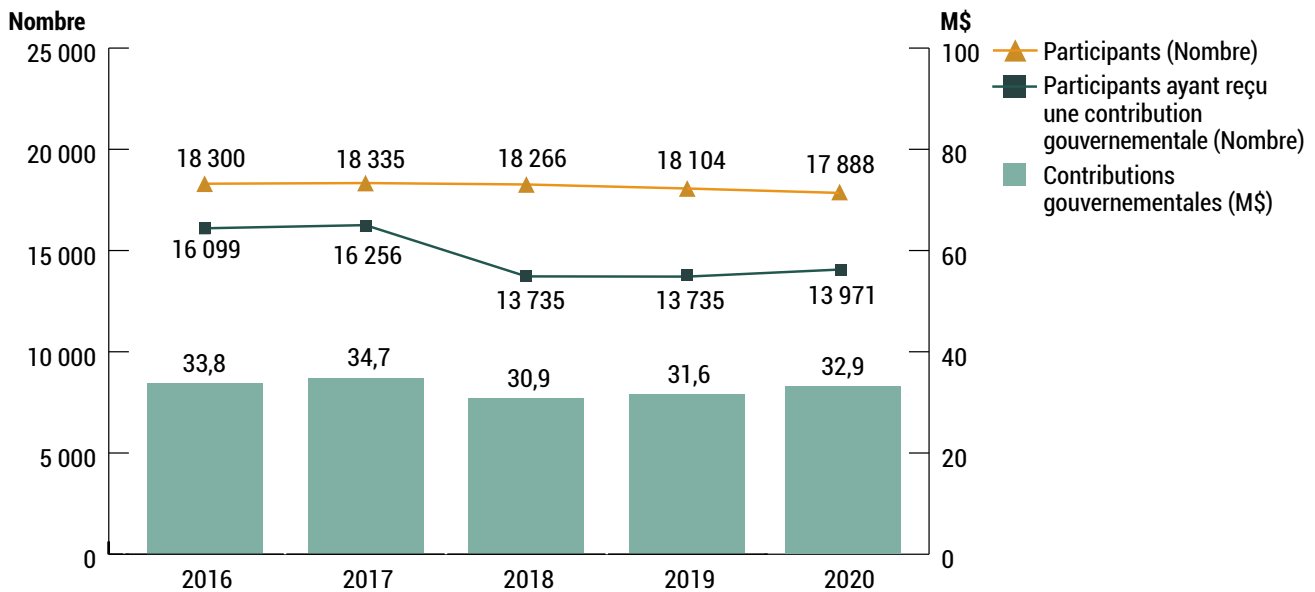
Le programme Agri-Québec, quant à lui, est entièrement financé par La Financière agricole et l'admissibilité est réservée aux secteurs non couverts par l'ASRA et la gestion de l'offre. Le dépôt maximal autorisé admissible à une contrepartie correspond à 3,2 % des VNA agricoles et à 3,9 % des VNA aquacoles pour la première tranche de VNA inférieure à 1,5 million de dollars. Au-delà de ce seuil, le pourcentage de contribution diminue graduellement. Les entreprises agricoles dont le revenu est de moins de 100 000 \$ et celles qui effectuent une transition vers l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'une contribution additionnelle.

Pour l'année de participation 2021, la contribution gouvernementale est estimée à 35,9 millions de dollars à Agri-investissement et 108,7 millions de dollars à Agri-Québec. Il s'agit d'une intervention totale de 144,6 millions de dollars, supérieure à la moyenne de 126,9 millions de dollars observée au cours des cinq années précédentes.

Au 31 mars 2022, le solde des comptes Agri-investissement des participants s'élève à 74,8 millions de dollars alors que le solde des comptes Agri-Québec atteint 314,3 millions de dollars. Ces montants peuvent être retirés à tout moment par les entreprises qui les détiennent, notamment pour combler leurs besoins de liquidités lors de situations difficiles.

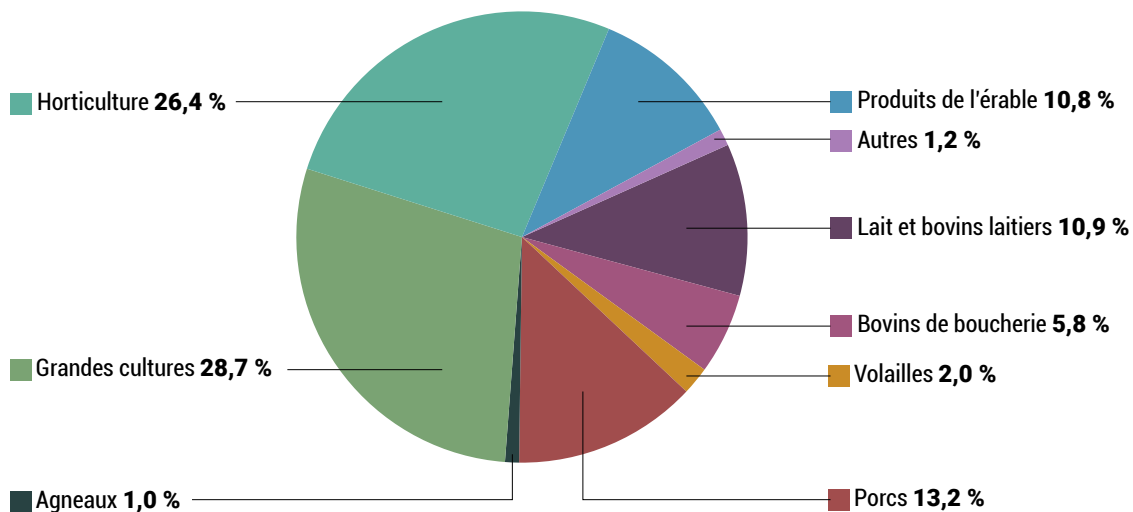
## Graphique 15

Statistiques du programme Agri-investissement pour les années de participation 2016 à 2020<sup>9</sup>



## Graphique 16

Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2020<sup>10</sup>

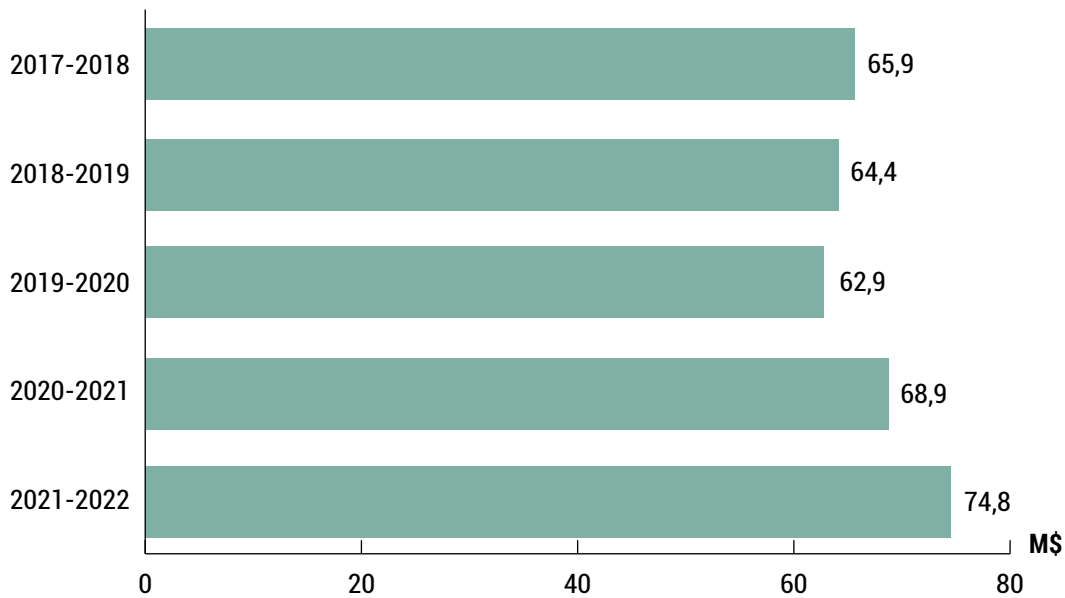


<sup>9</sup> Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

<sup>10</sup> Les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent être actives dans plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible au programme Agri-investissement (productions sous gestion de l'offre).

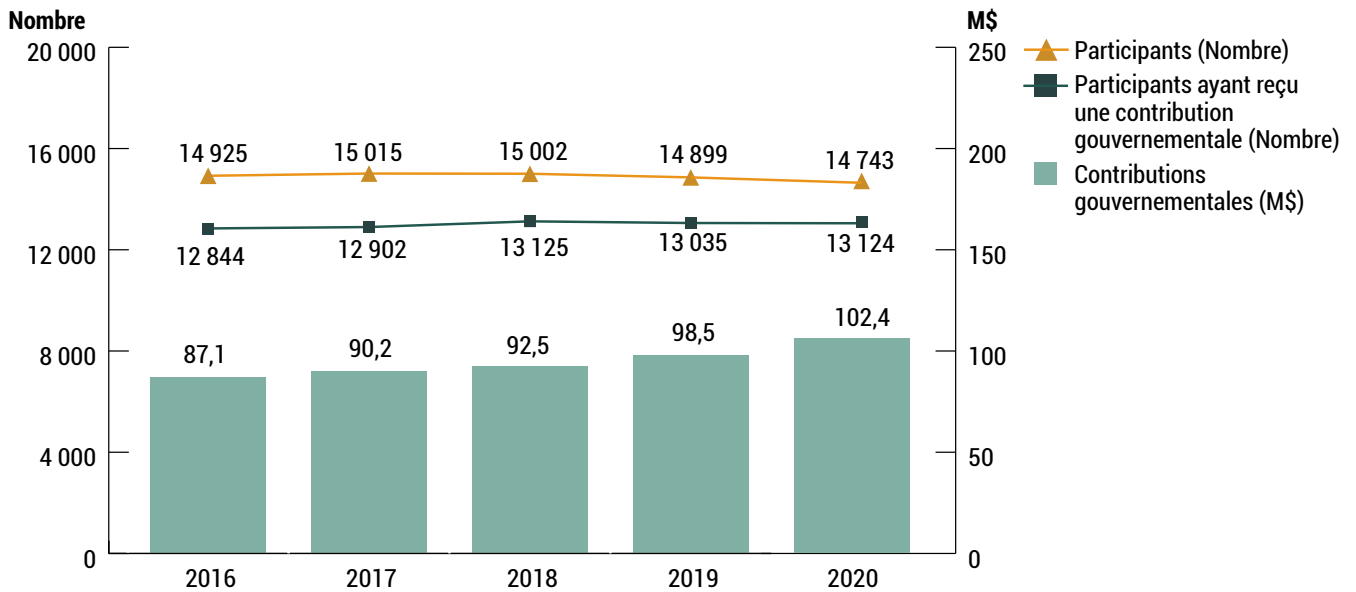
### Graphique 17

Solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers



### Graphique 18

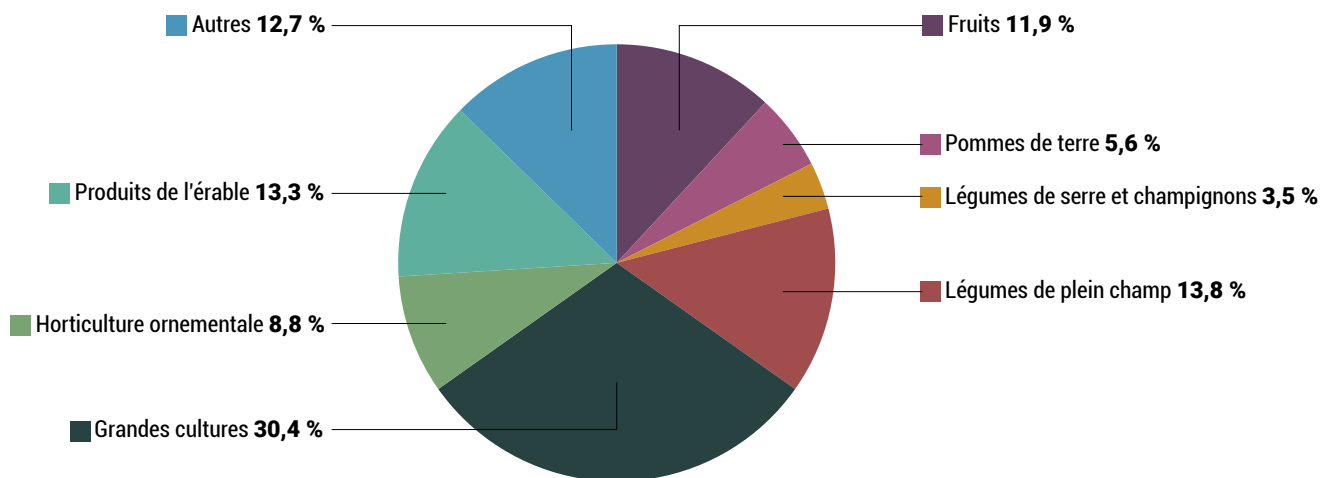
Statistiques du programme Agri-Québec pour les années de participation 2016 à 2020<sup>11</sup>



<sup>11</sup> Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.

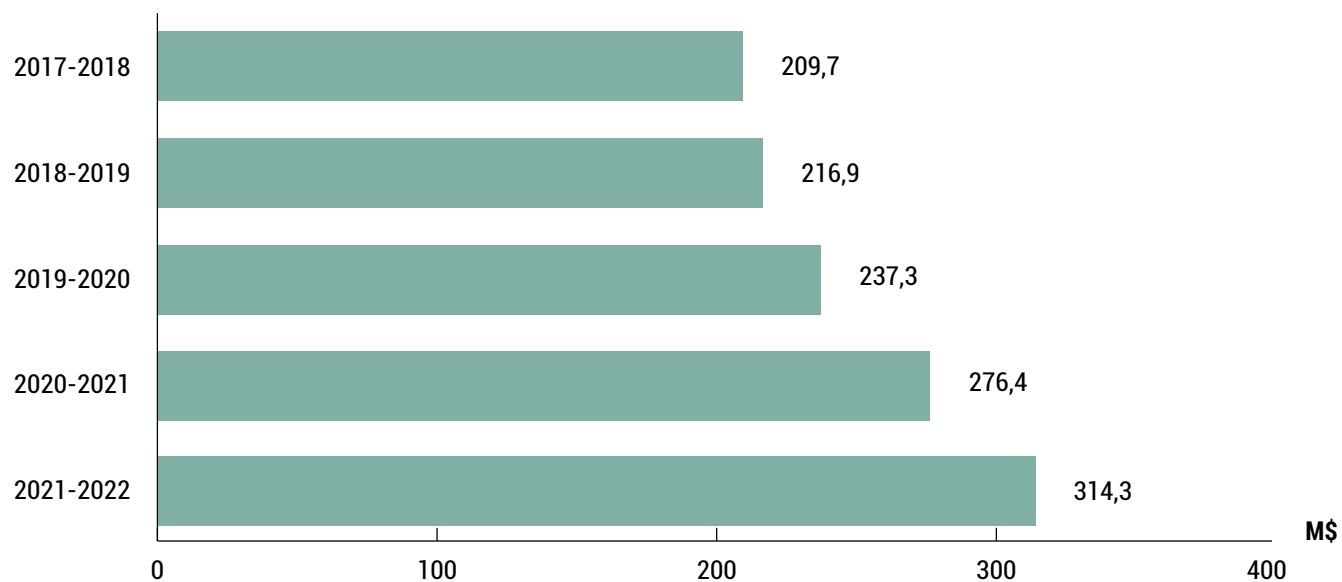
### Graphique 19

Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2020



### Graphique 20

Solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers



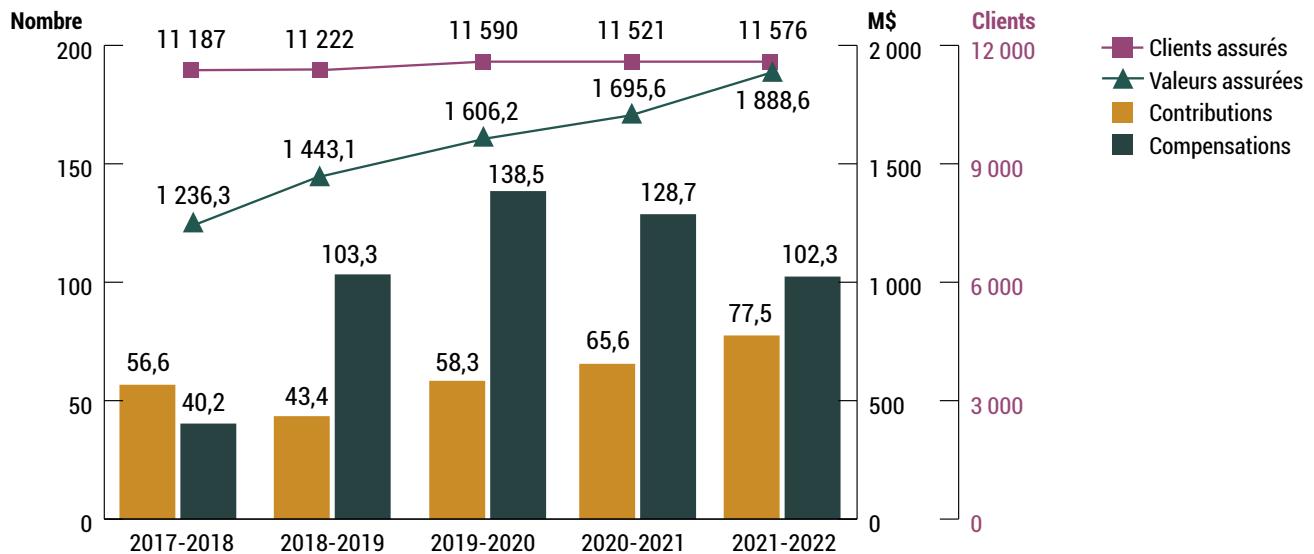
## Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte (ASREC) couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, les entreprises agricoles peuvent souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40 % par le producteur et à 60 % par le gouvernement du Canada et La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec.

Les valeurs assurées par l'ASREC ont poursuivi leur croissance en 2021-2022. Elles ont atteint 1 888,6 millions de dollars comparativement à 1 695,6 millions de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de plus de 11 %. Pour l'année d'assurance 2021, 11 576 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Celles-ci ont assuré des superficies totalisant près de 1,3 million d'hectares et, en acériculture, 20,1 millions d'entailles. Les contributions pour l'année financière 2021-2022 ont totalisé 77,5 millions de dollars, dont 31,8 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 102,3 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont près de 50,4 millions de dollars aux entreprises produisant des fourrages, 15,7 millions de dollars aux entreprises produisant des céréales, du maïs-grain et des protéagineuses, et 11,3 millions de dollars aux entreprises produisant des petits fruits et du miel. Ce sont ainsi 76 % des indemnités qui seront versées dans ces secteurs.

### Graphique 21

**Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers<sup>12</sup>**

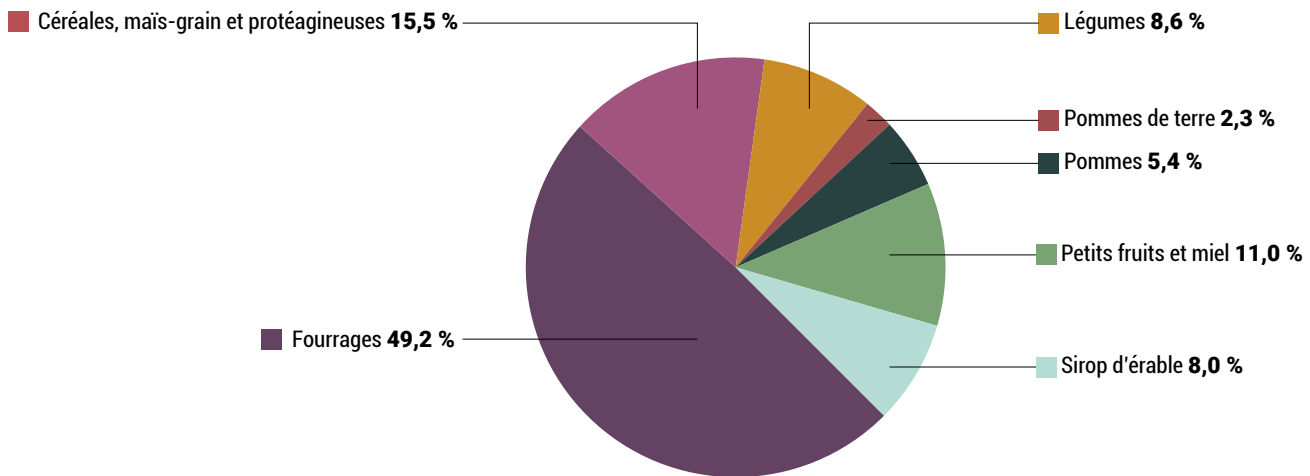


<sup>12</sup> Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.



## Graphique 22

### Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2021-2022<sup>13</sup>



Par ailleurs, La Financière agricole a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte et a donné suite à plusieurs demandes découlant des travaux réalisés dans le cadre des tables sectorielles. Les initiatives mises en place au cours du présent exercice financier portent à la fois sur le développement et l'actualisation des protections de l'assurance récolte. À cet égard, plusieurs améliorations et nouveautés ont été apportées à l'ASREC, dont certaines touchent des secteurs en particulier, alors que d'autres touchent plusieurs secteurs à la fois, comme décrit ci-après.

Pour les cultures fourragères, depuis 2021, la clientèle peut s'assurer en fonction d'une régie de récolte à quatre fauches de foin. Cette nouvelle option permet d'établir des taux de pertes plus représentatifs pour les clients ayant ce mode de régie. Ce sont 206 clients qui ont adhéré à cette option, pour une valeur assurée de 14,8 M\$.

Pour la production acéricole, à partir de 2022, les ventes directes aux consommateurs seront dorénavant admissibles. De plus, les frais de déneigement de la tubulure, associés à l'excès de neige exceptionnel, seront couverts en travaux urgents.

Pour le secteur apicole, à compter de l'automne 2021, une composante catastrophe, qui est assumée à 100 % par les gouvernements, a été ajoutée à la tarification des protections Abeilles et Miel. Cette mesure permet de diminuer la part de la prime payée par les assurés.

Outre ces interventions sectorielles, La Financière agricole a réalisé des actions qui touchent plusieurs protections, notamment celles relatives à la tarification des primes, à l'offre et à la mise à jour des prix unitaires.

Concernant la tarification, La Financière agricole s'assure de maintenir la solvabilité du Fonds d'assurance récolte, notamment par la réalisation d'études actuarielles régulières. Elle a ainsi poursuivi la mise en œuvre des recommandations des actuaires formulées lors de la révision de la méthodologie de calcul des taux de prime. Cette révision visait à proposer des solutions en matière de tarification compte tenu de l'important excédent du Fonds d'assurance récolte généré par les conditions climatiques favorables entre 2010 et 2017. Les modifications apportées à la méthode de tarification ont généré des diminutions de 39 % en moyenne pour l'année d'assurance 2018, de 27 % pour l'année d'assurance 2019, de 13 % en 2020 et de 9 % en 2021.

Quant aux prix unitaires, ils ont aussi fait l'objet de modifications. Pour la production biologique, La Financière agricole a poursuivi ses efforts afin d'offrir un prix unitaire différencié pour ce type de production. Ainsi, à compter de 2022, un prix unitaire biologique sera offert pour l'orge brassicole et la pomme (volet qualité). Également, des prix unitaires de marchés biologiques seront offerts pour le soya et le blé d'alimentation humaine à titre de projet pilote. Ces nouveaux prix unitaires viendront s'ajouter à ceux offerts pour la première fois en 2021, soit les prix unitaires biologiques pour le bleuet semi-nain ainsi que la pomme de terre de table. Enfin, l'indexation des prix unitaires se traduira notamment, pour 2022, par une augmentation de 30 % des prix unitaires pour le foin, une augmentation moyenne de 14 % pour les grandes cultures et une augmentation moyenne de 9 % pour les cultures maraîchères.

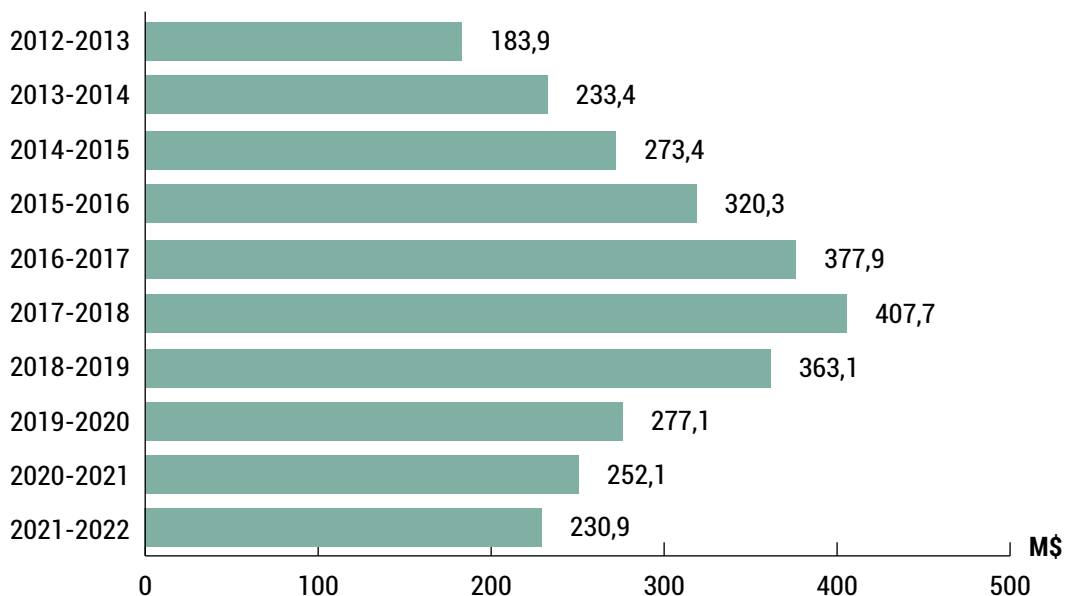
<sup>13</sup> Excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

## État du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. Les contributions doivent permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit. Pour ce faire, La Financière agricole assure un suivi rigoureux de l'évolution de l'adhésion et de la conjoncture liée aux besoins d'interventions.

Au 31 mars 2022, le fonds présentait un avoir de 230,9 millions de dollars, soit une diminution de 21,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

**Graphique 23**  
Fonds d'assurance récolte pour les dix derniers exercices financiers



## Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune

Les dommages causés par la sauvagine sont admissibles à une indemnisation en vertu du Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Depuis 2016, La Financière agricole a mis en place un programme d'aide complémentaire à ce plan qui prévoit une indemnité supplémentaire de 10 % de baisse de rendement calculée. Cette aide supplémentaire est versée directement par La Financière agricole. En 2021-2022, les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont totalisé 2,4 millions de dollars, dont 245 509 \$ ont été versés en indemnités complémentaires comparativement à 160 732 \$ l'an passé.

## Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec

---

Ce programme vise à permettre à La Financière agricole d'appuyer la filière porcine dans ses efforts de contrôle et d'élimination de la propagation de la Diarrhée épidémique porcine (DEP), du Delta coronavirus porcin (DCVP) et du Senecavirus A (SVA), d'aider les entreprises affectées à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer ces virus et de restreindre les conséquences financières relatives à ces infections. En 2021-2022, le programme a versé 36 559 \$ en indemnités liées à une éclosion de DEP touchant deux sites de production. Il s'agit de foyers d'infection qui se sont déclarés en 2021 et pour lesquels les producteurs touchés ont fait appel au programme au cours du dernier exercice.

## Appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine

---

Afin d'appuyer la filière porcine québécoise dans ses efforts de préparation relativement à la peste porcine africaine, La Financière agricole offre aux Éleveurs de porcs du Québec une contribution annuelle équivalente au double du montant investi par les membres réguliers de l'Équipe québécoise de santé porcine pour la réalisation de son plan de mesures d'urgence à l'égard de la peste porcine africaine. Par le Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine, La Financière agricole vise à favoriser l'application de mesures sanitaires proactives afin d'atténuer les impacts éventuels de la maladie sur les interventions des programmes de protection du revenu. En 2021-2022, une première contribution de 205 263 \$ a été versée dans le cadre de ce programme doté d'une enveloppe budgétaire de 300 000 \$.

## Soutien au secteur de la pomme de terre

---

En vertu du Programme de soutien au secteur de la pomme de terre, La Financière agricole a effectué, en 2021-2022, un cinquième versement de 150 000 \$ au Fonds de promotion, publicité, recherche, développement et formation administré par les Producteurs de pommes de terre du Québec. Cette aide est destinée à appuyer le programme de recherche collaborative du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec afin de permettre la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique.

## Appui à la réalisation d'études technico-économiques

---

Le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques permet d'appuyer les secteurs de production non couverts par l'ASRA ou la gestion de l'offre dans la réalisation d'études technico-économiques dont les résultats constitueront des données de référence pour l'ensemble des entreprises du secteur. Au cours de la dernière année, les travaux de réalisation du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) à l'égard des productions suivantes ont été exécutés : fraises, grains (maïs, soya et cultures non conventionnelles), acériculture et cultures maraîchères en serre. Ces quatre projets ont bénéficié d'une aide totale de 351 687 \$ représentant 75 % des coûts de réalisation.

En 2021-2022, La Financière agricole a accepté quatre nouvelles demandes de participation de la part d'associations sectorielles afin de permettre la réalisation d'études dans les secteurs des légumes feuilles, légumes racines, pommes de terre et cultures ornementales en serre. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du programme en avril 2019, La Financière agricole a accepté treize demandes de participation et engagé le montant total de l'enveloppe budgétaire, soit de 1 million de dollars, qui lui était allouée.

## Appui à la replantation des vergers de pommiers

---

La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Les entreprises pomicoles avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour déposer une demande de participation afin d'obtenir une compensation pour une partie des pertes de revenus résultant de l'arrachage et de la replantation de pommiers. Au terme du programme, La Financière agricole a confirmé l'admissibilité des projets de replantation de 69 entreprises, lesquelles ont obtenu une aide financière d'un montant total de 782 250 \$.

## Appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales

---

Pour soutenir le secteur pomicole, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la profitabilité et des pratiques agroenvironnementales. Ce programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et prend fin le 31 mars 2025. Doté d'une enveloppe budgétaire de 600 000 \$, le programme permettra d'appuyer financièrement les Producteurs de pommes du Québec dans la réalisation d'outils collectifs en conformité avec les objectifs du programme. En 2021-2022, La Financière agricole a accordé une aide financière de 97 679 \$ afin d'appuyer la réalisation d'un portrait provincial des vergers de pommiers.

## Soutien aux entreprises apicoles

---

Pour le secteur apicole, La Financière agricole a adopté, en décembre 2021, le Programme de soutien aux entreprises apicoles. Ce nouveau programme vise à encourager la participation des apiculteurs au Programme d'assurance récolte. Pour ce faire, il offre une aide financière équivalente à un remboursement d'une partie de la contribution des entreprises apicoles qui adhèrent aux protections Abeilles ou Miel. Doté d'une enveloppe budgétaire de 1 million de dollars, le programme a une durée estimée de 5 ans et est offert à partir de 2022. Il prendra fin à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.



# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2021-2022

## PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

Prenant appui sur la mission et la vision de La Financière agricole, le Plan stratégique 2018-2022 prévoit 10 objectifs permettant à l'organisation de poursuivre son soutien et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. La Financière agricole propose ainsi, dans son Plan stratégique 2018-2022, deux orientations visant à contribuer au développement économique des entreprises et à renforcer l'expertise et l'innovation au sein de l'organisation. Les objectifs stratégiques qui y sont inclus permettent de concrétiser la vision de La Financière agricole du Québec : la performance et l'innovation au service de la clientèle.

Le Plan stratégique 2018-2022 de La Financière agricole a été approuvé par le gouvernement du Québec en avril 2019. La Financière agricole suit l'évolution de sa performance et mesure l'atteinte de ses objectifs stratégiques à l'aide d'indicateurs de performance, dont des indicateurs d'effet-impact.

**Tableau 6**  
Abrégé du Plan stratégique 2018-2022

ENJEU 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères				
ORIENTATION 1 : Contribuer au développement économique des entreprises				
<b>Objectif 1</b> Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés 1.1 Montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte 1.2 Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques 1.3 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles	<b>Objectif 2</b> Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés 2.1 Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole 2.2 Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement 2.3 Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.	<b>Objectif 3</b> Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage 3.1 Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA 3.2 Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève 3.3 Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans	<b>Objectif 4</b> Appuyer le développement durable en entreprise 4.1 Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables 4.2 Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC	<b>Objectif 5</b> Améliorer l'accompagnement de la clientèle 5.1 Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle
ENJEU 2 : La performance organisationnelle				
ORIENTATION 2 : Renforcer l'expertise et l'innovation				
<b>Objectif 6</b> Intensifier le développement des compétences des employés 6.1 Nombre moyen de jours de formation par employé	<b>Objectif 7</b> Offrir un milieu de travail mobilisant 7.1 Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés	<b>Objectif 8</b> Prendre le virage numérique 8.1 Taux d'utilisation des services en ligne 8.2 Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission	<b>Objectif 9</b> Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables 9.1 Niveau d'intégration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000	<b>Objectif 10</b> Assurer une gestion optimale des ressources financières 10.1 Coût de revient par client des programmes

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

## Enjeu 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères

s. o. = sans objet

### Signification de l'évaluation de la performance :

- ✓ **Atteint** : Plus de 95 % de la cible stratégique finale est atteinte. Les échéanciers prévus sont respectés.
- ◐ **Atteint en partie** : 75 % à 95 % de la cible stratégique finale est atteinte ou l'action prévue a été réalisée, mais les échéanciers prévus n'ont pas été respectés.
- ⚠ **Non atteint** : La cible finale n'est pas atteinte.

### Signification de l'étalonnage :

La Financière agricole se compare avec différentes organisations, dont des organisations publiques et des organisations d'autres provinces canadiennes.

## ORIENTATION 1 : Contribuer au développement économique des entreprises

### OBJECTIF 1 : Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés

#### Indicateur 1.1 : Montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
1 236,3 M\$	1 484,0 M\$	1 695,6 M\$	1 888,6 M\$	✓	<a href="#">p.51</a>

#### Indicateur 1.2 : Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques

Programmes	Référence 2017-2018	Étalonnage	Cibles 2021-2022	Résultats au 31 mars 2021	Résultats au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
ASRA	89 %	s. o.	90 %	86 %	87 %	⚠	<a href="#">p.52</a>
ASREC	59 %	65 %	65 %	62 %	63 %		
Agri-stabilité	79 %	55 %	80 %	81 %	74 %		
Agri-Québec Plus	85 %	s. o.	90 %	86 %	78 %		
Agri-investissement	94 %	88 %	94 %	99 %	89 %		
Agri-Québec	96 %	s. o.	96 %	97 %	90 %		

#### Indicateur 1.3 : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats au 31 mars 2021	Résultats au 31 mars 2022 <sup>14</sup>	Degré d'atteinte	Référence
ASRA	63 %	70 %	72 %	76 %	✓	<a href="#">p.52</a>
ASREC	60 %	70 %	68 %	83 %		
Agri-stabilité	65 %	70 %	73 %	81 %		
Agri-Québec Plus	67 %	70 %	73 %	82 %		
Agri-investissement	75 %	80 %	81 %	86 %		
Agri-Québec	73 %	80 %	82 %	86 %		

<sup>14</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.

## OBJECTIF 2 : Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés

### Indicateur 2.1 : Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
35 %	27 %	38 %	40 %	40 %	✓	<a href="#">p.53</a>

### Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats au 31 mars 2021	Résultats au 31 mars 2022 <sup>15</sup>	Degré d'atteinte	Référence
Financement	84 %	87 %	88 %	90 %	✓	<a href="#">p.53</a>
Subvention à la relève à temps partiel	72 %	85 %	83 %	81 %		
Subvention à la relève à temps plein	80 %	85 %	89 %	92 %		
PDDR	85 %	87 %	89 %	s. o.		
PADEAQ	85 %	87 %	92 %	s. o.		
PIC	s. o.	87 %	89 %	90 %		

### Indicateur 2.3 : Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

Référence 2017-2018	Cible	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
1,8 M\$ en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	2,5 M\$ annuellement d'ici mars 2022	3,3 M\$	4,0 M\$	✓	<a href="#">p.54</a>

## OBJECTIF 3 : Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage

### Indicateur 3.1 : Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats au 31 mars 2021	Résultats au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
ASREC	65 %	80 %	75 %	76 %	🔄	<a href="#">p.54</a>
ASRA	90 %	90 %	90 %	89 %		

### Indicateur 3.2 : Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève

Référence 2017-2018	Cible	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
443 personnes en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	460 personnes annuellement d'ici mars 2022	536	540	✓	<a href="#">p.55</a>

<sup>15</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.

**Indicateur 3.3 : Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans**

Cible	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
Au moins 85 % annuellement d'ici mars 2022	87 %	89 %	✓	<a href="#">p.55</a>

## OBJECTIF 4 : Appuyer le développement durable en entreprise

**Indicateur 4.1 : Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables**

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
426 entreprises	1 700 entreprises <sup>16</sup>	1 748 entreprises	1 741 entreprises	✓	<a href="#">p.56</a>

**Indicateur 4.2 : Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC**

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
40,1 M\$	125,0 M\$ <sup>17</sup>	127,3 M\$	147,2 M\$	✓	<a href="#">p.56</a>

## OBJECTIF 5 : Améliorer l'accompagnement de la clientèle

**Indicateur 5.1 : Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle**

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022 <sup>18</sup>	Degré d'atteinte	Référence
80 %	85 %	86 %	91 %	✓	<a href="#">p.57</a>

## Enjeu 2 : La performance organisationnelle

### ORIENTATION 2 : Renforcer l'expertise et l'innovation

## OBJECTIF 6 : Intensifier le développement des compétences des employés

**Indicateur 6.1 : Nombre moyen de jours de formation par employé**

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
2,7 jours	3,2 jours	3,2 jours	3,1 jours	3,5 jours	✓	<a href="#">p.58</a>

<sup>16</sup> La cible 2021-2022 a été revue à la hausse pour passer de 1 500 à 1 700 entreprises.

<sup>17</sup> La cible 2021-2022 a été revue à la hausse pour passer de 100 millions de dollars à 125 millions de dollars.

<sup>18</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.



## OBJECTIF 7 : Offrir un milieu de travail mobilisant

### Indicateur 7.1 : Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés

Cible	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
Mars 2022	La prochaine mesure de mobilisation est prévue à l'automne 2021	La certification Employeur remarquable a été maintenue en décembre 2021	✓	<a href="#">p.58</a>

## OBJECTIF 8 : Prendre le virage numérique

### Indicateur 8.1 : Taux d'utilisation des services en ligne

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
57 %	65 %	64,2	66,3 %	✓	<a href="#">p.59</a>

### Indicateur 8.2 : Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission<sup>19</sup>

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
4,5/10	4,9/10	4,5/10	4,5/10	⚠	<a href="#">p.59</a>

## OBJECTIF 9 : Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables

### Indicateur 9.1 : Niveau d'intégration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000

Référence 2017-2018	Étalonnage	Cible 2021-2022	Résultat au 31 mars 2021	Résultat au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
3/5	3/5	3,5/5	3,5/5	3,6/5	✓	<a href="#">p.60</a>

## OBJECTIF 10 : Assurer une gestion optimale des ressources financières

### Indicateur 10.1 : Coût de revient par client des programmes

**CIBLES :** Coût moyen annuel comparable à la moyenne des trois dernières années d'ici mars 2022, excluant l'inflation

Programmes	Cibles 2021-2022 (coût moyen entre 2019 et 2022, excluant l'inflation)	Étalonnage	Résultats au 31 mars 2021	Résultats au 31 mars 2022	Degré d'atteinte	Référence
ASRA	754 \$	s. o.	839 \$	857 \$	⚠	<a href="#">p.60</a>
ASREC	1 620 \$ <sup>20</sup>	1 613 \$ <sup>20</sup>	1 482 \$ <sup>20</sup>	1 465 \$ <sup>20</sup>		
Agri-stabilité	423 \$	968 \$	340 \$	361 \$		
Agri-Québec Plus	71 \$	s. o.	64 \$	67 \$		
Agri-investissement	113 \$	s. o.	118 \$	122 \$		
Agri-Québec	129 \$	s. o.	126 \$	131 \$		
Financement	2 358 \$	2 420 \$	2 313 \$	2 617 \$		

<sup>19</sup> Basé sur les critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>20</sup> Excluant la sauvagine.

# RÉSULTATS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

Au terme de son Plan stratégique 2018-2022, la performance de La Financière agricole a été démontrée grâce à l'atteinte de 85 % de ses cibles fixées. La section suivante présente les résultats détaillés et l'appréciation de la performance de l'organisation en ce qui concerne chacune des orientations stratégiques.

## Enjeu 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères

### **ORIENTATION 1 : Contribuer au développement économique des entreprises**

La Financière agricole agit sur une offre adaptée de produits de gestion des risques et de financement agricole et agroalimentaire, sur le soutien à la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage, sur l'appui au développement durable en entreprise et sur l'amélioration de l'accompagnement de la clientèle.

Les 5 objectifs découlant de l'orientation 1, « Contribuer au développement économique des entreprises », s'inscrivent dans la poursuite des travaux visant la modernisation de l'offre de produits de gestion des risques et de financement agricole et agroalimentaire afin d'appuyer l'investissement dans les entreprises. Parmi les cibles rattachées à ces objectifs, 90,1 % ont été atteintes.

Soulignons que certaines ont même été largement dépassées. À cet égard, pour la période couverte par le Plan stratégique, les valeurs assurées au Programme d'assurance récolte ont dépassé la cible établie à 1 484 M\$ de l'ordre de 27,3 %. Les valeurs assurées en production biologique ont connu un dépassement de 47,2 % par rapport à la cible initiale visée de 100 millions de dollars. Les taux de satisfaction de la clientèle envers les principaux programmes du secteur de la gestion des risques et de la protection du revenu ont tous excédé les cibles. Cette situation s'est reflétée de façon plus marquée au programme d'assurance récolte. Pour ce dernier, le taux de satisfaction est passé de 60 % en 2017-2018 à 83 %. La cible initiale établie à 1 500 au début du Plan stratégique pour le nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables a été dépassée de 16,1 %. Quant à la cible de 460 relative au nombre de personnes ayant qualifié une entreprise agricole pour l'obtention d'une subvention à la relève, cette dernière a également connu un dépassement de 17,4 %.

Tous les programmes de financement ont également obtenu un taux de satisfaction de la clientèle très élevé. La cible relative au taux de satisfaction du Programme de subvention à la relève agricole à temps plein a connu un dépassement de 7 points de pourcentage comparativement à la cible établie à 85 %; celle du Programme en financement, de 3 points de pourcentage par rapport à la cible initiale de 87 %. Pour sa part, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé 4 millions de dollars en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire. Il s'agit du plus haut montant alloué au cours de la dernière décennie.

Finalement, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle est demeuré élevé sur l'ensemble de la période couverte par le Plan stratégique et affiche un dépassement de 6 points de pourcentage comparativement à la cible établie à 85 %, pour se chiffrer à 91 % en 2021-2022.

## Enjeu 2 : La performance organisationnelle

### **ORIENTATION 2 : Renforcer l'expertise et l'innovation**

La performance étant au cœur de la vision de La Financière agricole, la deuxième orientation du Plan stratégique 2018-2022 consiste à renforcer l'expertise et l'innovation. À cette fin, La Financière agricole agit plus particulièrement sur le développement des compétences de ses employés, un milieu de travail mobilisant, l'amorce d'un virage numérique, l'intégration de pratiques de gestion écoresponsables et une gestion optimale des ressources financières. Parmi les 6 cibles rattachées à ces objectifs, les deux tiers ont été atteints.

La formation des employés est une préoccupation importante au sein de La Financière agricole, et ce, particulièrement dans un contexte de départs à la retraite et du renouvellement de sa main-d'œuvre. Au cours de la période couverte par le Plan stratégique, la cible relative au nombre de jours de formation par personne de 3,2 jours est atteinte, voire légèrement dépassée. À cet égard, une

attention particulière a été portée au développement d'une offre de service soutenue auprès des gestionnaires, à la formation du personnel du secteur des assurances et à la protection du revenu ainsi qu'en financement. Un plan relatif au perfectionnement pour les besoins collectifs de développement des compétences du personnel de La Financière agricole a aussi contribué à l'atteinte de la cible.

Néanmoins, le coût de revient par client de certains programmes a connu une hausse pour des raisons multifactorielles, telles qu'une sollicitation accrue du personnel de La Financière agricole due au contexte pandémique de la COVID-19. Le mandat gouvernemental visant à favoriser l'autonomie alimentaire et à stimuler les investissements en agriculture en cours d'année a également eu des répercussions sur le coût de revient en financement. Quant à l'état de santé des systèmes informatiques de mission, ce dernier demeure sous surveillance. Des travaux de transformation numérique d'envergure sont en cours de planification au sein de La Financière agricole afin de mieux assurer le service à la clientèle.

La Financière agricole a poursuivi ses efforts en matière de mobilisation de ses employés et a maintenu sa certification Employeur remarquable. Quant au taux d'utilisation des services en ligne, il a connu une hausse de 9,3 points de pourcentage par rapport à sa valeur de référence de 2017-2018 de 57 %, ce qui est le résultat des efforts accrus de l'organisation pour rendre ses services de façon numérique. Le niveau d'intégration du développement durable établi en fonction de la norme BNQ 21000 a également progressé par la mise en œuvre de pratiques de gestion responsables.

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021-2022 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022

### Enjeu 1 : Des entreprises agricoles et agroalimentaires durables et prospères

#### ORIENTATION 1 : Contribuer au développement économique des entreprises

#### OBJECTIF 1 : Offrir des produits de gestion des risques agricoles adaptés

##### Indicateur 1.1 : Montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte

Exercice	Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation en pourcentage	Degré d'atteinte
Année d'assurance	2017	2021	2018	2019	2020	2021	2020-2021	2021
Montant	1 236,3 M\$	1 484,0 M\$	1 443,1 M\$	1 606,2 M\$	1 695,6 M\$	1 888,6 M\$	11 %	✓

##### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le montant des valeurs assurées au Programme d'assurance récolte est de 1 888,6 millions de dollars alors qu'il était de 1 695,6 millions de dollars pour l'année d'assurance 2020, ce qui représente une augmentation de 11 %. La cible finale est atteinte.

L'augmentation des valeurs assurées est due à une combinaison de l'augmentation du nombre de clients, des volumes assurés, des prix unitaires et des rendements probables. Elle est aussi due à l'ajout de nouvelles protections.

Les nouveautés introduites au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2021 portent sur :

- l'ajout d'une nouvelle protection contre la mortalité hivernale pour les nucléi (très jeunes ruches);
- l'option à quatre fauches à la protection Foin et pâturages;
- l'offre d'un prix unitaire spécifique pour le blé d'alimentation humaine certifié Agriculture Raisonnée™ par Les Moulins de Soulanges;
- l'offre de prix unitaires biologiques pour les bleuets nains semi-cultivés, les pommes de terre de table et les asperges.

Les résultats du présent exercice financier sont notamment attribuables aux travaux du premier Plan d'action 2019-2021 sur les recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte. Ce groupe de travail avait pour mandat de proposer des pistes afin d'adapter l'assurance récolte aux préoccupations des producteurs agricoles ainsi qu'aux avancées technologiques et agronomiques. Tout cela, en considérant les enjeux liés aux changements climatiques et aux cultures émergentes. Ils sont aussi attribuables aux divers travaux dirigés par les tables sectorielles.

## Indicateur 1.2 : Taux de couverture du marché des programmes de gestion des risques

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
ASRA	89 %	90 %	88 %	87 %	86 %	87 %	+ 1 point	⚠
ASREC	59 %	65 %	60 %	62 %	62 %	63 %	+ 1 point	
Agri-stabilité	79 %	80 %	78 %	78 %	81 %	74 %	- 7 points	
Agri-Québec Plus	85 %	90 %	84 %	84 %	86 %	78 %	- 8 points	
Agri-investissement	94 %	94 %	95 %	95 %	99 %	89 %	- 10 points	
Agri-Québec	96 %	96 %	96 %	95 %	97 %	90 %	- 7 points	

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Les taux de couverture des programmes ASRA et ASREC ont progressé d'un point de pourcentage en 2021-2022 comparativement à l'année précédente alors que les taux de couverture des programmes AGRI ont connu une baisse marquée.

Cette baisse s'explique par une augmentation des recettes du marché agricole des participants aux programmes AGRI moins importante que les recettes du marché agricole totales du Québec en 2020. En effet, les premières ont augmenté de 4 % à 6 % alors que les secondes ont augmenté de 13 % à 16 %, selon les programmes. On constate une hausse de variation des recettes beaucoup plus marquée pour le marché en 2020 que pour les années précédentes. Ce phénomène n'est pas observable pour les recettes des participants aux programmes AGRI en 2020. En revanche, le pourcentage de producteurs participant à au moins un programme AGRI est demeuré stable à 66 % depuis 2018-2019. Ainsi, une mesure du taux de couverture sera réalisée au 31 mars 2023 afin de déterminer notamment si le taux de couverture aux programmes AGRI au 31 mars 2022 est circonstanciel à l'année de participation 2020, laquelle a été marquée par la pandémie de COVID-19.

La cible n'est pas atteinte pour les six programmes.

## Indicateur 1.3 : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022 <sup>21</sup>	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
ASRA	63 %	70 %	67 %	70 %	72 %	76 %	+ 4 points	✓
ASREC	60 %	70 %	64,5 %	68 %	68 %	83 %	+ 15 points	
Agri-stabilité	65 %	70 %	69 %	74 %	73 %	81 %	+ 8 points	
Agri-Québec Plus	67 %	70 %	72 %	75 %	73 %	82 %	+ 9 points	
Agri-investissement	75 %	80 %	78 %	81 %	81 %	86 %	+ 5 points	
Agri-Québec	73 %	80 %	77 %	80 %	82 %	86 %	+ 4 points	

### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

La clientèle a témoigné d'une augmentation significative de sa satisfaction à l'égard de tous les programmes d'assurance et de protection du revenu en 2022 comparativement à 2021. L'intervention de ces programmes dans le contexte d'une saison de culture particulièrement difficile en 2021, notamment avec des épisodes de sécheresse et de gel tardif, peut expliquer un fort taux de satisfaction.

Par rapport à l'année de référence 2017-2018, La Financière agricole a connu une importante augmentation de la satisfaction à l'égard de tous ses programmes d'assurance et de protection du revenu : ASRA (+ 13 points de %), ASREC (+ 23 points de %), Agri-Stabilité (+ 16 points de %), Agri-Québec Plus (+ 15 points de %), Agri-investissement (+ 11 points de %) et Agri-Québec (+ 13 points de %). La plus forte augmentation est liée au programme ASREC. Cette situation peut s'expliquer par les indemnités versées par ce programme depuis 2017 et par les efforts réalisés au cours des dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte. Toutes les cibles relatives à ces programmes sont atteintes.

<sup>21</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.

## OBJECTIF 2 : Offrir des produits de financement agricole et agroalimentaire adaptés

### Indicateur 2.1 : Taux de couverture du marché des programmes de financement agricole

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
35 %	38 %	35 %	37 %	40 %	40 %	—	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de couverture du marché des programmes de financement agricole est de 40 % en 2021-2022, donc stable par rapport à 2020-2021. Le taux de couverture moyen entre 2018-2019 et 2021-2022 est de 38 %.

Ce taux de couverture plutôt stable découle d'une progression comparable entre le portefeuille de garanties de prêts de La Financière agricole (5 %) et son marché cible en financement.

La cible de 38 % en 2021-2022 est ainsi atteinte en raison d'un taux de couverture estimé à 40 % en 2021-2022. Les taux de couverture calculés selon les données disponibles doivent être perçus comme étant des ordres de grandeur suffisamment précis pour être suivis.

### Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022 <sup>22</sup>	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
Financement	84 %	87 %	88 %	90 %	88 %	90 %	+ 2 points	✓
Subvention à la relève à temps partiel	72 %	85 %	79 %	84 %	83 %	81 %	- 2 points	
Subvention à la relève à temps plein	80 %	85 %	84 %	87 %	89 %	92 %	+ 3 points	
PDDR	85 %	87 %	90 %	94 %	89 %	s. o.	s. o.	
PADEAQ	85 %	87 %	86 %	88 %	92 %	s. o.	s. o.	
PIC	s. o.	87 %	s. o.	s. o.	89 %	90 %	+ 1 point	

#### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

La cible est dépassée pour tous les programmes sauf pour le volet à temps partiel de la subvention à la relève. Toutefois, globalement, la cible pour l'appui financier à la relève est atteinte avec un résultat de 87 %.

Ces excellents résultats s'expliquent notamment par les travaux de bonification et de simplification apportés aux différents programmes au cours des dernières années et par les démarches réalisées auprès de la clientèle dans le cadre de la Stratégie de positionnement sur la relève 2018-2021 et auprès des associations de producteurs.

Rappelons que le Programme Investissement Croissance s'est substitué au Programme d'appui à la diversification et au développement régional et au Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020.

<sup>22</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.

### Indicateur 2.3 : Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc.

Référence	Cible	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation en dollars	Degré d'atteinte
1,8 M\$ en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	2,5 M\$ annuellement d'ici mars 2022	2,5 M\$	3,1 M\$	3,3 M\$	4,0 M\$	+ 0,7 M\$	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé un montant de 4 millions de dollars en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, comparativement à 3,3 millions de dollars l'an dernier. Le résultat dépasse de 60 % la cible fixée de 2,5 millions de dollars.

Les initiatives de promotion, conjuguées aux actions gouvernementales visant à stimuler les investissements dans le domaine agroalimentaire et à améliorer l'autonomie alimentaire du Québec, ont permis à CFAI de développer de nouveaux partenariats prometteurs.

## OBJECTIF 3 : Soutenir la réussite de la relève agricole et des entreprises en démarrage

### Indicateur 3.1 : Taux d'adhésion de la relève aux programmes ASREC et ASRA

Programmes	Référence 2017-2018	Cibles 2021-2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
ASREC	65 %	80 %	75 %	77 %	75 %	76 %	+ 1 %	◐
ASRA	90 %	90 %	92 %	90 %	90 %	89 %	- 1 %	

#### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le taux d'adhésion de la relève<sup>23</sup> aux programmes ASREC et ASRA atteint respectivement 76 % et 89 %.

Il s'agit d'une hausse du taux d'adhésion de la relève à l'ASREC d'un point de pourcentage par rapport au taux de 75 % observé en 2020-2021. La cible 2021-2022 de 80 % n'est pas atteinte. Cela représente toutefois un gain significatif de 11 points de pourcentage par rapport au taux de 65 % de 2017-2018.

Pour ce qui est de l'ASRA, le taux a fléchi d'un point de pourcentage par rapport à 2020-2021. Le taux s'est néanmoins maintenu tout près de la cible de 90 % pendant toute la période 2018-2022. La cible 2021-2022 de 90 % pour l'ASRA est considérée comme atteinte.

<sup>23</sup> Rappelons que, par relève, on entend les entreprises ayant bénéficié du Programme d'appui financier à la relève agricole sous forme d'une subvention à la relève à temps plein ou à temps partiel.

### Indicateur 3.2 : Nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève

Type de subvention	Référence (total)	Cible (total)	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Variation (nombre)	Degré d'atteinte
Subvention à la relève à temps partiel	443 personnes en moyenne entre 2015-2016 et 2017-2018	460 personnes annuellement d'ici mars 2022	192	200	255	266	+ 11	✓
Subvention à la relève à temps plein			317	262	281	274	- 7	
<b>Total</b>			<b>509</b>	<b>462</b>	<b>536</b>	<b>540</b>	<b>+ 4</b>	

#### Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le nombre de personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève au 31 mars 2022 est de 540 personnes comparativement à 536 personnes au 31 mars 2021 et 462 personnes au 31 mars 2020.

Le nombre de subventions accordées au 31 mars 2022 est supérieur à celui des deux dernières années à pareille date. Le nombre de subventions accordées l'an dernier était par ailleurs un sommet. La Financière agricole a dépassé largement sa cible annuelle de 460 personnes. L'année 2021-2022 devient dorénavant le nouveau sommet avec son résultat de 540 personnes.

Ces résultats s'expliquent notamment par les bonifications au Programme d'appui financier à la relève agricole en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, ainsi que par la Stratégie relève qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats au cours des dernières années.

### Indicateur 3.3 : Pourcentage d'entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvre toujours en agriculture après trois ans

Référence 2017-2018	Cible	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
89 %	Au moins 85 % annuellement d'ici mars 2022	91 %	89 %	87 %	89 %	+ 2 points	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour l'exercice 2021-2022, 89 % des entreprises qualifiées par des jeunes ayant bénéficié d'une subvention à la relève en 2018-2019 œuvrent toujours en agriculture après trois ans (409 des 460 entreprises).

Le résultat est supérieur à la cible de 85 % et est légèrement supérieur à celui obtenu en 2020-2021 qui était de 87 %.

Ce résultat contribue à démontrer que l'approche de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte la perspective de rentabilité des entreprises, permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.

## OBJECTIF 4 : Appuyer le développement durable en entreprise

### Indicateur 4.1 Nombre d'entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (nombre)	Degré d'atteinte
426 entreprises	1 700 entreprises	1 301 entreprises	1 553 entreprises	1 748 entreprises	1 741 entreprises	- 7 entreprises	✓

#### Augmentation de la cible du plan stratégique en 2020

La cible finale 2021-2022 a été revue et est passée de 1 500 à 1 700 entreprises.

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 1 741 entreprises clientes ont bénéficié d'au moins une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables en participant aux programmes de La Financière agricole. Le nombre d'entreprises est relativement stable comparativement à l'année 2020-2021 avec 1 748 entreprises.

Une seule nouvelle mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables a été ajoutée en 2021-2022, soit un prix unitaire spécifique à l'agriculture raisonnée pour la protection du blé d'alimentation humaine à l'assurance récolte. Ce type d'agriculture est encadré par des règles qui tiennent compte de la protection de l'environnement.

Entre 2018 et 2022, l'organisation a intégré 8 mesures de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables dans ses programmes, portant à 17 le nombre total de mesures et faisant passer le nombre annuel d'entreprises qui en ont bénéficié de 1 301 à 1 741. Ces résultats démontrent que La Financière agricole a su atteindre son objectif stratégique d'appuyer le développement durable en entreprise.

### Indicateur 4.2 : Montant des valeurs assurées en production biologique au programme ASREC

Exercice	Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation en pourcentage	Degré d'atteinte
Année d'assurance	2017	2021	2018	2019	2020	2021	2020-2021	2021
Montant	40,1 M\$	125 M\$	82,1 M\$	113,9 M\$	127,3 M\$	147,2 M\$	+ 16 %	✓

#### Augmentation de la cible du plan stratégique en 2020-2021

La cible finale 2021-2022 a été revue et est passée de 100 M\$ à 125 M\$.

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le montant des valeurs assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte est de 147,2 millions de dollars alors qu'il était de 127,3 millions de dollars pour l'année d'assurance 2020, ce qui représente une augmentation de 16 %.

L'augmentation des valeurs assurées en production biologique est due à une combinaison de l'augmentation du nombre de clients, des volumes assurés et des prix unitaires.

En production biologique, la nouveauté introduite au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2021 porte sur :

- l'offre de prix unitaires biologiques pour les bleuets nains semi-cultivés, les pommes de terre de table et les asperges.



## OBJECTIF 5 : Améliorer l'accompagnement de la clientèle

### Indicateur 5.1 : Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022 <sup>24</sup>	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
80 %	85 %	86 %	88 %	86 %	91 %	+ 5 points	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle s'élève à 91 % comparativement à 86 % en 2020-2021 et à 88 % en 2019-2020. Le résultat de 2021-2022 excède la cible de 85 % prévue pour 2021-2022. Voici les principales réalisations de l'année 2021-2022 qui ont pu contribuer à l'atteinte de ces résultats.

- Mise en place du bureau de l'expérience client dont l'un des objectifs est de bonifier l'expérience du client. Pour y parvenir de façon structurée, le bureau de l'expérience client a élaboré son offre de services et son plan d'action pour 2021-2022.
- Déploiement d'une nouvelle approche visant à bonifier l'accompagnement des entreprises en démarrage dans une production non traditionnelle ou émergente. Concrètement, il s'agit de la mise sur pied d'une équipe de 16 conseillers dont chacun est attiré à un centre de services.
- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'octroi d'un prêt s'ajoute à l'avis de dommages et à la subvention dans les sondages de rétroaction qui sont expédiés aux clients à la suite du traitement de ces dossiers. Rappelons que ces sondages permettent au client d'évaluer sa satisfaction et d'émettre des commentaires utiles servant de pistes de solutions au redressement de situations problématiques.
- Tenue d'un webinaire portant sur la collecte des données financières ayant pour but de mieux outiller les préparateurs et les clients lors de la production de la déclaration de données financières.



<sup>24</sup> Marge d'erreur de 1,42 % avec un seuil de confiance de 95 %.

## Enjeu 2 : La performance organisationnelle

### ORIENTATION 2 : Renforcer l'expertise et l'innovation

#### OBJECTIF 6 : Intensifier le développement des compétences des employés

##### Indicateur 6.1 : Nombre moyen de jours de formation par employé

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (en jours)	Degré d'atteinte
2,7 jours	3,2 jours	3,5 jours	3,4 jours	3,1 jours	3,5 jours	+ 0,4 jour	✓

##### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, le nombre moyen de jours de formation par personne s'élève à 3,5 jours, comparativement à 3,1 à pareille date en 2020-2021. Ce résultat excède la cible finale du plan stratégique qui était établie à 3,2 jours.

De plus, l'augmentation de l'offre en ligne facilite l'accès à des activités de formation, ce qui contribue nécessairement à l'augmentation de la participation des employés.

Par ailleurs, chaque unité détient un budget pour répondre aux besoins individuels de développement de leurs employés. Il revient aux gestionnaires d'encourager la participation de leurs employés aux activités.

#### OBJECTIF 7 : Offrir un milieu de travail mobilisant

##### Indicateur 7.1 : Obtention d'une certification liée à la mobilisation des employés

Cible	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Degré d'atteinte
Mars 2022	La mesure était prévue pour l'automne 2019	La certification Employeur remarquable a été obtenue en décembre 2019	La mesure était prévue à l'automne 2021	La certification Employeur remarquable a été maintenue en décembre 2021	✓

##### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La Financière agricole a maintenu sa certification Employeur remarquable avec un taux de mobilisation organisationnel de 76,1 %, comparativement à l'exercice de 2019 qui présentait un résultat de 74,1 %.

La réalisation de 78 % des activités planifiées au plan d'action organisationnel de mobilisation 2020-2022 ainsi que l'élaboration de plans sectoriels dans 97 % des unités ont contribué à l'augmentation du taux de mobilisation et au maintien de la certification.

## OBJECTIF 8 : Prendre le virage numérique

### Indicateur 8.1 : Taux d'utilisation des services en ligne

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (points de pourcentage)	Degré d'atteinte
57 %	65 %	59,3 %	61,6 %	64,2 %	66,3 %	+ 2,1 points	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le taux d'utilisation des services en ligne s'élève à 66,3 % comparativement à 64,2 % en 2020-2021 et à 61,6 % en 2019-2020. Le résultat de 2021-2022 excède la cible de 65 % prévue pour 2021-2022.

Plusieurs actions visant à inciter la clientèle à utiliser le dossier en ligne ont été réalisées. Notamment, des actions de promotion du dossier en ligne ont été réalisées dans les différents médias sociaux et lors du contact avec la clientèle dans le cadre des campagnes d'adhésion à l'ASREC de l'automne et du printemps. La Financière agricole a également profité des rencontres régulières avec les clients et les partenaires pour leur rappeler les avantages d'utiliser le dossier en ligne.

Afin de promouvoir la déclaration des récoltes en ligne, une vidéo de démonstration pour accompagner les clients a été diffusée en avril 2021. Un courriel de rappel a également été transmis en février 2022 aux producteurs de grains ou de semences sans convention les invitant à déclarer leur récolte en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021 et de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, la clientèle désirant effectuer une demande avait l'obligation de remplir le formulaire de participation électronique dans le dossier en ligne.

La pandémie de la COVID-19 est un autre facteur qui a pu avoir une incidence sur le taux d'utilisation du dossier en ligne. Les clients ont développé de nouvelles habitudes et de nouveaux comportements face aux plateformes électroniques.

### Indicateur 8.2 : Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission<sup>25</sup>

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation (en points)	Degré d'atteinte
4,5/10	4,9/10	4,5/10	4,6/10	4,5/10	4,5/10	-	⚠

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au 31 mars 2022, l'indice d'état de santé des 12 systèmes informatiques de mission est de 4,5/10, comparativement à 4,5/10 en 2020-2021 et à 4,6/10 en 2019-2020.

La stabilité du résultat de l'indicateur s'explique par le fait qu'aucune modification significative n'a été apportée à ces systèmes de mission au cours de l'année.

Le résultat est en deçà de la cible de 4,9/10 et les travaux de remplacement des systèmes présentant une désuétude devront se poursuivre pour que celle-ci puisse être atteinte.

Au cours de 2021-2022, La Financière agricole a élaboré une démarche de transformation numérique qui est soutenue par une stratégie de réalisation qui comprend une feuille de route et une stratégie d'acquisition. La stratégie de réalisation proposée inclut des projets qui permettront à terme de remplacer les systèmes de mission désuets. En ce sens, un plan d'exécution visant la réalisation de projets et d'initiatives a été élaboré et sa mise en œuvre est déjà entamée.

<sup>25</sup> Basé sur les critères établis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

## OBJECTIF 9 : Intégrer des pratiques de gestion écoresponsables

### Indicateur 9.1 : Niveau d'intégration du développement durable en fonction de la norme BNQ 21000

Référence 2017-2018	Cible 2021-2022	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Variation en points	Degré d'atteinte
3/5	3,5/5	3,1/5	3,4/5	3,5/5	3,6/5	+ 0,1 point	✓

#### Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le niveau d'intégration du développement durable établi en fonction de la norme BNQ 21000<sup>26</sup> pour l'année 2021-2022 est de 3,6/5. La Financière agricole a progressé d'un dixième de point comparativement au résultat de l'année précédente, dépassant ainsi de la même valeur la cible stratégique finale.

L'organisation a réussi à améliorer son pointage en intégrant de nouvelles pratiques de gestion pour 2 des 21 enjeux prévus à la norme, soit ceux traitant de la gouvernance et de la gestion des matières résiduelles.

Depuis la première autoévaluation réalisée en 2017, l'organisation a progressé de 0,6 point grâce à l'intégration de pratiques écoresponsables dans différentes sphères de sa gestion, notamment : la planification stratégique, l'élaboration de sa mission, sa vision et ses valeurs, la gouvernance, l'éthique, le développement des ressources humaines, les conditions de travail, les pratiques d'acquisition et la gestion des matières résiduelles.

L'organisation a ainsi pu démontrer de façon concrète sa performance en matière de gestion écoresponsable.

## OBJECTIF 10 : Assurer une gestion optimale des ressources financières

### Indicateur 10.1 : Coût de revient par client des programmes

Programmes	Cibles 2021-2022 (coût moyen entre 2019 et 2022, excluant l'inflation)	Coûts de revient 2018-2019	Coûts de revient 2019-2020	Coûts de revient 2020-2021	Coûts de revient 2021-2022	Variation par rapport à la cible 2021-2022 en pourcentage	Degré d'atteinte
ASRA	754 \$	629 \$	609 \$	839 \$	857 \$	+ 13,7	⚠
ASREC	1 620 \$ <sup>27</sup>	1 433 \$ <sup>27</sup>	1 539 \$ <sup>27</sup>	1 482 \$ <sup>27</sup>	1 465 \$ <sup>27</sup>	- 9,6	
Agri-stabilité	423 \$	396 \$	424 \$	340 \$	361 \$	- 14,7	
Agri-Québec Plus	71 \$	66 \$	67 \$	64 \$	67 \$	- 5,6	
Agri-investissement	113 \$	94 \$	100 \$	118 \$	122 \$	+ 8,0	
Agri-Québec	129 \$	120 \$	109 \$	126 \$	131 \$	+ 1,6	
Financement	2 358 \$	2 031 \$	2 143 \$	2 313 \$	2 617 \$	+ 11,0	

<sup>26</sup> Rappelons que l'autoévaluation de l'intégration du développement durable pour les organismes publics est un outil qui a été adapté de la norme BNQ 21000. Il permet de dresser un portrait de l'avancement du développement durable au sein des organisations. Cet outil propose des grilles d'autoévaluation qui se divisent en quatre thématiques : transversale, sociale, économique et environnementale. Chacune de ces thématiques contient 5 ou 6 enjeux, pour un total de 21 enjeux.

<sup>27</sup> Excluant la sauvagine.

## **Explication des résultats obtenus en 2021-2022**

Les coûts de revient 2021-2022 pour les programmes ASREC, Agri-stabilité et Agri-Québec Plus ont subi une diminution par rapport aux coûts moyens des trois dernières années, excluant l'inflation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les coûts de revient 2021-2022 à l'égard des programmes ASRA, Agri-investissement, Agri-Québec et Financement, on observe une augmentation dépassant le seuil de 0,5 % établi par l'organisation pour considérer que les coûts de revient sont comparables. Les objectifs de maintien du coût de revient concernant ces quatre programmes ne sont pas atteints.

Les hausses des coûts de revient pour 2021-2022 s'expliquent en majeure partie par les dépenses administratives à la hausse liées à l'augmentation de 41,7 % des projets d'optimisation et de développement informatiques dans l'ensemble de l'organisation par rapport à la moyenne des trois dernières années excluant l'inflation.

Plus particulièrement, les raisons ayant contribué à l'augmentation des coûts de revient pour les programmes concernés sont les suivantes :

### **ASRA**

- Diminution du nombre de clients (- 299) par rapport à la moyenne des trois dernières années à la suite notamment du retrait des productions de pommes en 2019-2020.
- La Méthode d'allocation des ressources utilisée en région a été actualisée. Dans le cadre de ces travaux, les standards ont été révisés pour mieux refléter les activités réalisées dans les centres de services.
- Hausse majeure des efforts organisationnels pour les projets d'optimisation et de développement informatique au niveau de l'ASRA par rapport aux années antérieures, notamment pour le projet de révision du traitement du bouvillon en 2021-2022.

### **Financement**

- Efforts supplémentaires liés notamment aux différents travaux d'analyse menés dans le cadre de la révision du modèle d'affaires en financement, à la bonification des programmes de financement, au développement de nouveaux produits financiers et à l'administration de programmes de soutien financier aux investissements.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie concernant la relève agricole et réalisation d'actions liées à cette stratégie.
- Hausse des coûts en financement, relatifs à l'octroi de 48 postes équivalents temps complet (ETC) supplémentaires par le Secrétariat du Conseil du trésor pour renforcer l'autonomie alimentaire québécoise en stimulant les investissements dans le secteur agroalimentaire.

### **Agri-investissement et Agri-Québec**

- La méthode d'allocation des ressources utilisée en région a été actualisée. Dans le cadre de ces travaux, les standards ont été révisés pour mieux refléter les activités réalisées dans les centres de services.
- Hausse importante des dépenses en ressources informationnelles permettant l'optimisation et l'amélioration de nos systèmes et de nos processus, entre autres pour le projet de collecte des données financières et les projets divers.
- Diminution du nombre de clients pour Agri-investissement (325) et Agri-Québec (85) par rapport à la moyenne des trois dernières années.

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole présente les gestes concrets que l'organisation souhaite mettre en œuvre pour favoriser le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire. Le plan, qui comprend 17 actions, constitue également un des piliers du Plan stratégique 2018-2022 de l'organisation.

Le Plan d'action de développement durable 2018-2022 de La Financière agricole contribue à six des huit orientations<sup>28</sup> de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, soit les orientations :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
2. Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable;
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2022 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des cibles et des indicateurs associés à chacune des actions du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2018-2022

Conformément aux nouvelles attentes gouvernementales en matière de reddition de comptes, la présentation des résultats du Plan d'action de développement durable 2018-2022 a été simplifiée et l'évaluation de la performance a été modifiée par rapport aux années précédentes. Les résultats détaillés du plan sont disponibles sur le site Web de La Financière agricole au [fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca).

Au terme de la quatrième et dernière année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, 19 des 24 cibles ont été atteintes avant ou à la date prévue, 4 sont non atteintes, mais débutées, et 1 n'est pas atteinte et n'a pas été commencée. L'action associée a d'ailleurs été abandonnée en raison d'une nouvelle orientation gouvernementale prônant la rétribution des pratiques agroenvironnementales. Ainsi, au 31 mars 2022, ce sont 79 % des cibles qui ont été atteintes. Bien que la période couverte par le Plan de développement durable soit terminée, La Financière agricole désire mener à terme, au cours de l'année 2022-2023, ses activités relatives aux quatre actions toujours en cours de réalisation.

La section suivante présente un sommaire des résultats et le niveau d'atteinte des cibles relativement à chacun des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.



<sup>28</sup> La Financière agricole ne contribue pas aux orientations gouvernementales suivantes : 5 « Améliorer par la prévention la santé de la population » et 7 « Soutenir la mobilité durable », car celles-ci sont moins liées à la mission de l'organisation.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

#### Numéro 1

**Action : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.**

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre de mesures mises en œuvre	Une mesure annuellement	Deux mesures mises en œuvre : réduction du papier pour l'impression du rapport annuel et récupération des masques de procédure	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place	Diminution d'au moins 10 % par mesure	Rapport annuel : 10 % des pages imprimées Les bénéfices environnementaux des activités de compostage et de récupération des masques de procédure jetables seront mesurés à l'automne 2022	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

#### Numéro 2

**Action : Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte de véhicules de l'organisation.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010	57 % d'ici 2021-2022	Diminution de 93,8 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

#### Numéro 3

**Action : Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible <sup>29</sup>
Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019	Augmentation de 5 % en 2021-2022	Non mesuré, reporté à l'automne 2022 après le retour en présentiel des employés au travail	NON ATTEINT – Débuté

#### Numéro 4

**Action : Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activité de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements de fin de vie.**

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée	Mars 2020	Atteint au 31 mars 2020 La Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables a été adoptée en mars 2020	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole	En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020	Proportion au 31 mars 2022 : 90,4 % La proportion est supérieure à celle de 2019-2020 (68,5 %)	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

<sup>29</sup> Sera mesuré au cours de l'exercice 2022-2023.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

### Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

#### Numéro 5

Action : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement durable	100 % annuellement	100 % des dossiers structurants ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	Un outil annuellement à compter de 2019-2020	8 outils de gestion ont été mis en place ou adaptés depuis 2019-2020, excédant la cible totale de 3	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation	Mars 2020	Une formation avancée sur les principes de développement durable a été diffusée les 2 mai et 13 juin 2019	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

### Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

#### Numéro 6<sup>30</sup>

Action : Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	100 % à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	100 % des formations ont intégré un volet sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables	30 % des employés concernés d'ici 2021-2022	47 % des employés concernés ont assisté à au moins une formation sur les principales productions agricoles	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

30 Répond également à l'objectif gouvernemental 2.4 « Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable ».



## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

### Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

#### Numéro 7

**Action : Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.**

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)	Mars 2019	Atteint au 31 mars 2019 La garantie de prêt levier est offerte depuis janvier 2019	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020	20 entreprises annuellement	Deux entreprises ont bénéficié d'une garantie de prêt levier	NON ATTEINT – Débuté

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

### Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

#### Numéro 8<sup>31</sup>

**Action : Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	500 entreprises annuellement	180 entreprises ont bénéficié du programme L'utilisation d'autres sources de financement pourrait expliquer le résultat	NON ATTEINT – Débuté

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2

### Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

#### Numéro 9

**Action : Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole	3 projets d'ici mars 2022	7 projets de recherche ont été encouragés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2018, dont un nouveau en 2021-2022	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

<sup>31</sup> Répond également à l'objectif gouvernemental 8.1 « Améliorer l'efficacité énergétique ».

## Numéro 10

**Action : Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable	200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021	109 entreprises acéricoles ont bénéficié des programmes	NON ATTEINT – Débuté

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3

**Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable**

## Numéro 11

**Action : Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes	Mars 2022	Action abandonnée à la suite de la nouvelle orientation gouvernementale prônant plutôt la rétribution des bonnes pratiques	NON ATTEINT – Non débuté

## Numéro 12

**Action : Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Dépôt de l'analyse de pertinence	Mars 2022	Analyse de pertinence déposée au comité de direction en avril 2021.  Il est prévu que l'organisation poursuive l'intégration de critères écoresponsables dans ses programmes au cours des prochaines années.	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1

**Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité**

## Numéro 13<sup>32</sup>

**Action : Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique	100 entreprises annuellement	Pour l'année de participation 2020, 347 clients ont reçu la bonification pour la transition vers l'agriculture biologique	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

<sup>32</sup> Répond également à l'objectif gouvernemental 2.2 « Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec »

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2

**Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la Société**

### Numéro 14

**Action : Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes par l'assurance récolte.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre d'entreprises assurées en production biologique	750 entreprises en 2019-2020 850 entreprises en 2021-2022	969 entreprises sont assurées en production biologique au programme d'assurance récolte pour l'année 2021	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

**Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités**

### Numéro 15

**Action : Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.**

Indicateurs	Cibles	Résultats au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire	Mars 2020	Atteint au 31 mars 2020 Une stratégie d'engagement communautaire 2020-2022 a été adoptée par le comité de direction en février 2020	ATTEINT – Avant ou à la date prévue
Nombre d'initiatives ou d'organismes soutenus	Au moins 4 annuellement	5 organismes communautaires favorisant l'inclusion sociale et la réduction des inégalités ont été soutenus en 2021-2022	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.2

**Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires**

### Numéro 16

**Action : Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs.**

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Nombre d'études technico-économiques réalisées	5 études réalisées d'ici mars 2022	Six études réalisées : cunicole, concombres de transformation, acéricole, maïs-grain, soya et cultures émergentes, fraises et maraîchère en serre	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.4

### Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

#### Numéro 17

Action : Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles.

Indicateur	Cible	Résultat au 31 mars 2022	Atteinte de la cible
Dépôt du cadre d'intervention	Décembre 2019	Atteint au 31 mars 2020 Un cadre d'intervention a été adopté en décembre 2019	ATTEINT – Avant ou à la date prévue

## DÉCLARATION DE SERVICES ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

### Déclaration de services à la clientèle

La Financière agricole dispose d'une Déclaration de services à la clientèle dans laquelle elle énonce ses engagements relativement aux comportements à adopter envers la clientèle et aux normes de service à respecter, lesquelles se définissent en objectifs de performance quant aux délais de traitement. Cette déclaration de services guide le personnel dans ses interactions quotidiennes avec la clientèle.

Quatre axes sont privilégiés : la courtoisie et le professionnalisme du personnel ainsi que la qualité, la simplicité et l'accessibilité des services.

Concrètement, le personnel s'engage à être à l'écoute des clients afin de bien comprendre leurs besoins, de les orienter vers la meilleure décision leur permettant de réaliser leurs objectifs et de les accompagner dans une démarche simplifiée à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

L'évaluation de la qualité des services rendus est établie annuellement par le biais du sondage de satisfaction. Comme le démontre le tableau 7, les résultats obtenus en 2021-2022 sont éloquentes et même légèrement supérieurs aux résultats avant pandémie (2019-2020).

La performance relative à la livraison de différents services est présentée au tableau 8.

#### Tableau 7

##### Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du personnel de La Financière agricole

Comportements	2019-2020	2020-2021	2021-2022 <sup>33</sup>
Le personnel était courtois	97 %	96 %	98 %
Le personnel m'a informé des étapes de traitement	91 %	88 %	93 %
Le personnel avait les connaissances relatives aux programmes	92 %	89 %	93 %
Le personnel a respecté les délais convenus	90 %	88 %	92 %
Le personnel était disponible	90 %	86 %	91 %
Le personnel m'a facilité la tâche pour gérer ma demande	-	87 %	91 %
J'ai reçu l'accompagnement nécessaire pour obtenir la solution appropriée pour moi	-	85 %	90 %

<sup>33</sup> La marge d'erreur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle 2022 est de 1,42 %.

**Tableau 8****Résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle au 31 mars 2022<sup>34</sup>**

Engagements	Cibles	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Degré d'atteinte
Traiter le dossier d'indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle) en moins de 30 jours	90 % des dossiers traités en moins de 30 jours	83 % (Délai moyen de 23 jours)	84 % (Délai moyen de 22 jours)	Non atteint
Traiter tous les dossiers dès le calcul d'une avance ou d'un paiement final en assurance stabilisation	98 % des dossiers traités dès le calcul d'une avance ou d'un paiement final	100 %	100 %	Atteint
Émettre l'avis de calcul des bénéficiaires du programme (ACBP) (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus) en moins de 75 jours	75 % des dossiers traités en moins de 75 jours	81 % (Délai moyen de 43 jours)	84 % (Délai moyen de 44 jours)	Atteint
Transmettre l'avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec) en moins de 45 jours	80 % des dossiers traités en moins de 45 jours	80 % (Délai moyen de 28 jours)	88 % (Délai moyen de 24 jours)	Atteint
Émettre le certificat de garantie de prêt en moins de 14 jours	80 % des dossiers traités en moins de 14 jours	56 % (Délai moyen de 16 jours)	48 % (Délai moyen de 19 jours)	Non atteint
Répondre à une demande de subvention en moins de 20 jours	80 % des dossiers traités en moins de 20 jours	59 % (Délai moyen de 22 jours)	50 % (Délai moyen de 25 jours)	Non atteint

À la lecture de ce tableau, on constate que les résultats 2021-2022 ont été atteints pour le traitement des dossiers en assurance stabilisation, l'émission de l'avis de calcul des bénéficiaires des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus et pour la transmission de l'avis de dépôt des programmes Agri-investissement et Agri-Québec. Ils n'ont pas été atteints pour le traitement des dossiers d'indemnisation des protections en assurance récolte, l'émission de certificat de garantie de prêt et d'une réponse à une demande de subvention à la relève. La réduction des délais de traitement est une préoccupation constante à La Financière agricole. La nouvelle approche de traitement des dossiers en financement visant la spécialisation de conseillers en relation client et en analyse et la mise en place d'une équipe de conseillers vouée à l'accompagnement de la clientèle en démarrage dans des productions non traditionnelles font partie des initiatives visant à améliorer le délai de traitement. Les aléas météorologiques de l'année 2021-2022 ont une fois de plus affecté la charge de travail du personnel des centres de services. En effet, la chaleur hâtive du printemps 2021, les déficits hydriques, le gel tardif de la fin du mois de mai 2021 et la sécheresse de l'été 2021 ont généré des besoins chez les producteurs agricoles se traduisant par un volume d'appels supérieur à la normale dans les centres de services. Pour une deuxième année consécutive, plus de 6 000 avis de dommages ont été signalés aux centres de services ce qui est supérieur à la moyenne des cinq dernières années.

À l'hiver 2022, le personnel des centres de services a également informé et accompagné la clientèle à la suite du lancement de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales 2021-2025. Du côté des activités en financement, l'engouement toujours présent pour le Programme Investissement Croissance et la poursuite du mandat spécial du gouvernement du Québec ont créé un volume d'activités élevé bien que légèrement inférieur à celui de 2020-2021. Au cours de la dernière année, plusieurs nouveaux clients au Programme Investissement Croissance se sont ajoutés à la clientèle en financement pour un total 1 084 depuis l'entrée en vigueur du Programme Investissement Croissance. Au cours de l'année 2021-2022, les mouvements de personnel ont eu une incidence sur le délai de traitement des prêts et des subventions. On observe une augmentation du délai moyen de 3 jours. L'accueil, l'intégration et la formation des nouveaux employés exigent l'implication des employés expérimentés, ce qui influence le délai de traitement des dossiers. S'ajoutent également à ces facteurs la complexité grandissante des dossiers et la venue de nouvelles productions émergentes.

En plus des 6 indicateurs identifiés au tableau ci-dessus, La Financière agricole s'engage à ce que 90 % des réponses à un courriel, des confirmations de rendez-vous et des retours d'appels soient faits dans un délai maximal de 2 jours ouvrables. Les résultats de ces éléments de services sont aussi évalués annuellement à l'aide du sondage de satisfaction de la clientèle et la cible a été atteinte en 2021-2022 dans les trois situations. Ainsi, pour 2021-2022, 90 % (88 % en 2020-2021) des clients interrogés se sont dits satisfaits du délai de réponse pour les retours d'appels, 91 % (90 % en 2020-2021) du délai de réponse à un courriel et 92 % (90 % en 2020-2021) du délai de réponse pour l'obtention d'un rendez-vous. Ces résultats démontrent que le personnel est dévoué à offrir un service rapide, et que la prestation de travail des employés des centres de services est toujours aussi appréciée des clients.

<sup>34</sup> Date d'entrée en vigueur de la déclaration de services : avril 2018.

## Accompagnement de la clientèle

---

### **Bureau de l'expérience client**

Comme prévu, le bureau de l'expérience client, qui relève de la vice-présidence à la clientèle, a amorcé ses activités à l'automne 2021 en établissant, dans un premier temps, son mandat, son rôle et ses engagements. Ce bureau agit en complémentarité et en collaboration continue avec les autres vice-présidences et vise les objectifs suivants : enrichir l'expérience client, favoriser la performance de l'organisation et augmenter la mobilisation du personnel.

Afin d'atteindre ces objectifs, le bureau de l'expérience client s'est doté d'un plan d'action. À l'aide d'outils tels que les personas et les laboratoires client, le bureau de l'expérience client développe en continu la connaissance et la compréhension du client afin de s'assurer que les produits et les services développés répondent à leurs besoins et créent de la valeur ajoutée. Le premier plan d'action est complété et les actions ciblées pour la prochaine année permettront d'approfondir la connaissance du client, de contribuer à solidifier la culture client et de construire l'expérience future.

### **Amélioration des façons de faire**

L'amélioration continue des façons de faire vise à augmenter la performance de l'organisation en optimisant l'utilisation de toutes les ressources disponibles. La poursuite de l'entraide régionale ou territoriale s'inscrit dans ces orientations et permet de rééquilibrer la charge de travail entre les ressources, indépendamment de la provenance des demandes.

C'est d'ailleurs pour faciliter l'entraide entre tous les centres de services et le transfert des dossiers que la gestion électronique des documents de la clientèle a été mise en place au printemps 2021. Avec l'arrivée du télétravail, il devenait prioritaire d'avoir une structure de travail uniforme et des processus standardisés appliqués dans tous les territoires.

Également, le projet visant la spécialisation de conseillers en relation client et en analyse pour le traitement des dossiers en financement s'est poursuivi. Rappelons que ce projet a pour but de bonifier l'accompagnement auprès de la clientèle qui en requiert davantage, à répondre à un volume élevé d'activités en plus de poursuivre l'amélioration des délais de traitement, et ce, dans un contexte de renouvellement important des effectifs.

Sur une base régulière, les centres de services rencontrent les représentants de la clientèle (fédérations spécialisées et régionales) pour s'assurer d'une compréhension commune des enjeux et des problématiques vécus sur le terrain dans le but d'identifier les meilleures solutions à analyser.

La Financière agricole déploie en continu son offre de produits et de services en ligne, sur le Web et les médias sociaux. En février 2022, une nouvelle section Web « Tout pour la relève agricole » a été mise en ligne sur le site Internet de l'organisation. Toutes les informations sur les produits et les services offerts à la relève agricole ont été regroupées à un seul endroit.

### **Activités en assurance**

La Financière agricole réalise deux fois par année une campagne d'information et d'adhésion au Programme d'assurance récolte : la première à l'automne, pour la protection Sirop d'érable, et la seconde au printemps, pour les autres cultures assurables. Ces campagnes sont l'occasion idéale pour faire connaître les nouvelles protections offertes et pour faire la promotion d'autres services, notamment le dossier en ligne, le dépôt direct et les programmes AGRI. Dans le but d'optimiser la communication, le courriel et l'appel automatisé ont été utilisés dans le cadre de ces campagnes. Les efforts déployés par le personnel des centres de services ont contribué à l'augmentation du nombre de clients et du montant des valeurs assurées.

### **Activités en financement**

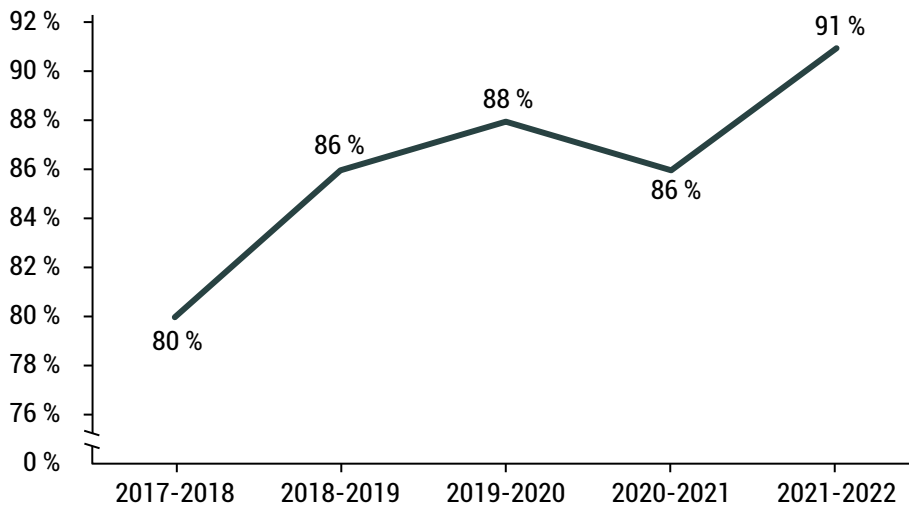
Pour bonifier l'accompagnement de la clientèle en démarrage dans des productions non traditionnelles, incluant la relève agricole, une équipe de 16 conseillers attitrés (1 par centre de services) a été formée à l'automne 2021 pour guider ces entreprises dans leur projet. Ces conseillers travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres, ainsi qu'avec les partenaires du milieu de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Rappelons qu'une production non traditionnelle se définit comme étant une production pour laquelle il n'existe aucune ou peu de références techniques, agronomiques et économiques, par exemple, dans la production d'animaux à fourrure ou de vignes.

## Satisfaction à l'égard du service à la clientèle

Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance, La Financière agricole réalise annuellement un sondage de satisfaction. Le graphique suivant présente l'évolution des résultats des cinq dernières années.

### Graphique 24

#### Évolution du pourcentage de satisfaction à l'égard du service à la clientèle



On constate, à la lecture de ces résultats, que les efforts déployés pour répondre aux besoins et satisfaire la clientèle portent leurs fruits. En effet, le résultat obtenu en 2021-2022 est le plus haut des cinq dernières années.

La Financière agricole accorde une grande importance à la satisfaction de la clientèle. C'est la raison pour laquelle elle évalue de façon régulière la satisfaction par le biais d'un sondage de rétroaction, en plus de l'évaluer annuellement. Ces sondages sont expédiés au client dès la fin du traitement d'un de ces services : prêt, subvention ou avis de dommages. Les résultats et les commentaires recueillis par l'entremise de ces sondages permettent d'améliorer en continu la prestation de service à la clientèle.

## Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes de La Financière agricole permet d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et de soutenir la qualité de ses services.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par un client qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service offert par l'organisation ou de l'administration des produits par cette dernière.

En 2021-2022, La Financière agricole a reçu 77 plaintes, comparativement à 251 en 2020-2021, ce qui représente une diminution de 69,3 %. Cette forte diminution s'explique principalement par la baisse du nombre de plaintes à l'égard du règlement foin reçues en 2021-2022.

Les 77 plaintes ont été signifiées de façon individuelle. Parmi celles-ci, 69 plaintes, soit 98,6 % ont été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables prévu dans la politique, comparativement à 99,6 % lors de l'exercice précédent. Notons que 7 plaintes étaient toujours en traitement après la fin de l'exercice financier 2021-2022.

**Tableau 9**  
Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2019-2020 (nombre)	2019-2020 (en pourcentage)	2020-2021 (nombre)	2020-2021 (en pourcentage)	2021-2022 (nombre)	2021-2022 (en pourcentage)
Programme d'assurance récolte : système collectif et système individuel	107	69	219	87,2	12	15,6
Agri-stabilité et Agri-investissement	3	2	8	3,2	2	2,6
Programmes de financement agricole et forestier, Programme d'appui financier à la relève agricole et Programme Investissement Croissance	5	3,2	2	0,8	3	3,9
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	5	3,2	6	2,4	3	3,9
Plan de localisation et des parcelles agricoles	35	22,6	11	4,4	12	15,6
Service à la clientèle	s. o.	s. o.	4	1,6	10	13
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	s. o.	s. o.	1	0,4	s. o.	s. o.
Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	35	45,4
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>100</b>	<b>251</b>	<b>100</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

### Motifs d'insatisfaction

Le principal motif d'insatisfaction fait l'objet de 35 plaintes (45,4 %) et concerne le processus de participation à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Les insatisfactions exprimées par les plaignants se rapportent au délai accordé pour l'inscription, au principe retenu pour gérer les inscriptions (premier arrivé, premier servi) et au seul recours à l'inscription en ligne.

Autrement, 15,6 % des plaintes concernent la modernisation des plans de localisation et des parcelles agricoles mise en place à compter de l'année d'assurance 2020. Les insatisfactions portent avant tout sur la présentation visuelle modernisée et les nouvelles échelles de la carte des parcelles. Durant la période estivale et au cours de la campagne des déclarations d'intérêt végétal 2020, l'organisation a effectué une analyse en tenant compte des observations formulées par la clientèle et reçues par les centres de services. Des pistes d'amélioration sont en cours d'évaluation de concert entre la Vice-présidence à la clientèle et la Vice-présidence aux services administratifs.

Quant aux insatisfactions relatives au service à la clientèle, celles-ci concernent notamment les délais de traitement des dossiers et la livraison des services.

Enfin, parmi les 70 plaintes reçues et traitées au cours de l'année 2021-2022, une seule a eu pour effet de modifier la décision initialement rendue par l'organisation.



# GESTION DES RESSOURCES

## RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2022, La Financière agricole comptait 647 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui correspond à une augmentation de 15 employés par rapport au résultat obtenu au 31 mars 2021. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, elle a utilisé 629 équivalents à temps complet (ETC), ce qui représente une augmentation de 63 ETC comparativement à l'exercice précédent. Ainsi, la cible de 669 ETC fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée. Cette augmentation est attribuable à l'octroi d'ETC supplémentaires pour la réalisation du mandat spécial gouvernemental visant à soutenir les producteurs agricoles dans leur projet d'investissement.

La Financière agricole fait toutefois face à des enjeux de pénurie de main-d'œuvre. Des actions sont posées pour réduire ce risque, entre autres, pour les volets de l'attraction et de la rétention de la main-d'œuvre. À cet égard, la Société veille au développement de l'expertise des nouveaux employés, a élaboré un plan d'action organisationnel de la mobilisation, a mis en place des actions pour l'embauche de membres de groupes cibles, etc.

**Tableau 10**  
Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emplois<sup>35</sup>

Secteur	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2022	Total au 31 mars 2021	Écart entre 2022 et 2021
Siège social	22	230	65	317	313	+4
Réseau régional	13	165	152	330	319	+11
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>395</b>	<b>217</b>	<b>647</b>	<b>632</b>	<b>+15</b>

**Tableau 11**  
Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés <sup>36</sup>
Personnel d'encadrement	68 355	s. o.	68 355	37
Personnel professionnel	672 574	9 008	681 582	373
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	398 753	956	399 709	219
<b>Total 2021-2022</b>	<b>1 139 682</b>	<b>9 964<sup>37</sup></b>	<b>1 149 646</b>	<b>629</b>
<b>Total 2020-2021</b>	<b>1 028 677</b>	<b>5 288</b>	<b>1 033 965</b>	<b>566</b>

35 Effectif en poste au 31 mars 2022 : nombre de personnes occupant un poste régulier, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

36 Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,30 heures par année.

37 La Financière agricole a dû faire preuve d'agilité pour répondre promptement aux demandes du gouvernement, notamment pour la mise en place des programmes Agri-relance – Initiative d'aide aux éleveurs du Québec pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. Ainsi, des ressources en place ont été sollicitées pour agir avec diligence et fournir les résultats attendus, ce qui s'est traduit par une hausse des heures supplémentaires. Une proportion des heures rémunérées octroyées a donc été consommée par des heures supplémentaires afin de générer des résultats rapides.

## Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. À cet effet, La Financière agricole a investi 1,9 % de sa masse salariale en formation, sans compter l'offre de formation offerte à l'interne pour répondre aux besoins de développement, notamment en agriculture, en assurance et en financement.

Le nombre et la diversité des activités offertes dans le Plan de développement des ressources humaines (PDRH) ont contribué à obtenir un nombre moyen de jours de formation par personne de 3,5 en 2021-2022, comparativement à 3,1 l'année précédente. La Financière agricole a également investi pour le développement des compétences des étudiants et des stagiaires qui ont bénéficié de 2,0 jours de formation en moyenne.

**Tableau 12**  
Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2021-2022<sup>38</sup>

Champ d'activité	Année financière 2021-2022 (en pourcentage) <sup>39</sup>
Favoriser le développement des compétences en agriculture, en assurance et en financement	28,5
Acquérir de nouvelles connaissances en communication, en bureautique et en informatique	19,3
Développer des compétences en matière de ressources humaines (ex. : gestion de la main-d'œuvre, climat de travail, santé et sécurité, etc.)	18,2
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	15,3
Autres formations (ex. : formations juridiques, comptabilité, vérification interne, etc.)	14,8
Préparation à la retraite	2,3
Développer des compétences en matière de service à la clientèle	0,9
Prise en compte des principes de développement durable	0,7

**Tableau 13**  
Évolution des dépenses de formation<sup>40</sup>

Répartition des dépenses en formation	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Proportion de la masse salariale (en pourcentage)	2,0	1,8	1,9
Nombre moyen de jours de formation par personne : Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	5,8	7,3	6,9
Nombre moyen de jours de formation par personne : Professionnels, avocats et notaires	3,6	3,4	3,7
Nombre moyen de jours de formation par personne : Techniciens et personnel de bureau	2,7	1,8	2,7
<b>Total</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>
<b>Somme allouée par personne<sup>41</sup></b>	<b>1 277</b>	<b>1 117</b>	<b>1 262</b>

38 La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

39 Les données de ce tableau incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement, professionnel et fonctionnaire, mais excluent les étudiants et les stagiaires ainsi que les titulaires d'emploi supérieur.

40 Les données de ce tableau incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement, professionnel et fonctionnaire, mais excluent les étudiants et les stagiaires ainsi que les titulaires d'emploi supérieur.

41 Les sommes allouées aux dépenses de formation par personne incluent les salaires.

## Planification de la main-d'œuvre

### Mouvement du personnel

En 2021-2022, le taux de départ volontaire du personnel régulier, qui est composé de départs à la retraite, de mutations, de promotions hors de l'organisation et de démissions, est de 16,6 %. Pour combler une partie de ces départs, 172 personnes ont été embauchées en 2021-2022, comparativement à 135 l'année précédente. De ce nombre, 46 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un bassin de relève intéressant.

**Tableau 14**

**Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

Taux de départ	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Taux de départ volontaire (en pourcentage)	11,1	9,8	16,6

**Tableau 15**

**Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire**

Nombre de départs à la retraite	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	40	30	27

**Tableau 16**

**Emplois régionalisés au 31 janvier 2022**

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 janvier 2022
49	26

## Mobilisation du personnel

La Financière agricole a réalisé un sondage sur la mobilisation des employés en novembre 2021 et le taux de mobilisation a été de 76,1 % comparativement à l'exercice de 2019 qui présentait un résultat de 74,1 %. La réalisation d'un plan d'action organisationnel 2020-2022 et de plans d'unité ont contribué à maintenir la certification Employeur remarquable. À titre d'exemples, des ateliers sur le cheminement de carrière ont été offerts aux employés et des capsules vidéo visant à reconnaître la contribution des employés ont été produites par les gestionnaires. De plus, un cadre de gestion pour la prévention de la violence lors de contact avec la clientèle et une formation ont été diffusés pour prévenir les situations de violence à l'égard du personnel.



## Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Au cours de l'année 2021-2022, elle a réalisé diverses actions en vue de promouvoir l'accès en emploi des minorités visibles et ethniques (MVE). Elle a notamment :

- Participé à la Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des MVE;
- Accueilli, pour un stage d'un jour, des personnes handicapées dans le cadre du projet DuoEmploi;
- Présenté en priorité aux gestionnaires, au recrutement régulier, les personnes candidates provenant de groupes cibles.

Ces efforts n'ont pas permis d'atteindre la cible de 25 % d'embauche de membres des groupes cibles au recrutement régulier. Toutefois, La Financière agricole excède, depuis les trois dernières années, la cible de représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier, qui est fixée à 2 %.

Quant à la représentativité des MVE au sein de l'effectif et occasionnel, la progression vers l'atteinte de la cible de 7 % est en hausse depuis les trois dernières années, passant de 4,0 % en 2020 à 6,1 % en 2022. De plus, le taux d'accès à un emploi de cadre 4 pour les MVE est de 50 % en 2021-2022, ce qui a favorisé l'atteinte de la cible de 6 % de représentativité au sein du personnel d'encadrement.

**Tableau 17**

**Nombre total de personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, au cours de la période 2021-2022**

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre d'employés en place au 31 mars 2022
Régulier	40	563
Occasionnel	86	84
Étudiant	30	17
Stagiaire	16	2
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>666</b>

**Tableau 18**

**Embauche des membres des groupes cibles en 2021-2022**

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Membres des minorités visibles et ethniques	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en pourcentage)
Régulier	40	6	0	0	0	6	15,0
Occasionnel	86	11	1	0	0	12	14,0
Étudiant	30	2	0	0	0	2	6,7
Stagiaire	16	2	0	0	0	2	12,5

**Tableau 19****Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

Statut d'emploi	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Régulier (en pourcentage)	29,4	7,4	15,0
Occasionnel (en pourcentage)	5,6	2,9	14,0
Étudiant (en pourcentage)	6,1	16,7	6,7
Stagiaire (en pourcentage)	5,9	21,4	12,5

**Tableau 20****Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif**

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2020 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2021 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence par rapport à l'effectif régulier total en 2022 (en pourcentage)
Autochtone	3	0,5	3	0,5	3	0,5
Anglophone	3	0,5	3	0,5	3	0,5
Personne handicapée	12	2,2	12	2,1	12	2,1

**Tableau 21****Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel<sup>42</sup>**

MVE par région administrative	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (en pourcentage)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (en pourcentage)
Montréal et Laval	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Outaouais et Montérégie	9	11,5	9	10,6	9	10,2
Estrie, Lanaudière et Laurentides	1	2,4	5	9,8	7	12,1
Capitale-Nationale <sup>43</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres régions	13	2,9	18	3,9	23	4,6
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>4,0</b>	<b>32</b>	<b>5,1</b>	<b>39</b>	<b>6,1</b>

**Tableau 22****Présence des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022<sup>44</sup>**

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (en pourcentage)
Minorités visibles et ethniques	2	6,7

<sup>42</sup> Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs) ainsi que les étudiants et les stagiaires.

<sup>43</sup> Les régions administratives de la Capitale-Nationale, de Montréal et de Laval ne comportent aucun ETC pour 2020, 2021 et 2022.

<sup>44</sup> Les données excluent l'effectif de la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

**Tableau 23**  
**Embauche des femmes par statut d'emploi en 2021-2022**

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche de femmes (en pourcentage)
Régulier	40	28	70,0
Occasionnel	86	53	61,6
Étudiant	30	23	76,7
Stagiaire	16	10	62,5
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>114</b>	<b>66,3</b>

**Tableau 24**  
**Représentativité des femmes dans l'effectif régulier en 2021-2022**

Catégorie d'emploi	Effectif total (hommes et femmes)	Effectif (femmes)	Taux de représentativité des femmes (en pourcentage)
Personnel d'encadrement	35	13	37,1
Professionnel	348	218	62,6
Technicien et personnel de bureau	180	140	77,8
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>371</b>	<b>65,9</b>

## RESSOURCES FINANCIÈRES

### Cadre financier

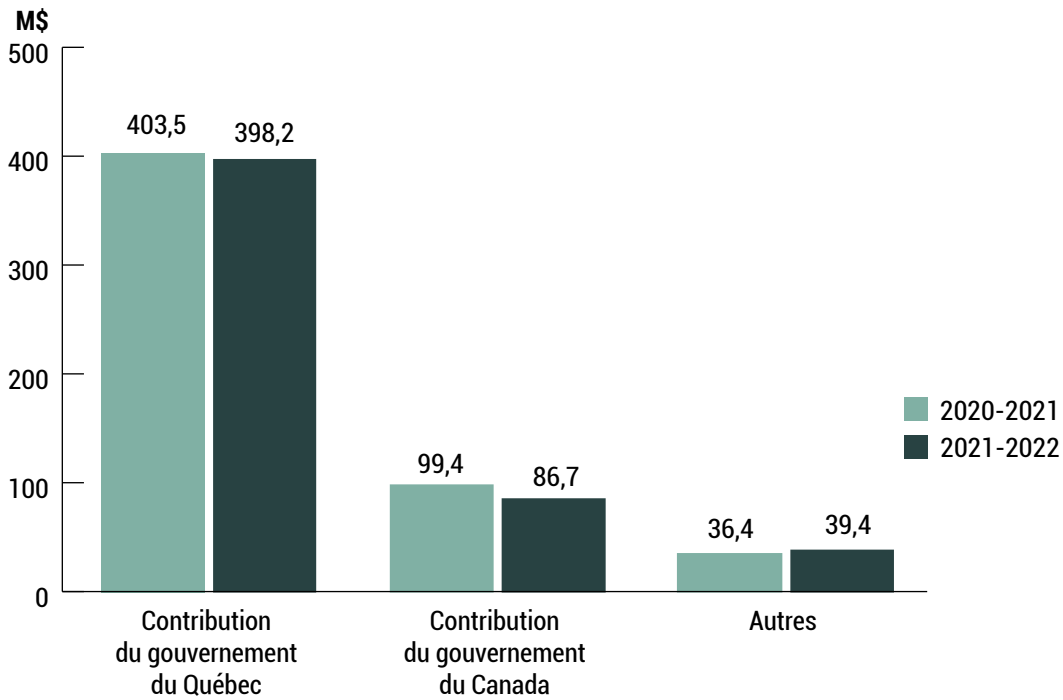
Pour 2021-2022, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 372,1 millions de dollars à La Financière agricole, une diminution de 16,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute la contribution de 0,6 million de dollars du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du *Règlement sur le Programme de financement forestier*. Finalement, s'ajoutent des contributions provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relativement aux interventions suivantes : 3,6 millions de dollars pour le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, 0,3 million de dollars pour l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021 et 21,6 millions de dollars concernant l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture. Ces contributions s'élèvent à 86,7 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, soit 12,7 millions de dollars de moins comparativement à 2020-2021. Cette diminution s'explique notamment par le mandat octroyé, en 2020-2021, à La Financière agricole pour l'administration du nouveau Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme (FUMSF). Ce programme, exclusif à 2020-2021, visait à faciliter les changements requis à la ferme pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et des travailleurs étrangers temporaires dans le contexte de la COVID-19 et à freiner la propagation de la maladie dans les exploitations agricoles. La contribution du FUMSF était de 9,3 millions de dollars en 2020-2021.

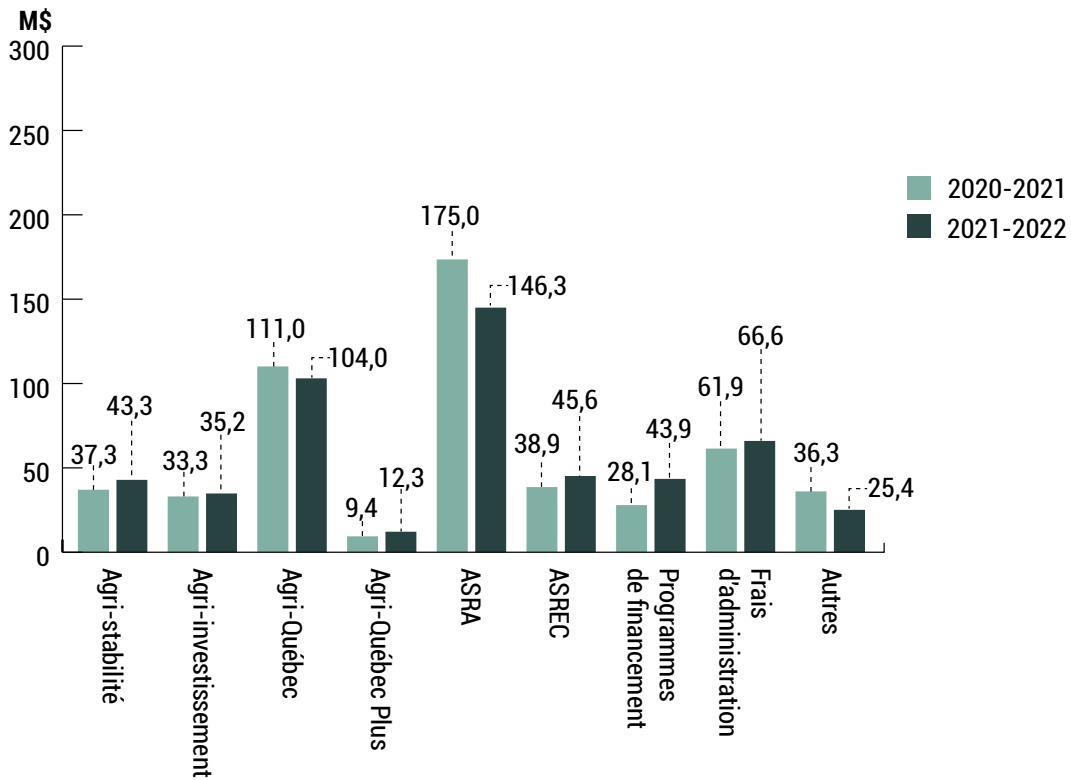
Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité.

Pour l'exercice financier 2021-2022, les résultats affichent un excédent de 1,7 million de dollars.

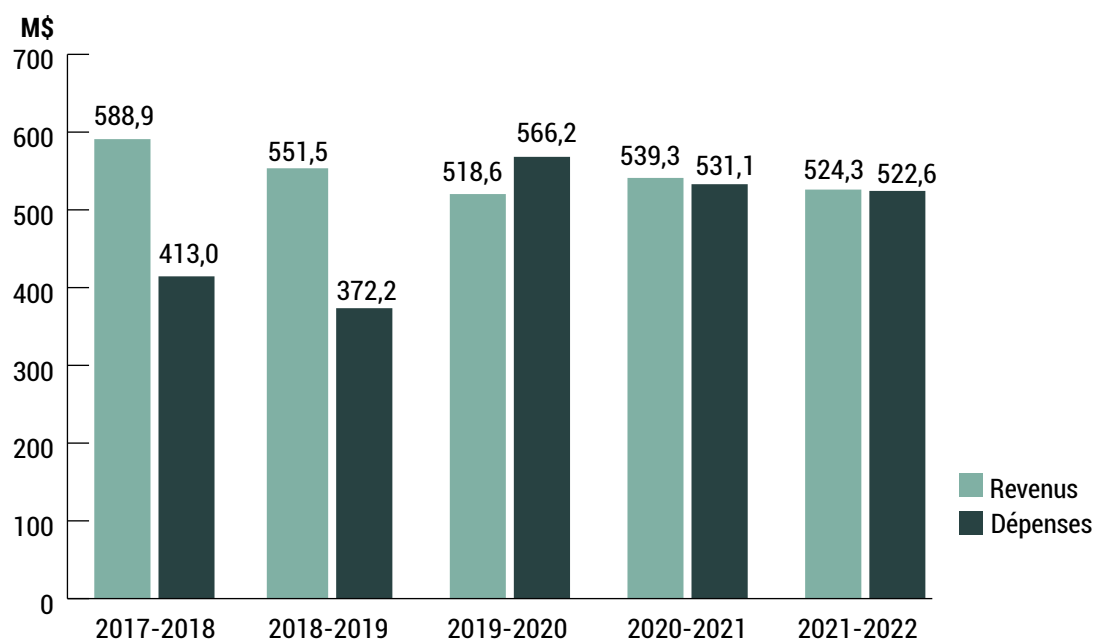
**Graphique 25**  
Sources de revenus en 2020-2021 et 2021-2022



**Graphique 26**  
Répartition des ressources financières en 2020-2021 et 2021-2022



**Graphique 27**  
**Historique des revenus et des dépenses**



La Financière agricole détient une réserve de 326,9 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. La Société détient également une réserve de 125,6 millions de dollars, dont le maximum est atteint, lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées advenant un contexte économique difficile. Les sommes sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.



## Dépenses administratives

En 2021-2022, La Financière agricole disposait d'un budget de 77,2 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter son budget.

**Tableau 25**  
**Dépenses administratives**

Nature des dépenses	Budget de dépenses 2021-2022 <sup>45</sup> (M\$) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2022 <sup>46</sup> (M\$) (2)	Écart (M\$) (3) = (2) – (1)	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (M\$) Source : Comptes publics 2020-2021 <sup>47</sup>
Masse salariale	58,2	54,0	-4,2	-7	50,7
Fonctionnement	19,0	12,6	-6,4	-34	11,2
<b>Total de l'organisation</b>	<b>77,2</b>	<b>66,6</b>	<b>-10,6</b>	<b>-14</b>	<b>61,9</b>

Les dépenses relatives à la pandémie sont liées au temps requis pour offrir du soutien aux producteurs agricoles dans les nouveaux programmes. De plus, l'achat d'équipement informatique et de matériel de protection a été nécessaire pour faire face à cette période particulière. Cette situation se résorbera d'elle-même après la pandémie.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020-2021 et 2021-2022 s'explique principalement par l'augmentation de la cible d'heures rémunérées autorisées par le SCT pour accompagner et soutenir les producteurs agricoles dans leurs projets d'investissements.

## État des placements et des emprunts

Le rendement réalisé au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec a été, pour le Compte dédié, supérieur à son rendement espéré. Quant à ceux de la Réserve et de l'ASREC, ils ont été inférieurs à leur rendement espéré. Le portefeuille du Compte dédié aux garanties de prêts affiche un rendement de 4,85 %, ce qui le situe au-dessus de son rendement espéré de 3,61 %. Le portefeuille de la Réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus affiche, quant à lui, un rendement de près de 0,11 %, par rapport à son rendement espéré de 0,12 %. Le portefeuille du Fonds ASREC affiche un rendement de 1,39 %, le plaçant ainsi en dessous de son rendement espéré de 1,94 %. Les baisses de rendement constatées sont attribuables au recul des rendements annuels et des indices de référence au cours du premier trimestre 2022 en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine et de la hausse des taux d'intérêt, en réaction, notamment, à la montée de l'inflation. Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 0,60 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 17 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 906,1 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés de 5,4 millions de dollars.

La Financière agricole ne dispose d'aucun régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisées par le gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, La Financière agricole a financé, à même ses liquidités, les besoins de financement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

45 Dont 0,86 million de dollars relatifs aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

46 Dont 0,69 million de dollars relatifs aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

47 Dont 1,08 million de dollars relatifs aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles contribuent à la performance et à la transformation de La Financière agricole par la mise en place de solutions innovantes, efficaces et sécuritaires alignées sur les besoins d'affaires de l'organisation, les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques en technologies de l'information. Chaque année, La Financière agricole consacre des efforts importants à l'entretien et à l'évolution de ses actifs informationnels. Des actions sont par ailleurs priorisées annuellement pour préserver leur état de bon fonctionnement. En parallèle, des projets sont mis en place afin de prendre le virage numérique et d'offrir des services simplifiés, intégrés et de qualité qui sont adaptés aux besoins de la clientèle.

Par ailleurs, afin de bien relever les défis à venir, La Financière agricole s'est dotée d'une démarche de transformation et d'optimisation numérique soutenue par une stratégie de réalisation qui comprend une feuille de route présentant l'ensemble des projets. Un des projets, soit la révision du modèle d'affaires en financement, constitue l'une des pièces maîtresses pour soutenir la transformation des affaires découlant des travaux d'architecture d'entreprise. La Financière agricole a également entamé la mise en place de méthodes Agile dans la gouvernance et la gestion de ses projets ainsi que de ses activités. Elle s'est inscrite dans un processus de montée en compétences numériques de ses ressources humaines afin de renforcer l'expertise nécessaire à la réalisation de sa transformation.

### Principales réalisations en 2021-2022

---

#### **Vision des ressources informationnelles alignées sur les orientations stratégiques et gouvernementales**

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a maintenu ses efforts dans des projets et des initiatives propres aux orientations définies par son architecture d'entreprise et la feuille de route de sa transformation numérique. Pour accélérer son virage numérique au bénéfice des clients, elle a privilégié l'utilisation de sa prestation électronique de services pour le déploiement des programmes Agri-relance – Initiative d'aide aux éleveurs du Québec pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 et Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales. En outre, elle a terminé le passage de certains processus administratifs prioritaires au mode sans papier de bout en bout.

Pour soutenir la prestation de travail à distance, La Financière agricole a poursuivi le déploiement des outils de collaboration visant à assurer la continuité de ses activités.

De plus, elle a continué la réalisation de plusieurs projets et initiatives :

- L'optimisation des processus de gestion des volumes assurables des produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche;
- L'amélioration et la consolidation des fonctionnalités du système de collecte unifiée des données financières;
- L'analyse préliminaire de la conception et de la mise en œuvre du nouveau modèle d'affaires en financement.

## Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information est une priorité au sein de l'organisation. Des efforts constants ont été déployés afin de s'assurer de la planification et de la mise en place de solutions tirées des meilleures pratiques en la matière. Dans un premier temps, La Financière agricole a proposé une structure de gestion de la sécurité découlant de l'audit qui avait été effectué en ce sens. Aussi, un vaste exercice d'évaluation en regard de la gestion des identités et des accès a été mis sur pied. Son plan de reprise informatique a également fait l'objet de travaux en vue d'une refonte permettant de rehausser son efficacité.

Les infrastructures de La Financière agricole ont permis de desservir adéquatement son personnel et sa clientèle pour assurer la continuité de leurs activités respectives au cours de l'exercice financier.

## Développement des solutions d'affaires

Au cours de l'année 2021-2022, la majorité des efforts en développement informatique a été investie dans le projet d'Optimisation des processus de gestion du volume assurable des produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche et pour la mise en œuvre du programme pour soutenir l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales en partenariat avec le MAPAQ. Le soutien aux activités récurrentes assurant l'entretien, l'évolution et le fonctionnement quotidien des systèmes d'information a également été assuré. La capacité restante a été investie dans les projets prioritaires de l'organisation.

Ces projets ont été mis en œuvre pour soutenir les orientations définies dans le plan stratégique de La Financière agricole tout en favorisant le virage numérique, notamment par une offre de produits simplifiée, adaptée et de qualité. En outre, de nouvelles fonctionnalités ont été livrées dans les systèmes existants afin d'améliorer le soutien aux processus d'affaires et la performance de l'organisation.



# AUTRES PRATIQUES DE GESTION

## MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

### Étalonnage

---

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole adopte des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. La loi précise que ce type d'exercice doit être réalisé tous les trois ans. Une approche en deux volets a été retenue par le conseil d'administration de La Financière agricole; le premier volet permettant un balisage avec des organisations de la fonction publique québécoise alors que le deuxième volet vise un balisage avec les organisations d'autres provinces ayant des mandats semblables à ceux de La Financière agricole.

C'est dans ce contexte que l'Étude de performance comparée 2020-2021, réalisée par l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique, a été déposée au conseil d'administration en 2021. Cette étude visait à comparer des indicateurs avec des organisations d'autres provinces portant sur trois programmes offrant le plus de possibilités de comparaison, soit l'assurance récolte (ASREC), Agri-stabilité et le financement. Cette dernière étude couvre les résultats pour les années 2016-2017 à 2019-2020.

Les indicateurs identifiés par le conseil d'administration pour cette étude de performance comparée et qui ont pu faire l'objet d'une comparaison des résultats sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau 26**

Résultats et rang de La Financière agricole comparativement à la moyenne des organisations étudiées, pour chacun des indicateurs comparés au cours des quatre années à l'étude, soit de 2016-2017 à 2019-2020

Indicateurs comparés	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		Rang FADQ <sup>48</sup>	Rang FADQ 2018
	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.		
Taux global de satisfaction de la clientèle (%)	78	79	75	78	83	83	85	75	2/4	s. o.
Taux de couverture du marché ASREC (%)	59	63	59	61	60	63	62	s. o.	3/4	3/4
Taux de couverture du marché Agri-stabilité (%)	80	64	79	62	78	60	78	s. o.	1/4	1/4
Taux de participation Agri-stabilité (%)	60	42	59	39	57	37	58	36	1/3	s. o.
Taux de couverture du marché en financement (%)	40	26	39	26	37	25	35	24	2/4	1/4
Délais de traitement d'un dossier ASREC (jours)	22	21	22	21	18	24	21	27	2/3	3/4
Délais de traitement Agri-stabilité (%) <sup>49</sup>	67	74	76	74	65	70	63	49	2/3	3/4
Coût de revient par client ASREC (\$)	1 046	1 554	1 237	1 671	1 433	1 791	1 539	1 875	1/4	1/4
Coût de revient par contrat ASREC (\$)	419	489	506	533	581	572	644	610	2/4	s. o.
Ratio des frais d'exploitation ASREC (\$) <sup>50</sup>	1,02	0,75	1,12	0,79	1,11	0,78	1,13	0,78	4/4	s. o.
Coût de revient par client Agri-stabilité (\$)	405	1 002	352	1 060	396	1 088	424	1 138	1/4	1/4
Coût de revient par dossier Agri-stabilité (\$)	320	1 001	272	1 214	357	1 234	312	1 237	1/4	s. o.
Coût de revient par client Financement (\$)	1 760	2 405	1 857	2 527	2 031	2 681	2 143	3 082	2/3	1/4
Coût de revient par dossier Financement (\$)	746	767	838	1 412	937	1 499	1 003	1 590	2/3	s. o.
Ratio des dépenses d'exploitation Financement (\$) <sup>50</sup>	0,44	0,89	0,44	0,87	0,46	0,85	0,44	0,79	1/4	s. o.
Taux de perte en fonction de l'encours (%)	0,02	0,12	0,01	0,16	0,01	0,08	0,07	0,10	1/4	s. o.
Taux de perte en fonction de la provision pour garantie de prêt (%)	1,62	7,78	0,95	15,37	1,09	7,67	8,14	8,78	2/4	1/4

48 Classement de la FADQ en fonction des organismes comparés.

49 Proportion des dossiers traités en 75 jour ou moins.

50 Calcul : Frais administratifs du programme en fonction des valeurs assurées pour l'ASREC ou de l'encours pour le Financement.

Certains indicateurs n'ont pu faire l'objet d'une comparaison, notamment en raison de la difficulté d'obtenir des données (aucun comparable ou un seul comparable). Les structures de gestion et les modèles d'affaires différents ont aussi limité la possibilité de tirer des conclusions quant à la performance de La Financière agricole. Les indicateurs qui n'ont pu être comparés sont les suivants :

- Taux de satisfaction envers le service à la clientèle;
- Probabilité que le client recommande La Financière agricole (indice de recommandation client);
- Taux de satisfaction des programmes;
- Taux de couverture du marché biologique;
- Taux de participation en financement;
- Délais de traitement d'un dossier en financement;
- Nombre de contrats ou de dossiers traités par ETC.

### **Principaux constats**

La Financière agricole se compare avantageusement par rapport à ses homologues des autres provinces. Les efforts constants de l'organisation pour mesurer sa performance et en rendre compte lui ont permis de maintenir les bons résultats obtenus à l'Étude de performance comparée 2017-2018 tout en s'améliorant sur les aspects relatifs au service à la clientèle, notamment la satisfaction de la clientèle et les délais de traitement.

- Il est difficile de comparer la performance globale des indicateurs de satisfaction de la clientèle en raison de l'inconstance des autres organisations dans la mesure de ces résultats. Toutefois, lorsqu'observés par année, les résultats de La Financière agricole se situent généralement au-dessus de ceux des autres organisations et montrent tous une tendance à la hausse dans les quatre années étudiées.
- La performance de La Financière agricole en matière de taux de couverture en financement et pour Agri-stabilité est bonne par rapport à la moyenne. À l'instar de l'Étude de performance comparée 2017-2018, sa performance est en deçà de la moyenne pour le programme ASREC, mais les résultats de l'organisation montrent une tendance positive dans les quatre années étudiées.
- Par ailleurs, La Financière agricole se positionne avantageusement par rapport aux autres provinces pour les indicateurs de gestion financière. Les résultats pour lesquels l'organisation ne se classe pas au premier rang s'expliquent notamment par :
  - La production importante de céréales et de protéagineuses dans les autres provinces étudiées, ce qui désavantage La Financière agricole en matière de comparaison pour le ratio des frais d'exploitation en ASREC (dépenses administratives sur les valeurs assurées);
  - Les coûts importants investis dans les dernières années en financement, notamment pour la révision du modèle d'affaires en financement.

### **Pistes d'actions**

Afin de donner suite aux conclusions de l'Étude de performance comparée 2020-2021, certaines pistes d'action ont été identifiées. Celles-ci concernent particulièrement les indicateurs pour lesquels la performance de La Financière agricole est moindre ou pour lesquels on observe une tendance à la baisse.

Les priorités d'action, d'ici la prochaine étude en 2023-2024, se situent principalement au niveau des indicateurs de processus, notamment :

- Réaliser les projets de la feuille de route sur la transformation numérique de La Financière agricole afin d'améliorer la performance, notamment les délais de traitement en financement et en ASREC;
- Poursuivre les réflexions concernant les indicateurs de nombre de dossiers ou de contrats traités par ETC, afin d'améliorer les perspectives de comparaison.

## Étalonnage en ressources humaines

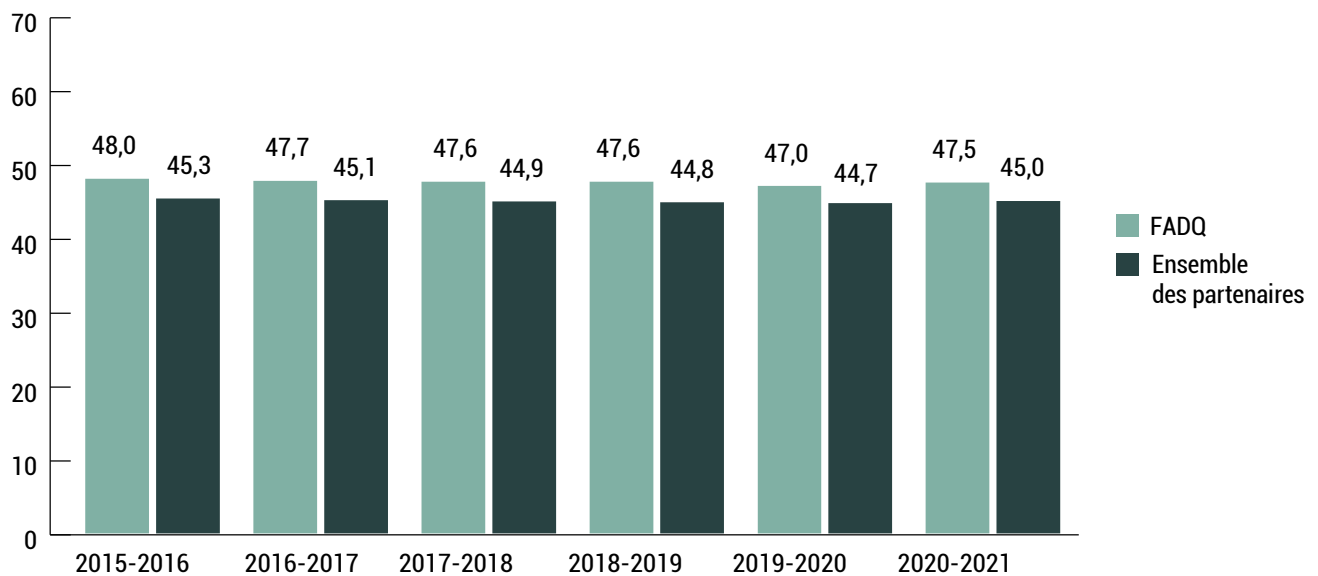
La Financière agricole réalise périodiquement des exercices d'étalonnage en matière de ressources humaines. Le dernier exercice a eu lieu au cours de l'automne 2021 à partir des données 2020-2021. Cet exercice a permis à l'organisation de se comparer avec d'autres ministères et organismes de la fonction publique québécoise sur certains indicateurs.

L'âge moyen des employés de La Financière agricole est passé de 48,0 ans à 47,5 ans entre 2015 et 2021. L'écart entre la moyenne d'âge des employés et celle de l'ensemble des partenaires de la fonction publique québécoise demeure relativement stable à 2,5 ans. Le pourcentage d'employés qui ont plus de 50 ans est passé de 43,9 % en 2020 à 44,7 % en 2021. À titre comparatif, cette tranche d'âge représente 35,6 % de la fonction publique québécoise. L'organisation mise sur l'embauche et la fidélisation d'étudiants et de stagiaires pour renouveler la main-d'œuvre et réduire l'âge moyen de ses employés.

### Graphique 28

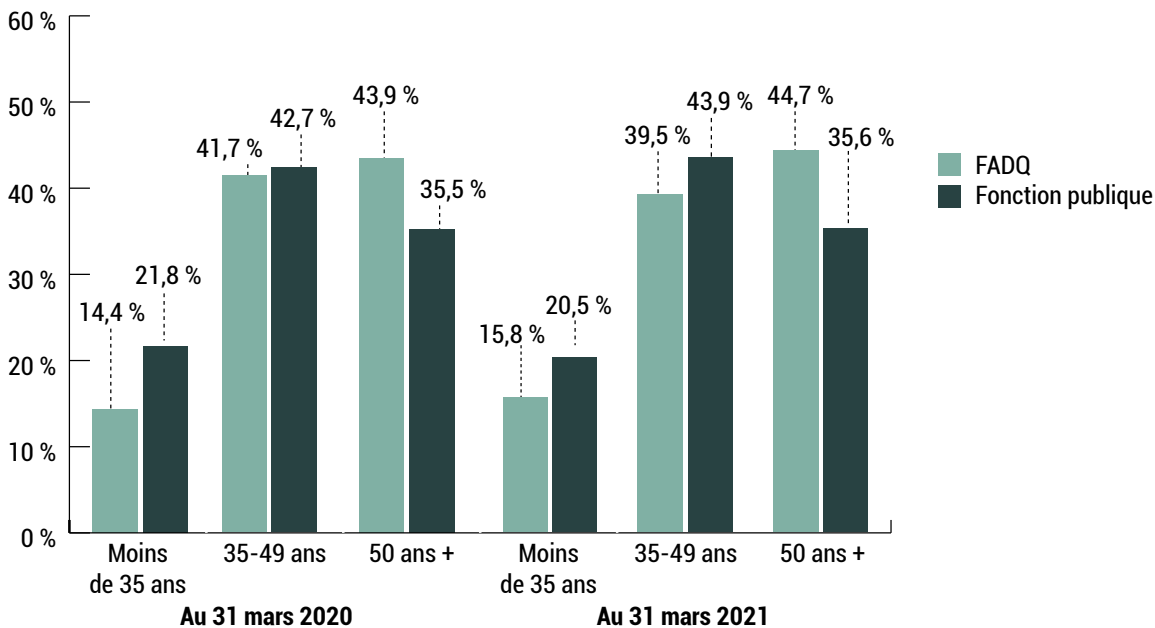
Évolution de l'âge moyen des employés de La Financière agricole et de l'ensemble des partenaires (35 ministères et organismes) de 2015-2016 à 2020-2021

#### Âge moyen



## Graphique 29

Répartition en pourcentage des employés de La Financière agricole et de la fonction publique selon l'âge du personnel<sup>51</sup>



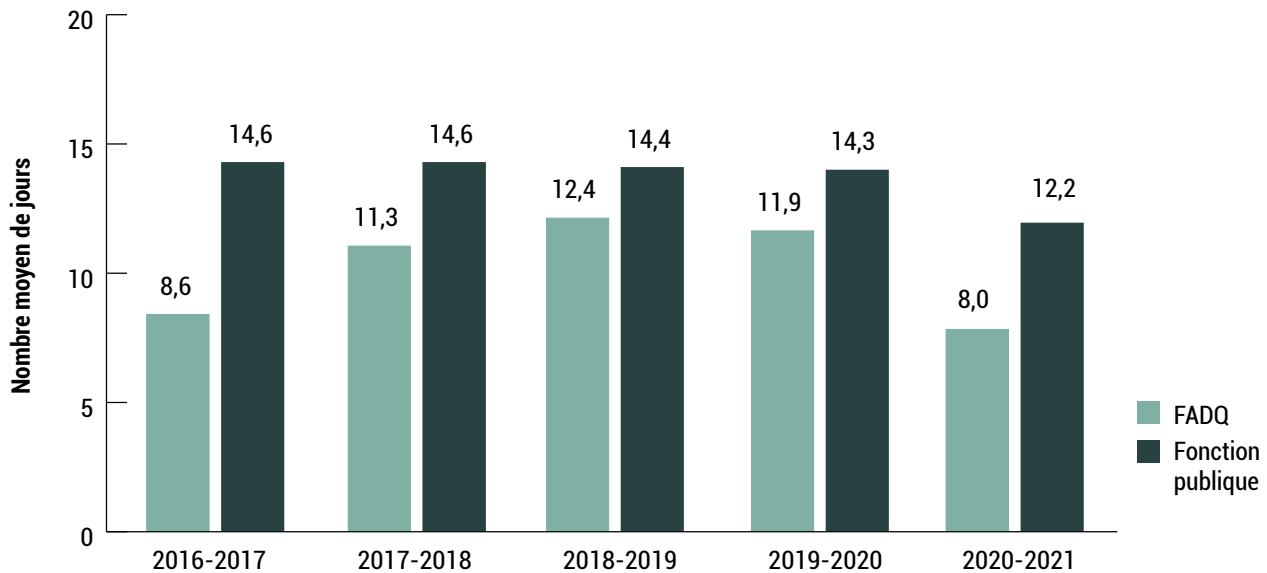
Le nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité des employés de La Financière agricole se situe à 8,0 comparativement à 12,2 pour la fonction publique. Alors que les données démontraient une augmentation du nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité de l'organisation depuis 2016-2017, une tendance à la baisse est constatée depuis les deux dernières années, tout comme pour l'ensemble de la fonction publique. Afin d'agir en prévention, La Financière agricole s'est dotée d'une directive en matière de vision globale en santé des personnes pour centrer les efforts sur les divers axes d'intervention pouvant avoir un effet sur l'absence. Un plan d'action a été établi relativement à cette directive.

<sup>51</sup> Les données incluent le personnel régulier et occasionnel.



### Graphique 30

Évolution du nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité par employé de La Financière agricole et de la fonction publique de 2016-2017 à 2020-2021



Des comités ont été mis en place pour effectuer un suivi stratégique et opérationnel des activités de développement des compétences afin que celles-ci répondent aux besoins de l'organisation. Puisque des besoins sont particulièrement criants en assurance et en protection du revenu ainsi qu'en financement, des efforts de développement des compétences sont particulièrement investis auprès des nouveaux employés de ces secteurs. Par ailleurs, La Financière agricole prépare actuellement un guide et des outils qui porteront spécifiquement sur le transfert d'expertise. Un plan de développement des compétences en ressources informationnelles a également été élaboré en 2021-2022.

## Indicateurs significatifs de l'organisation

La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin d'assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses pour la plupart dans le tableau de bord de gestion de l'organisation.

Le tableau de bord est arrimé avec le Plan stratégique 2018-2022, le Plan d'action de développement durable 2018-2022 et la Déclaration de services à la clientèle. Ainsi, 16 des 29 indicateurs du tableau de bord de gestion se retrouvent dans l'un ou l'autre de ces documents. Les indicateurs ont été retenus en fonction de quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique. Le tableau de bord inclut des cibles, de l'étalonnage, lorsque celui-ci est disponible, ainsi que l'évolution des résultats sur une période de trois ans.

La liste des indicateurs du tableau de bord ainsi que la référence dans le rapport annuel, le cas échéant, sont présentées dans le tableau à la page suivante.

**Tableau 27**  
**Indicateurs significatifs liés à la mission**

Liens avec les autres documents de l'organisation :

**PS | FADQ** Indicateur du Plan stratégique 2018-2022

**PADD | FADQ** Indicateur du Plan d'action de développement durable 2018-2022

**DSC | FADQ** Indicateur de la Déclaration de services à la clientèle

Indicateur	Liens avec les autres documents de l'organisation	Référence
1. Prêts autorisés (M \$)		p.9
2. Taux d'acceptation des prêts (en pourcentage)		s.o.
3. Clientèle en arrérages (en pourcentage)		p.23
4. Taux de perte en financement (en pourcentage)		p.30
5. Personnes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève (nombre)	<b>PS   FADQ</b>	p.55
6. Appui à la relève (M\$)		p.26
7. Entreprises ayant obtenu une subvention à la relève qui œuvrent toujours en agriculture après trois ans (en pourcentage)	<b>PS   FADQ</b>	p.55
8. Avis de dommages – ASREC (nombre)		s.o.
9. Indemnités versées – ASREC (M\$)		p.40
10. Valeurs assurées – ASREC (M\$)	<b>PS   FADQ</b>	p.51
11. Adhésion de la relève – ASREC (en pourcentage)	<b>PS   FADQ</b>	p.54
12. Compensations versées – ASRA (M\$)		p.32
13. Adhésion de la relève – ASRA (en pourcentage)	<b>PS   FADQ</b>	p.54
14. Paiements <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agri-stabilité (M\$)</li> <li>• Agri-Québec Plus (M\$)</li> </ul>		p.34 p.35
15. Contribution gouvernementale <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agri-investissement (M \$)</li> <li>• Agri-Québec (M \$)</li> </ul>		p.37 p.38
16. Entreprises agricoles clientes ayant bénéficié d'une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsables (nombre)	<b>PS   FADQ</b> <b>PADD   FADQ</b>	p.56
17. Valeurs assurées en production biologique au programme ASREC (M\$)	<b>PS   FADQ</b> <b>PADD   FADQ</b>	p.56
18. Niveau d'intégration du développement durable (considérant la norme BNQ 21000)	<b>PS   FADQ</b> <b>PADD   FADQ</b>	p.60
19. Taux de couverture du marché (en pourcentage) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de financement agricole</li> <li>• Programmes de gestion des risques</li> </ul>	<b>PS   FADQ</b>	p.53 p.52
20. Taux de conformité des dossiers traités (en pourcentage) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement</li> <li>• Assurance et protection du revenu</li> </ul>		s.o.

**Tableau 28**  
Indicateurs significatifs liés au service à la clientèle

Indicateur	Liens avec les autres documents de l'organisation	Référence
21. Délai de traitement (jours) <ul style="list-style-type: none"> <li>• ASREC</li> <li>• Financement</li> <li>• Agri-stabilité et Agri-Québec Plus</li> <li>• Agri-investissement et Agri-Québec</li> </ul>	DSC   FADQ	p.69
22. Taux de satisfaction (en pourcentage) <ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'égard des programmes de gestion des risques</li> <li>• À l'égard des programmes de financement</li> <li>• À l'égard du service</li> </ul>	PS   FADQ	p.52 p.53 p.57

**Tableau 29**  
Indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources

Indicateur	Liens avec les autres documents de l'organisation	Référence
23. Taux de mobilisation des employés (en pourcentage)	PS   FADQ	p.58
24. Jours de formation par employé (moyenne en jours)	PS   FADQ	p.58
25. Indice de l'état de santé des systèmes informatiques de mission	PS   FADQ	p.59
26. Utilisation des services en ligne (en pourcentage)	PS   FADQ	p.59
27. Excédent (déficit) (M\$)		p.78
28. Dépenses administratives (M\$)		p.81
29. Coût de revient par client (\$) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement</li> <li>• Programmes de gestion des risques</li> </ul>	PS   FADQ	p.60 p.60



# GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS

En vue de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques, La Financière agricole doit s'assurer de connaître et de maîtriser ses risques organisationnels majeurs, que ceux-ci concernent ses enjeux stratégiques, sa gouvernance, ses ressources ou ses opérations. C'est dans cet esprit qu'elle a implanté une politique qui établit un processus de gestion des risques structuré ainsi qu'un cadre qui vient en préciser les modalités d'application.

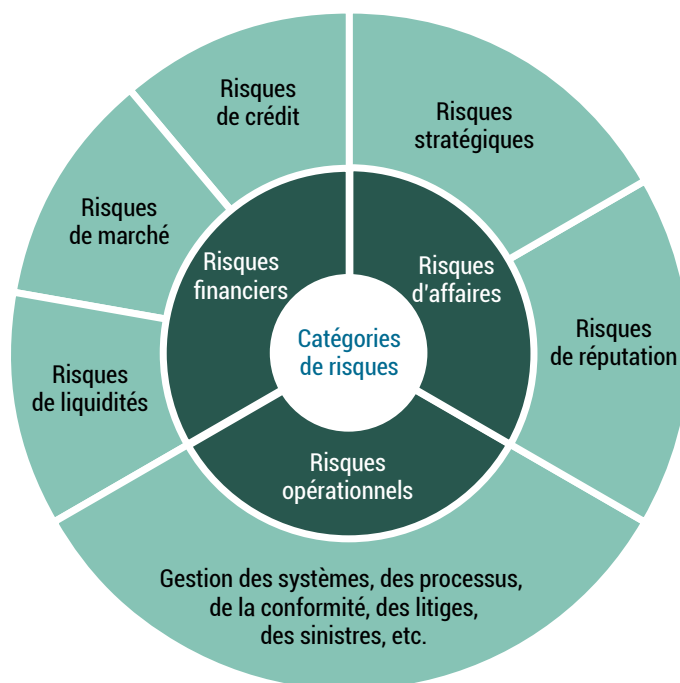
## Risques organisationnels majeurs

Le processus de gestion de risques organisationnels permet à La Financière agricole de se positionner face à ses grandes préoccupations tout en considérant ses priorités stratégiques et l'évolution de son contexte. Le cycle auquel est soumis ce processus s'étend annuellement du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai. À son terme, des travaux de reddition de comptes et de mise à jour sont entrepris.

En 2021-2022, ce sont dix risques organisationnels majeurs qui ont été identifiés par l'organisation. Parmi ceux-ci, cinq risques ont été priorisés et documentés pour l'année 2021-2022. Chaque risque priorisé a fait l'objet d'une catégorisation, d'une évaluation des risques inhérents et résiduels et du niveau de maîtrise ainsi que d'un consensus sur le choix d'intervention. À la demande des administrateurs, un sixième risque a également été documenté même s'il n'a pas été priorisé. La Financière agricole porte notamment une attention particulière aux enjeux majeurs du contexte actuel que sont les besoins de main-d'œuvre et les technologies de l'information, l'environnement ainsi qu'aux attentes sociétales en matière de changements climatiques.

Afin de mitiger ces risques, des plans d'action sectoriels ont été mis en œuvre. Ces plans d'action sont constitués de mesures de contrôle et d'indicateurs qui se basent notamment sur l'analyse des redditions de comptes des années précédentes.

### Catégories de risques organisationnels



## Cadre d'appétit et de tolérance au risque

---

Au cours de l'automne 2021, un bilan au 30 septembre du cadre d'appétit et de tolérance au risque a été présenté au conseil d'administration. Ce cadre vise à déterminer le type et le niveau global de risque que La Financière agricole est prête à accepter pour atteindre ses objectifs stratégiques à l'égard de ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu.

## Cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels

---

Un cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels est également effectif à La Financière agricole. Il vise à structurer une intervention rapide en cas d'événements qualifiés de catastrophiques et d'exceptionnels, tels que des événements climatiques extrêmes ou des épizooties. L'objectif principal de ce cadre est d'offrir aux entreprises agricoles un accès rapide à une aide financière adaptée aux circonstances, complémentaire aux autres programmes existants. Ce cadre a d'ailleurs été mis en œuvre en 2021-2022 dans la foulée de la pandémie liée à la COVID-19.

## Gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

---

Conformément à ses obligations, La Financière agricole a déposé, en 2021-2022, sa deuxième reddition de comptes portant sur le plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Ce plan prévoit notamment l'évaluation des risques de collusion et de corruption dans l'organisation et la mise en place de mesures d'atténuation. Ces mesures sont mises en œuvre et font l'objet d'un suivi rigoureux.



# GOUVERNANCE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres nommés par le gouvernement. Huit de ces membres, incluant le président, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont choisis parmi les personnes désignées par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont également membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration compte un membre âgé de moins de 35 ans. Au 31 mars 2022, douze sièges étaient pourvus.

Les pouvoirs du conseil s'exercent sur deux fronts. D'une part, le conseil d'administration gouverne la Société en veillant à son efficacité et à sa pérennité. Pour ce faire, il établit les priorités relativement aux produits et aux services à offrir aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, élabore les orientations à cet égard et adopte des programmes pour leur mise en application. Il administre aussi tout autre programme qu'une loi ou le gouvernement lui confie, incluant des initiatives du gouvernement fédéral. Également, il adopte une série de documents stratégiques propres à la Société, soit :

- son plan stratégique;
- son plan d'exploitation;
- sa programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles;
- ses états financiers et ceux des fonds qu'elle administre;
- son rapport annuel;
- son budget annuel et ses prévisions pluriannuelles;
- son plan d'action de développement durable;
- ses mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance;
- son régime d'emprunts à court terme;
- sa Politique générale de placement et de financement;
- ses délégations d'autorité;
- et ses différentes politiques d'encadrement.

D'autre part, le conseil est doté d'un pouvoir de surveillance. Il examine la gestion de la Société et fait un suivi rigoureux sur sa performance, sa gestion des risques, son utilisation optimale des ressources et sa saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Le conseil est responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement. Il veille à l'intégrité de la gestion de la Société et se porte garant des informations qui sont déposées par le ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la Société. En effet, les membres du conseil d'administration sont choisis pour leurs compétences individuelles, mais aussi pour leur connaissance de l'environnement externe dans lequel évolue la Société. Le conseil d'administration doit se soumettre à des principes d'autorégulation. À partir de critères qu'il a préalablement approuvés, il doit évaluer annuellement son fonctionnement et sa propre performance ainsi que celle de ses comités et de ses membres. Ses administrateurs sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics et des administratrices publiques de La Financière agricole du Québec qui a fait l'objet d'une actualisation en 2021-2022.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1), le conseil d'administration doit constituer des comités pour le soutenir dans ses responsabilités. Un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et un comité de vérification ont été formés en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle. Il s'assure que ces comités sont en mesure d'assumer pleinement leurs fonctions en étant composés d'administrateurs ayant la combinaison adéquate d'expérience et d'expertise.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les administrateurs ont été conviés à neuf séances du conseil, dont deux de plus courte durée. La quasi-totalité des séances du conseil d'administration s'est tenue à distance dans le respect des mesures sanitaires. Une période de huis clos a lieu en l'absence de la direction à la fin des huit séances.

Le conseil d'administration a exercé un suivi soutenu sur l'ensemble des secteurs de productions végétales et animales, dont la conjoncture en production porcine. Il s'est assuré de la mise en place d'une série de mesures de soutien spéciales visant, notamment, à appuyer les secteurs en difficulté et à soutenir les entreprises agricoles durant la pandémie. Il a assuré un suivi de l'exécution du mandat spécial du gouvernement visant à stimuler les investissements en agriculture et s'est assuré de la réalisation des démarches requises à sa continuité au-delà de 2021-2022. Il s'est penché sur l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales 2021-2025, une mesure phare du Plan d'agriculture durable du gouvernement dont l'administration a été confiée à la Société.

Outre l'exercice de ses responsabilités statutaires, le conseil d'administration a accordé une attention particulière aux enjeux des technologies de l'information et de la main-d'œuvre directement liés aux risques organisationnels majeurs de l'organisation.

Les priorités identifiées en fonction des orientations du Plan stratégique 2018-2022 ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du Plan d'exploitation 2021-2022.

Les membres du conseil d'administration ont tenu un atelier de réflexion stratégique pour faire le choix des orientations du prochain plan stratégique. Ils ont été mis à contribution à toutes les étapes de l'élaboration de ce plan. Relativement aux critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique, le conseil a identifié les indicateurs stratégiques les plus pertinents à intégrer au nouveau plan.

Le conseil d'administration s'est aussi assuré de l'arrimage de la planification stratégique et de l'architecture d'entreprise de l'organisation.

Le conseil a été saisi de l'Étude de performance comparée 2021 par l'Observatoire d'administration publique de l'ENAP dans le cadre de la démarche d'étalonnage de la Société et un plan d'action est en élaboration pour donner suite aux pistes d'amélioration qui y sont formulées. Cela, en concordance avec les obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02) à l'égard de la mise en œuvre de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société tous les trois ans.

Le conseil d'administration a exercé un suivi des résultats de la performance de la Société en fonction des indicateurs du Plan stratégique 2018-2022 et de ceux de la Déclaration des services à la clientèle. Il a appuyé les initiatives mises en place pour l'amélioration continue de la performance de l'organisation.

Il a poursuivi ses travaux visant à se doter d'une vision d'affaires cible pour la réalisation du projet de transformation numérique de l'organisation dans lequel la Société s'est inscrite. Il s'est positionné sur le choix des progiciels pour réaliser les projets d'envergure.



Également, les administrateurs se sont intéressés de façon particulière :

- aux bilans annuels du Plan stratégique 2018-2022, du Plan d'exploitation 2020-2021 et du Plan d'action de développement durable 2018-2022;
- à l'avancement du Plan d'action 2020-2023 de la Table de travail en financement;
- à la Stratégie de positionnement pour la relève agricole et au plan de travail du comité tripartite sur la relève agricole;
- à la mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2021-2022;
- à la planification et à la gestion de la relève de la Société;
- au Plan d'action 2021-2022 de la Stratégie de développement des compétences des employés;
- au Plan de développement des compétences en ressources informationnelles;
- au déploiement de la feuille de route des projets planifiés en ressources informationnelles;
- au Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles 2022-2032 et la planification des investissements pour 2021-2022;
- à la gestion des identités et des accès informatiques;
- au portrait annuel des contrats de service professionnels;
- à l'Étude de satisfaction de la clientèle 2021;
- à la performance du réseau régional;
- au déploiement du bureau de l'expérience client;
- au déploiement du plan d'action pour l'accompagnement de la clientèle;
- au sondage organisationnel de la mobilisation des personnes 2021;
- au Plan d'action 2021-2022 à l'égard des personnes handicapées;
- à la planification des activités 2021-2022 en matière d'éthique et de déontologie.

Le conseil d'administration s'est également informé :

- des discussions sur l'avenir des programmes de sécurité du revenu;
- de la refonte du processus de dotation des emplois dans la fonction publique;
- du programme d'accès à l'égalité en emploi pour les minorités visibles et ethniques 2018-2023;
- de la santé psychologique du personnel et de la clientèle;
- du parcours de sensibilisation à la réalité de gestion;
- de la reddition de comptes annuelle sur la gestion des risques organisationnels majeurs;
- de l'état de santé des actifs informationnels;
- des constats du plan de relève informatique;
- de la démarche d'élaboration du Plan d'action de développement durable;
- du bilan des mesures mises en place pour la clientèle visant à assurer la continuité dans le contexte de la pandémie;
- des bilans de l'année 2020-2021 des plans de la Société précédemment nommés;
- des mesures mises en place pour contrer la pénurie de main-d'œuvre;
- des efforts déployés pour assurer le transfert des connaissances.



Lors des différentes séances du conseil d'administration, les membres ont, entre autres, approuvé ou adopté les dossiers suivants :

- les états financiers 2020-2021 de la Société et des fonds qu'elle administre;
- le budget 2022-2023 de la Société et les prévisions pluriannuelles 2021-2022 à 2026-2027;
- le Rapport annuel de gestion 2020-2021;
- le Plan d'exploitation 2021-2022;
- le Programme de soutien aux entreprises apicoles;
- l'actualisation des exigences de formation du Programme d'appui financier à la relève agricole;
- l'ajout d'une composante catastrophe pour les protections Abeilles et Miel en assurance récolte;
- la bonification de la protection pour le sirop d'érable en assurance récolte;
- la prolongation du Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers;
- le Programme d'appui financier relatif à la prévention et la préparation à la peste porcine africaine;
- les modifications au Programme de financement de l'agriculture, notamment afin d'introduire une nouvelle catégorie d'emprunteur;
- les modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier;
- la mise à jour du Cadre d'appétit et de tolérance au risque de la Société;
- la Politique sur la gouvernance des ressources informationnelles;
- la réalisation de projets en ressources informationnelles, notamment sur la gestion des identités et des accès et la collecte unifiée de données financières;
- les modifications proposées aux paramètres des programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu;
- les contributions unitaires pour les programmes d'assurance et l'introduction au programme ASRA d'une contribution unitaire spécifique pour les entreprises de grande taille en production porcine;
- l'actualisation de coûts de production dans le secteur animal;
- le renouvellement de l'ouverture de crédit en acériculture;
- la prolongation de la période d'investissement du Fonds d'investissement pour la relève agricole.

Dans une optique de saine gouvernance et de gestion responsable, les membres ont mis à jour les risques organisationnels et ont identifié ceux à prioriser pour 2021-2022. Ils se sont intéressés aux mesures de gouvernance et de contrôle interne en gestion des risques informatiques et en gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Le conseil d'administration a recommandé le renouvellement du mandat du président-directeur général de la Société. Il a revu la composition du comité de vérification en fonction des besoins d'expertise de l'organisation.

Le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de son fonctionnement, de ses comités et de ses administrateurs et a effectué des modifications mineures s'inscrivant dans l'objectif d'amélioration continue.

Il a poursuivi son travail sur la formation des administrateurs en priorisant les formations collectives offertes à la fin des séances du conseil.

Le conseil d'administration disposait, en 2021-2022, d'un budget spécifique pour la formation des administrateurs. Au cours de l'année, quatre formations collectives ont eu lieu :

- Évolution de la gouvernance des conseils d'administration – Conseillère en gouvernance et en gestion des risques  
Durée : 2 h
- Avenir de l'assurance récolte- Représentant de La Financière agricole  
Durée : 2 h
- Gouvernance des ressources informationnelles – Dirigeant principal de l'information  
Durée : 2 h
- Enjeux en financement agricole, transfert de fermes et relève agricole – Experts externes et ressource interne  
Durée : 2 h

Les tableaux suivants permettent d'apprécier les forces générales du conseil d'administration et sa diversité.

**Tableau 30**  
**Grille des compétences au sein du conseil**

\* = Compétences principales

Liste des compétences	Julie Bissonnette	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	David Duval	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Paule-Anne Morin	Mirella Piscinieri	Charles-Félix Ross	Bernard Verret
Actuariat (volet assurances)							✓*					
Administration	✓	✓*	✓*	✓		✓	✓	✓*	✓	✓	✓	✓*
Agriculture et agroalimentaire	✓*		✓*	✓*		✓*		✓*			✓*	✓*
Comptabilité (titre comptable)										✓*		
Développement économique des régions				✓*							✓*	
Financement	✓	✓*	✓			✓*				✓*		
Gestion des risques organisationnels		✓			✓	✓	✓*	✓	✓*		✓	✓
Gouvernance	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓*	✓
Juridique					✓*							
Responsabilité sociale et environnementale										✓		
Ressources humaines		✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Services à la clientèle		✓			✓	✓			✓	✓		✓
Organisation publique			✓					✓	✓			✓
Technologie de l'information							✓		✓*			

**Tableau 31**

Nombre d'années d'expérience au conseil d'administration de La Financière agricole par administrateur

Période	Julie Bissonnette	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	David Duval	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Paule-Anne Morin	Mirella Pisciueneri	Charles-Félix Ross	Bernard Verret
0 à ≤ 4 ans	✓			✓					✓			✓
> 4 ans à ≤ 8			✓		✓	✓	✓			✓		
> 8 à ≤ 12		✓						✓			✓	

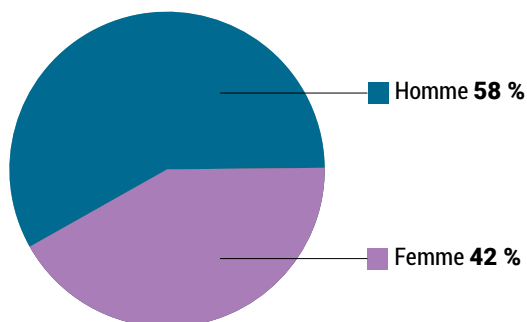
**Tableau 32**

Diversité géographique au sein du conseil

Régions administratives	Julie Bissonnette	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	David Duval	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Paule-Anne Morin	Mirella Pisciueneri	Charles-Félix Ross	Bernard Verret
03 – Capitale-Nationale			✓			✓	✓		✓			✓
07 – Outaouais								✓				
08 – Abitibi-Témiscamingue		✓										
13 – Laval										✓		
16 – Montérégie				✓	✓						✓	
17 – Centre-du-Québec	✓											

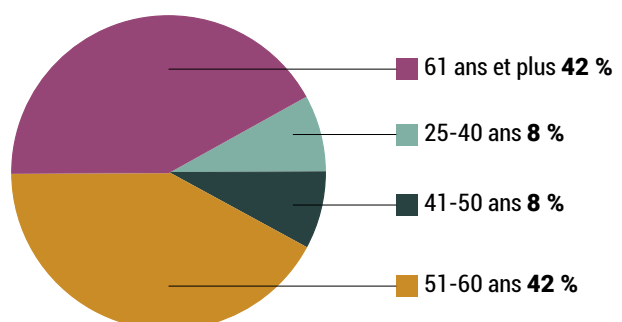
**Graphique 31**

Parité hommes-femmes au sein du conseil



**Graphique 32**

Tranches d'âge au sein du conseil



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2022

### Alain Gagnon, agr., MBA et ASC

Président du conseil d'administration  
Nommé le 8 novembre 2017  
Mandat de cinq ans prenant fin le 7 novembre 2022  
Membre indépendant



### ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés et il est membre retraité de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Gagnon a travaillé pour le Mouvement Desjardins de 2011 à 2017 comme vice-président marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président approvisionnement et logistique chez Exceldor coopérative avicole et de vice-président marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, directeur du marketing agricole, directeur des services agricoles et directeur principal de comptes agroalimentaires.

M. Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industrie, notamment le Conseil de la transformation alimentaire (CTAQ), Bioentreprise Corporation et l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC). Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis 2006.

### Ernest Desrosiers, agr., MBA et ASC

Nommé le 26 avril 2017  
Mandat de cinq ans prenant fin le 25 avril 2022<sup>52</sup>



### PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie), d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est également diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à la Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, M. Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation alimentaire Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. M. Desrosiers a siégé au conseil d'administration de plusieurs entreprises.

Autres conseils d'administration auxquels siège l'administrateur :

- Capital Financière agricole inc. (CFAI)
- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

<sup>52</sup> Renommé le 26 avril 2022 pour un mandat d'un an, prenant fin le 25 avril 2023.

## Julie Bissonnette

Nommée le 3 juillet 2018

Mandat de quatre ans prenant fin le 2 juillet 2022



### PRÉSIDENTE – FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC

Julie Bissonnette est diplômée de l'Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe. Native de la Montérégie, elle a grandi sur la ferme familiale. Elle a été assistante au Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM) avant de devenir gérante de troupeau dans une ferme laitière, et par la suite gestionnaire de la logistique chez TAG-Sexing technologies, entreprise spécialisée dans les produits génétiques laitiers. Outre ses engagements dans la vie associative, elle partage son temps entre la fonction de technicienne en agroenvironnement qu'elle occupe au Club Agrinove et sa participation avec son conjoint dans la Ferme Olivier à L'Avenir. Elle a été élue présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec, poste qu'elle assume depuis mars 2018. M<sup>me</sup> Bissonnette est engagée dans le réseau de la relève depuis plus de dix ans. Elle collabore à une dizaine de tables et de comités de l'industrie agricole au Québec en plus d'être administratrice à la Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) et au sein de la fiducie du Réseau express métropolitain (REM).

## Bernard Deshaies, MBA

Renommé le 28 février 2018

Mandat de quatre ans prenant fin le 27 février 2022<sup>53</sup>

Membre indépendant



### ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et de programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, de responsable des achats, de directeur financier et de directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de la ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos). Lauréat du 1<sup>er</sup> prix provincial du concours du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour son engagement, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies a participé à beaucoup de projets au cours des années dans sa région. Il est membre en Abitibi-Témiscamingue du RÉSEAU M, qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise. Il effectue du bénévolat à titre de trésorier pour la fabrique Saint-Simon (2016) et est aussi trésorier pour l'Arche d'Amos depuis le mois de mars 2022.

## David Duval

Renommé le 16 décembre 2020

Mandat de quatre ans prenant fin le 15 décembre 2024



### PRÉSIDENT – LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Monsieur Duval est titulaire d'un baccalauréat en agriculture d'Albi en France. Depuis 1993, sa femme et lui sont copropriétaires de leurs entreprises et élèvent aujourd'hui 36 000 porcs, ainsi que 32 000 porcelets de pouponnière, sous différents modèles d'affaires. Actif depuis 1997 au sein des Éleveurs de porcs de la Montérégie, il est engagé depuis 2012 au sein des Éleveurs de porcs du Québec, dont il est le président depuis juin 2017. En tant que président des Éleveurs de porcs du Québec, M. Duval représente les intérêts des quelque 2 800 producteurs et s'est engagé à favoriser l'essor économique du secteur au sein d'une filière porcine forte et dynamique.

<sup>53</sup> Renommé le 4 mai 2022 pour un mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026.

## Danielle Ferron, Ad. E.

Renommée le 17 juin 2020

Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024

Membre indépendant



### AVOCATE ASSOCIÉE – LANGLOIS AVOCATS

Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec et avocate émérite (Ad. E.). Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a travaillé dans divers cabinets. Depuis 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois Avocats à Montréal. Elle travaille principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude et de cybercriminalité. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, tels que les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquelles elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration, dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. Maître Ferron est fréquemment appelée à agir comme avocate superviseure indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la Cour (*amicus curiae*). Elle est par ailleurs reconnue pour ses connaissances en matière de gouvernance, domaine pour lequel elle a rédigé plusieurs articles et donné des conférences. M<sup>me</sup> Ferron a siégé pendant plusieurs années au conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec ainsi qu'à celui de Langlois Avocats. En plus d'assumer la présidence du comité de gouvernance de la Fondation Marie-Vincent depuis le début de 2019, elle siège au conseil d'administration de cette fondation depuis cinq années et agit également comme secrétaire corporative depuis 2015. Depuis décembre 2021, M<sup>me</sup> Ferron est également secrétaire corporative de la Fondation Pierre Elliott Trudeau et membre du comité des Membres.

## Marthe Lacroix, FICA, FCAS et ASC

Vice-présidente du conseil d'administration

Nommée le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021<sup>54</sup>

Membre indépendante



### ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Détentrice d'un diplôme en actuariat de l'Université Laval, Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS), Marthe Lacroix est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle a été membre du comité de direction de La Capitale groupe financier de 2009 à 2018 et de celui de La Capitale assurances générales de 1987 à 2009. Au cours de sa carrière, elle a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de vice-présidente exécutive à La Capitale groupe financier de 2012 à 2018. Depuis 2009, elle a supervisé les affaires financières, les affaires immobilières, les placements, les infrastructures technologiques, la sécurité des actifs informationnels, l'audit interne et la gestion des risques tant pour les compagnies d'assurance de personnes et services financiers que pour les compagnies d'assurance de dommages de La Capitale. Avant de rejoindre le groupe financier, elle a travaillé pendant plus de 20 ans au sein de La Capitale assurances générales comme vice-présidente – actuariat et actuaire désignée des compagnies d'assurances de dommages du même groupe. Elle a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales où elle travaillait comme actuaire. Elle siège au Conseil de déontologie de l'Institut canadien des actuaires, au conseil d'administration de Beneva (né de la fusion de La Capitale et de SSQ assurances) ainsi qu'à celui de l'Aéroport de Québec. Elle siège également au comité de décision du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et au comité de décision du Fonds d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec.

<sup>54</sup> Renommée le 4 mai 2022 pour un mandat de quatre ans prenant fin le 3 mai 2026.

## Gilles Lavoie, économiste

Renommé le 26 juin 2019

Mandat de quatre ans prenant fin le 25 juin 2023

Membre indépendant



### **EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA**

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de la Fondation Marco Depestre d'Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies (AQANU), section Outaouais.

## Paule-Anne Morin, Adm.A. CMC ASC

Nommée le 17 juin 2020

Mandat de quatre ans prenant fin le 16 juin 2024

Membre indépendante



### **CONSULTANTE ET ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS**

Paule-Anne Morin est diplômée en administration des affaires de l'Université Laval, avec une concentration en gestion de systèmes d'information organisationnels en 1982. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, conseillère en management certifié (CMC) et administratrice de sociétés certifiée (ASC). Depuis 1983, elle a œuvré au sein de plusieurs organisations dans le domaine des technologies de l'information. De 2000 à 2017, elle a été vice-présidente chez R3D Conseil. Depuis, elle est administratrice et consultante stratégique, notamment en affaires numériques. Elle est administratrice et membre du comité d'audit et de gestion des risques chez Kaléido et UV Assurance, membre du comité d'audit au ministère des Transports du Québec, administratrice et présidente du comité des ressources informationnelles et immobilières de l'Université Laval et administratrice et membre du comité de vérification et du comité de développement durable et de l'innovation à la Société québécoise des infrastructures. Elle évolue depuis plusieurs années en transformation organisationnelle et en ingénierie des processus d'affaires auprès d'organisations des secteurs financier, universitaire, gouvernemental et de la santé.

## Mirella Pisciueneri, CPA

Renommée le 26 juin 2019

Mandat de quatre ans prenant fin le 25 juin 2023

Membre indépendante



### **CONSULTANTE EN GESTION FINANCIÈRE**

Mirella Pisciueneri, CPA, est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a été amenée à participer à de nombreux mandats de consultation dans le cadre de la réorganisation de sociétés, de fusions et d'acquisitions, d'analyses de rendement au chapitre de l'exploitation et d'analyses comparatives. M<sup>me</sup> Pisciueneri, après avoir été associée chez Richter groupe conseil inc., agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières lors de situations critiques pour leur organisation.

## Charles-Félix Ross, agr., M. Sc. et économiste

Renommé le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021



### **DIRECTEUR GÉNÉRAL – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De 2009 à mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

## Bernard Verret, Agr.

Nommé le 23 décembre 2021

Mandat de quatre ans prenant fin le 22 décembre 2024



### **Sous-ministre**

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

Bernard Verret est détenteur d'un baccalauréat en agronomie de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des agronomes. Avant d'être nommé au poste de sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en décembre 2021, M. Verret assumait les fonctions de sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires, puis de sous-ministre adjoint à la transformation et aux politiques bioalimentaires au sein de ce ministère au cours des dix dernières années. De 1983 à 2011, il a successivement occupé les postes de directeur de la production porcine chez Breton Agri-Management inc., de directeur régional (Europe-Asie) pour la compagnie Sygen PLC, au Royaume-Uni, et de directeur général à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, aujourd'hui renommée Les Éleveurs de porcs du Québec.

## Trois postes vacants

Ces postes ont été pourvus le 4 mai 2022.



**Tableau 33****Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2021-2022**

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
<b>Gagnon, Alain</b> Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles Membre du comité des services à la clientèle Président du comité exécutif	9/9		9/9 À titre d'invité	7/7	4/4
<b>Desrosiers, Ernest</b> Président-directeur général Membre du comité exécutif	9/9		9/9 À titre d'invité	7/7 À titre d'invité	4/4 À titre d'invité
<b>Bissonnette, Julie</b> Membre du comité des services à la clientèle	9/9				4/4
<b>Caron, Martin</b> Président du comité des services à la clientèle A démissionné le 11 février 2022	7/7				3/3
<b>Deshais, Bernard</b> Membre du comité de vérification	9/9		9/9		
<b>Dufresne, René</b> A démissionné le 22 décembre 2021	4/6				
<b>Ferron, Danielle</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/9			7/7	
<b>Gagnon, Jacynthe</b> A démissionné le 28 octobre 2021	4/4			3/3 À titre d'invité	
<b>Lacroix, Marthe</b> Vice-présidente du conseil d'administration Présidente du comité de vérification depuis le 12 novembre 2021 Membre du comité exécutif	8/9		9/9		
<b>Lavoie, Gilles</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	9/9			7/7	
<b>Mongrain, Pascale</b> Présidente du comité de vérification A démissionné le 8 novembre 2021	3/4		4/5		
<b>Pisciuneri, Mirella</b> Membre du comité de vérification depuis le 12 novembre 2021	9/9		4/4		
<b>Ross, Charles-Félix</b>	9/9		7/9 À titre d'invité		

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
<b>Morin, Paule-Anne</b> Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	8/9			7/7	
<b>Duval, David</b> Membre du comité des services à la clientèle	8/9				3/4
<b>Verret Bernard</b> Membre du conseil d'administration depuis le 23 décembre 2021	3/3				
<b>Total des séances</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

Taux global de participation aux séances du conseil d'administration : 95,12 %

## Rémunération des administrateurs de la Société au 31 mars 2022

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit.<sup>55</sup>

### Présidence du conseil d'administration

Rémunération annuelle :	18 472 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités :	866 \$

### Membre du conseil

Rémunération annuelle :	9 236 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités :	577 \$

### Présidence d'un comité

Rémunération annuelle additionnelle :	3 464 \$
---------------------------------------	----------

<sup>55</sup> Décret no 174-2018 du 28 février 2018; la rétroactivité salariale liée à la majoration des échelles de traitement des cadres de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 a été prise en compte.

**Tableau 34**  
**Rémunération des administrateurs de la Société pour l'année 2021-2022**

Membres	Rémunération au 31 mars 2022
Alain Gagnon <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du conseil d'administration</li> <li>• Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles</li> </ul>	45 750 \$
Pascale Mongrain <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-présidente du conseil d'administration</li> <li>• Présidente du comité de vérification</li> </ul>	13 278 \$
Paule-Anne Morin	17 607 \$
Bernard Deshaies	18 762 \$
Danielle Ferron	17 896 \$
Marthe Lacroix	18 473 \$
Gilles Lavoie	17 896 \$
Mirella Pisciueneri	14 721 \$
<b>Total</b>	<b>164 383 \$</b>

# RAPPORTS DES COMITÉS

## Comité de vérification

---

### Mandat du comité

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité à l'initiative du président.

Le comité assume plusieurs mandats, notamment de :

- veiller à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, des règlements ou des politiques de la Société, soient respectées;
- s'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques;
- examiner le budget annuel et les états financiers de la Société et recommander au conseil d'administration leur approbation;
- examiner toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration;
- approuver le plan annuel de vérification interne et évaluer la gestion des activités de la Direction de la vérification interne (DVI) pour les travaux et les mandats de vérification.

Le comité entretient aussi des rapports directs avec le Vérificateur général du Québec (VGQ) pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la Société et des fonds qu'elle administre.

### Rapport du comité

Le comité de vérification a tenu neuf séances au cours de l'exercice financier 2021-2022. Une période à huis clos a eu lieu en l'absence de la direction à huit d'entre elles.

Il fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chaque séance.

Au cours de la période 2021-2022, le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques, tant financiers qu'organisationnels, au suivi des indicateurs de performance de l'organisation et au processus de la gestion contractuelle.

Il exerce un suivi soutenu sur les mesures mises en place en financement et en assurance pour soutenir les entreprises agricoles dans leurs activités, notamment auprès des secteurs apicole, porcin et de la relève agricole.



## Volets budgétaire et financier

Le comité s'est penché sur la proposition budgétaire 2022-2023 et sur les prévisions pluriannuelles 2021-2022 à 2026-2027 de la Société et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a veillé au suivi budgétaire périodique pour l'exercice financier 2021-2022.

Les membres du comité ont rencontré les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et ont procédé à une révision en profondeur des portefeuilles de référence des placements à long terme détenus par la Société à la Caisse. Les modifications pertinentes à la Politique générale de placement et de financement de la Société ont été recommandées au conseil d'administration.

Le comité a été amené à évaluer les incidences budgétaires découlant des nouveaux programmes de la Société et des modifications proposées à ses programmes existants avant d'en faire la recommandation au conseil d'administration. Les programmes examinés par le comité sont les suivants :

- Programme de financement de l'agriculture;
- Programme d'appui financier à la relève agricole;
- Programme d'assurance récolte;
- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
- Programme de soutien aux entreprises apicoles;
- Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers;
- Programme d'appui financier relatif à la prévention et la préparation à la peste porcine africaine.

Il s'est aussi penché sur l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, découlant du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du MAPAQ, dont l'administration a été confiée à la Société.

Le comité a exercé un suivi sur l'utilisation du Programme Investissement Croissance qui regroupe l'ensemble des mesures de subventions à l'investissement de la Société. Il a de plus appuyé les démarches visant à assurer la continuité du programme.

Il a analysé le bilan d'application de la hausse du plafond de la garantie de prêt à 15 millions de dollars au 31 mars 2021 et de la garantie de prêt levier visant à faciliter l'accès au financement aux entrepreneurs ne disposant pas de toutes les garanties traditionnelles.

En matière de financement, le renouvellement de l'ouverture de crédit pour le financement de l'avance à l'entaille en acériculture a été recommandé par le comité.

Il s'est penché sur le plan de travail du comité sur la relève agricole, plus particulièrement sur les demandes visant à actualiser les aides à la relève agricole. Un état d'avancement du Plan d'action 2020-2023 de la Table de travail en financement lui a été présenté.

Il a proposé des modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier au conseil d'administration.

Une proposition visant à permettre à une nouvelle catégorie d'emprunteur de bénéficier d'une garantie de prêt a fait l'objet des recommandations appropriées au conseil d'administration.

Il a recommandé l'introduction au programme ASRA d'une contribution unitaire spécifique pour les entreprises de grande taille du secteur porcin.

En matière d'assurance et de protection du revenu, le comité a reçu les études de coûts de productions réalisées par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage et Veaux d'embouche et a recommandé l'adoption des modifications au programme ASRA qui en découlaient. Il a recommandé la reconduction de mesures d'appui à la réalisation d'études technico-économiques.

Relativement au renouvellement du Partenariat canadien pour l'agriculture en 2023, un portrait de l'utilisation des programmes Agri et les enjeux liés à ces programmes lui ont été présentés.

Il a pris connaissance du résultat des analyses de demandes des groupes de producteurs.

Après avoir examiné les résultats d'audit du VGQ, les membres du comité ont analysé et recommandé les états financiers de la Société et des fonds fiduciaires qu'elle administre au 31 mars 2021. Chacune des rencontres avec les représentants du VGQ a été complétée par un huis clos et le comité a assuré le suivi des recommandations antérieures de ces derniers.

Le comité s'est intéressé aux travaux préparatoires liés à l'assujettissement de la Société à la Norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17) « Contrats d'assurances » à compter de l'exercice financier 2023-2024.

Il s'est aussi penché sur le bilan des opérations de la gestion de la trésorerie, des placements à long terme de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'année financière 2021-2022.

Enfin, il a pris connaissance du bilan des activités de Capital Financière agricole inc. et du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) et a recommandé la prolongation de la période d'investissement du FIRA.

## **Gestion des risques organisationnels**

Le comité de vérification a poursuivi ses travaux de surveillance de la gestion des risques organisationnels.

Il a procédé à la mise à jour des risques majeurs pour 2021-2022 et s'est assuré de la mise en place de mesures de contrôle ou d'atténuation avant de les soumettre au conseil d'administration. Il a été saisi de la reddition de comptes à l'égard de la gestion des risques organisationnels majeurs pour 2020-2021.

Le comité s'est assuré du renforcement et du resserrement des mesures de contrôle en gestion contractuelle en conformité des règles gouvernementales. Il a été saisi des actions prévues en 2021-2022 pour atténuer les risques en matière de collusion et de corruption en cette matière. Il a pris connaissance de la liste des contrats conclus de 25 000 \$ et a accordé une attention particulière aux contrats majeurs de l'organisation.

Le comité a assuré le suivi des indicateurs définis dans le cadre d'appétit et de tolérance pour le risque de la Société couvrant les activités de financement et d'assurance et protection du revenu et a procédé à la mise à jour du Cadre.

Il s'est penché sur le rendement des placements de la Société. Il a aussi examiné le Bilan 2020-2021 des interventions de la Direction des Comptes spéciaux responsable des activités de recouvrement en financement.

Relativement aux responsabilités en gestion des risques, le comité a été informé des mesures déployées pour réaliser le mandat gouvernemental confié à la Société afin de stimuler les investissements en agroalimentaire et l'autonomie alimentaire.

Le comité a été saisi des résultats de l'audit réalisé par le gouvernement fédéral sur l'administration par la Société des programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture.

Le comité a ainsi réalisé le suivi des principaux risques ayant une incidence sur la performance de l'organisation.

## **Suivi des indicateurs de performance**

Le comité a assuré le suivi périodique des indicateurs permettant d'évaluer la performance de la Société au regard des activités couvrant l'ensemble de sa mission, de ses ressources, de ses services à la clientèle et de l'atteinte des objectifs prévus à son Plan stratégique 2018-2022 et au Plan d'action de développement durable 2018-2022. Il s'est particulièrement penché sur les écarts observés entre les résultats et les cibles établies.

Le suivi du tableau de bord a permis au comité d'avoir une vision globale de la performance de l'organisation et d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la Société.

## Vérification interne

À la lumière des résultats de la démarche d'appréciation de la fonction d'audit interne, le comité s'est assuré que les travaux de la Direction de la vérification interne (DVI) soient essentiellement axés sur des éléments de contenu et à valeur ajoutée dans un souci d'optimisation des ressources. Des ajustements ont aussi été apportés au processus de reddition de comptes au comité, notamment par l'introduction d'un processus de qualification des pistes d'amélioration émises par la DVI.

Les membres se sont penchés sur le choix des mandats en vérification interne et ont approuvé le Plan d'audit 2021-2022 de la vérification interne.

Le comité a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il a examiné le rapport d'activités annuel en vérification interne 2020-2021 et a donné son appréciation des résultats obtenus.

Il a également reçu les plans d'action découlant des rapports et des travaux de la DVI. Il s'est penché sur le résultat du suivi des pistes d'amélioration identifiées par la DVI dans ses rapports antérieurs.

Il a reçu l'avis annuel 2021-2022 de la DVI et la synthèse des travaux qui réfèrent au risque de fraude. Enfin, le comité a évalué formellement la fonction d'audit interne à la Société.

## Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

---

### Mandat du comité

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles (CGERHI) est formé de quatre membres indépendants du conseil d'administration. Il est actuellement présidé par le président du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative du président.

Le comité a plusieurs mandats, notamment :

- veiller à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la Société et par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), et ce, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole du Québec (FADQ);
- superviser les fonctions stratégiques du conseil d'administration;
- proposer les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société et assurer un suivi à cet égard;
- évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et lui faire rapport;
- veiller à l'application du Règlement intérieur de La Financière agricole;
- exercer un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants;
- apprécier les grandes stratégies et les orientations en technologies de l'information;
- analyser la programmation annuelle des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (RI) de la Société de même que tout projet en ressources informationnelles nécessitant l'approbation du conseil d'administration selon les critères du Conseil du trésor.

### Rapport du comité

En 2021-2022, le CGERHI a tenu sept séances. Il a fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités pour chacune de celles-ci. Un huis clos a eu lieu en l'absence de la direction à chacune d'entre elles.

Au cours de cette période, il a poursuivi ses travaux sur les dossiers liés notamment à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

Il s'est penché de façon particulière sur les enjeux majeurs de la main-d'œuvre et des technologies de l'information.

## Gouvernance

Le comité a planifié la rencontre annuelle de réflexion stratégique.

Le comité a poursuivi ses travaux sur l'arrimage de la planification stratégique et de l'architecture d'entreprise de la Société.

Il a assuré un suivi sur l'application des recommandations issues des rapports produits sur la gouvernance et la performance organisationnelle.

Il a suivi l'évolution des dossiers corporatifs majeurs et des chantiers en cours.

Dans un objectif de saine gouvernance, il a procédé à la refonte du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et administratrices de la Société afin de le renforcer sous différents volets et y a assujéti les vice-présidents de la Société.

Le comité a défini le profil de compétences recherché pour le poste d'administrateur indépendant vacant et a participé à la démarche visant à le pourvoir. Il s'est penché sur les échéances des mandats des administrateurs.

L'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration a amené le comité à recommander des modifications additionnelles à son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité. Il a poursuivi son travail sur l'identification d'actions visant à alléger et à optimiser le déroulement des séances des comités et du conseil d'administration, notamment quant à la gestion de la documentation. Il a de plus proposé des thèmes de formations collectives offertes aux administrateurs et les a priorisés.

Il s'est assuré de la mise à jour du Plan de continuité des opérations de la Société afin d'y intégrer le réseau régional et de tenir compte du contexte du télétravail.

Il a été informé de la démarche de révision de la politique linguistique de la Société en conformité avec les règles gouvernementales.

Enfin, le comité a pris connaissance d'une reddition de comptes sur le Plan de veille stratégique 2020-2021 et sur le Bilan des commandites 2020-2021.

## Performance et objectifs stratégiques

Le comité a intensifié la démarche d'élaboration du prochain plan stratégique de la Société. Il a participé activement à la préparation des rencontres entourant l'identification des enjeux, des orientations, des axes d'intervention et des objectifs, des indicateurs et des cibles devant mener à l'adoption du Plan stratégique 2022-2027.

Il a recommandé l'approbation du Plan d'exploitation 2021-2022 au conseil d'administration et a contribué à l'élaboration du Plan d'exploitation 2022-2023.

Il a examiné le rapport de l'Étude de performance comparée 2021 de la Société à la suite de l'exercice triennal d'étalonnage concurrentiel réalisé par l'Observatoire d'administration publique de l'ENAP. Il a de plus sollicité un plan d'action permettant d'améliorer sa performance et ses façons de faire.

Le comité a exercé un suivi sur l'analyse de la pertinence des indicateurs du mandat exploratoire sur les indicateurs de performance proposés par une firme externe et des étapes subséquentes planifiées.

Il a examiné le bilan au 31 mars 2021 du Plan d'action de développement durable 2018-2022, des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation et du bilan de l'application de la politique interne de prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants. Il s'est penché sur la démarche d'élaboration du prochain plan de développement durable.

Le comité a assuré un suivi régulier de l'évolution du mandat spécial du gouvernement confié à la Société visant à stimuler les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire et a été saisi d'une reddition de comptes régulière.

Un suivi du projet pilote lié à la performance du réseau régional lui a été présenté.

L'ensemble des travaux du comité dans ces différents dossiers lui ont permis d'apprécier la performance de la Société.



## Ressources informationnelles (RI)

Le comité a approfondi sa réflexion sur la structure de gouvernance des RI et s'est préoccupé encore cette année des enjeux majeurs en technologies de l'information (TI), en sécurité de l'information et en risques technologiques.

Il a examiné la Programmation 2021-2022 des investissements et des dépenses en RI. Il a exercé un suivi sur l'état des projets priorités, à l'étude ou en cours de réalisation, impliquant des RI pour cette période en fonction des priorités de l'organisation et de la capacité organisationnelle à les réaliser. Il a pris connaissance du bilan du portefeuille de projets en RI 2020-2021. Il a exercé un suivi soutenu des projets et des questionnements qui y sont rattachés et a proposé des améliorations à certaines pratiques.

À sa demande, le tableau de bord des projets en TI a fait l'objet d'une refonte.

Il a été saisi des projets informatiques nécessitant une approbation et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il s'est intéressé à la conformité de la documentation en gestion contractuelle dans ce secteur.

Dans la foulée des recommandations du rapport sur la gouvernance des RI produit par la vérification interne, il a recommandé au conseil d'administration la Politique sur la gouvernance des RI.

Il a été saisi de la démarche de transformation et d'optimisation numérique de l'organisation et a contribué à la réflexion sur le positionnement de la Société au regard de l'utilisation et de l'acquisition de progiciels. Il a pris connaissance des résultats de l'atteinte des cibles fixées par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Il s'est penché sur la mise en place de mesures structurantes visant à rehausser la cybersécurité, les ressources humaines en RI et la capacité de réalisation des projets majeurs en lien avec les risques majeurs de l'organisation.

Il a exercé un suivi des travaux visant à ce que l'ensemble des préoccupations en matière de sécurité de l'information et la gestion des accès soient explorées et a sollicité une présentation annuelle sur ce sujet. Il a pris connaissance de la stratégie de développement des compétences spécifiques aux RI.

Il a assuré un suivi sur l'état de santé des actifs informationnels de la Société et sur le plan de relève informatique.

Les changements à l'organisation administrative des RI de la Société lui ont été présentés.

## Ressources humaines et relève

Le comité a exercé un suivi particulier en matière de ressources humaines (RH) afin de permettre à l'organisation d'atténuer ce risque organisationnel majeur pour l'organisation.

Il a pris connaissance de données de gestion en ressources humaines de l'organisation et s'est penché sur différentes mesures permettant de prendre en compte ses préoccupations en RH. Il a fait de nouvelles propositions visant à préparer la relève à des postes de gestion et de dirigeants, à poursuivre les efforts d'attraction et de rétention des employés et à effectuer le transfert d'expertise. Il a été informé du projet d'élaboration d'un Parcours de sensibilisation à la gestion destiné aux professionnels.

Il a été saisi du bilan 2020-2021 du plan d'action de la Stratégie de développement des compétences 2018-2022 et du Plan d'action 2021-2022.

Après avoir été saisi du nouveau processus de la dotation des emplois au sein de la fonction publique, il s'est assuré que les mesures adéquates étaient en place pour la sélection des candidats.

Il s'est penché sur les résultats du sondage sur la mobilisation des personnes et sur les mesures à consolider pour maintenir la mobilisation dans le contexte du télétravail.

Le comité a pris connaissance du Bilan annuel 2020-2021 et de la planification des activités 2021-2022 en matière d'éthique et de déontologie et du bilan des déclarations d'intérêt des employés 2020-2021. Il a proposé des mesures visant à sensibiliser les employés aux risques de fraude, à la protection des renseignements personnels et à la sécurité de l'information.

Il s'est intéressé aux actions réalisées pour promouvoir la parité hommes-femmes au sein du personnel d'encadrement.

Un suivi du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 et du Plan d'action des personnes handicapées 2021-2022 lui a été présenté.

## Comité des services à la clientèle

---

### **Mandat du comité**

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres représentant l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité assure le suivi des orientations de la Société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, les politiques et les directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue la Déclaration de services à la clientèle et la soumet au conseil d'administration pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services offerts aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance du rapport d'activités produit sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter. Le comité bénéficie de l'appui du président-directeur général et des vice-présidents, principalement de celui du vice-président à la clientèle et de celui de la directrice des communications de la Société.

### **Rapport du comité**

Le comité des services à la clientèle a tenu quatre rencontres au cours de la dernière année. À chacune des séances, une période de huis clos a eu lieu en l'absence de la direction. Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune d'entre elles.

Au cours de cette période, le comité a intensifié ses travaux sur l'accompagnement de la clientèle, l'approche client et la promotion des programmes de la Société. Sa réflexion sur le développement des affaires en assurance et en financement s'est poursuivie.

### **Engagement de services à la clientèle et suivi de la performance**

Le comité a intensifié sa démarche visant à bonifier le soutien et l'accompagnement de la clientèle.

Il a appuyé la mise en place d'un bureau de l'expérience client afin de répondre aux meilleures pratiques. Il a proposé des initiatives visant à renforcer l'accompagnement de première ligne. Plus particulièrement, il a proposé la mise en place d'une équipe spécialisée dédiée à la clientèle en démarrage dans des productions non traditionnelles, incluant la relève agricole, et les petites entreprises.

Il a exercé un suivi sur le déploiement de la Stratégie de positionnement pour la relève agricole 2018-2021 de la Société. Il a proposé des mesures permettant de bonifier la nouvelle section Web destinée à cette clientèle cible.

Le comité a également poursuivi sa réflexion sur la gestion des activités du réseau régional.

À cet égard, le suivi du tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle a permis au comité d'apprécier la performance de la Société au regard de l'engagement des services à la clientèle et d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance du réseau régional. Il s'est intéressé à l'organisation du travail dans le réseau régional et au tutorat en place pour la formation de nouveaux employés. Il a exercé un suivi des mesures visant à réduire les délais de traitement des dossiers.

Il a proposé des initiatives visant à augmenter la connaissance de la clientèle sur les produits et les services offerts par la Société, notamment pour les entreprises et les secteurs en difficulté. Il s'est aussi intéressé aux initiatives de communication et de sensibilisation à la santé psychologique du personnel et de la clientèle dans le contexte de la pandémie. Il a réitéré l'importance de poursuivre le développement d'une synergie avec des partenaires en région afin de capter les projets de petites entreprises et ceux en productions émergentes et a encouragé la tenue de rencontres régionales en continu.

Il a poursuivi sa réflexion sur le potentiel de développement de l'organisation à la lumière de l'évolution de la couverture de marché en assurance et en financement. Des statistiques permettant une comparabilité avec les autres provinces lui ont été présentées.

## Sondages sur la satisfaction de la clientèle et l'amélioration des services

Les membres du comité ont été interpellés quant aux sondages portant sur la satisfaction de la clientèle, de leur planification annuelle à l'analyse de leurs résultats.

Concernant le sondage annuel, ils ont analysé les résultats de l'année 2021 et ont pris connaissance des enjeux qui se dégagent des commentaires formulés par les répondants. Ils ont proposé des actions spécifiques visant à augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle. Ils ont examiné le projet de questionnaire élaboré pour le sondage de 2022 et y ont fait apporter des modifications.

Ils se sont penchés sur les résultats d'autres sondages particuliers, soit ceux menés en continu sur le traitement des subventions et le traitement des avis de dommages et celui lié au Programme Investissement Croissance, auprès de partenaires ayant participé à des rencontres et auprès de jeunes de la relève.

À sa demande, une présentation sur l'interaction entre les programmes d'assurance et de protection du revenu et ses effets bénéfiques sur les activités d'une entreprise a été produite pour le personnel œuvrant auprès de la clientèle.

Le comité a pu ainsi apprécier la performance de l'organisation en matière de satisfaction de la clientèle.

Il a également assuré un suivi sur plusieurs dossiers relatifs à l'amélioration des services à la clientèle et a proposé des pistes d'amélioration, soit :

- L'état d'avancement des travaux visant à optimiser le processus de gestion des plaintes et des insatisfactions relatives à la recommandation du Mouvement québécois de la qualité;
- Le Plan d'action des communications 2021-2022 et le Bilan des activités de communication 2020-2021 pour lequel des cibles ont été définies. Le comité a formulé des commentaires visant à s'assurer que la Société optimise l'effet de ses communications externes par l'utilisation accrue des médias sociaux et de ses partenaires comme relayeurs;
- La Stratégie de positionnement sur la relève agricole;
- Le plan de communication spécifique pour les membres de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique;
- Les travaux réalisés pour faire évoluer la prestation électronique de services en améliorant le taux des déclarations en ligne relatif au Plan stratégique 2018-2022 de la Société;
- Les statistiques de visionnement des webinaires et des vidéos corporatives et celles des réseaux sociaux;
- La démarche de communication visant à informer la clientèle des nouveautés relatives aux programmes.

Divers projets ou réalisations lui ont été présentés, soit :

- Les nouveaux webinaires produits visant à améliorer la connaissance des programmes de la Société et à approfondir la compréhension de sujets précis auprès de la clientèle;
- Les vidéos corporatives produites;
- La présentation corporative élaborée spécifiquement pour la relève agricole;
- Le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action sur la simplification des communications écrites destinées à la clientèle;
- Les séances de formation destinées aux préparateurs de données financières;
- Le bilan des activités de relations publiques;
- L'ajout de nouvelles stations météo en assurance;
- Le Rendez-vous FADQ : ensemble, pour une agriculture prospère et durable!;
- Les activités de communication pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de La Financière agricole.

Les membres du comité ont été appelés à examiner les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur le traitement des plaintes et de la Politique sur les demandes de révision. Ils ont assuré un suivi sur les principales préoccupations de la clientèle.

## COMITÉ DE DIRECTION

Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il dirige la Société en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Le comité de direction assiste le président-directeur général en exerçant un rôle-conseil auprès de lui.

Ce comité est composé des vice-présidents et de la secrétaire générale qui assume le rôle de secrétaire du comité. La directrice des stratégies, de la performance et du développement durable, la directrice des communications et le directeur des affaires juridiques assistent également aux réunions du comité.

Le comité de direction assure une cohésion entre les différentes unités administratives et une gestion des risques à l'échelle organisationnelle. Il apporte son soutien au président-directeur général en effectuant notamment une première analyse des dossiers stratégiques qui doivent être présentés au conseil d'administration. Cet examen permet d'orienter les discussions vers les priorités et, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur certains éléments des dossiers destinés au conseil d'administration et à ses comités. Le comité participe activement à l'élaboration du plan stratégique et s'assure de sa déclinaison dans des plans d'exploitation annuels qui se déclinent eux-mêmes en plans d'action sectoriels dans chaque vice-présidence. Le comité conseille le président-directeur général sur les dossiers qui influencent la gestion courante de la Société et il exerce une vigie des activités de l'organisation pour en assurer une saine gestion.

Pour une deuxième année, le comité de direction, agissant comme comité de coordination de la COVID-19, s'est assuré de la continuité intégrale de ses activités en maintenant ses bureaux ouverts tout en se préoccupant de la santé et de la sécurité de ses employés. Il a assuré la préparation du retour progressif de ces derniers en milieu de travail. Le plan de continuité des activités et le plan de gestion de crise de la Société ont été actualisés en tenant compte de l'expérience vécue durant cette pandémie.

Le comité s'est penché sur une base régulière sur les volets ressources humaines, technologies de l'information, clientèle et communication. Il s'est aussi assuré du déploiement d'outils plus performants au soutien du travail à distance des employés. Il a poursuivi sa veille sur les problématiques afférentes à la pandémie dans le secteur agricole et sur des problématiques sectorielles, notamment dans les productions porcine et apicole.

Au cours du présent exercice financier, le comité de direction a complété un nouveau cycle d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société par la réalisation d'une Étude de performance comparée 2021 avec l'accompagnement de l'Observatoire de l'ENAP. Après avoir été saisi des indicateurs de performance répondant aux meilleures pratiques en assurance et en financement, il a complété l'analyse des indicateurs stratégiques, incluant les indicateurs d'effets-impacts et opérationnels de l'organisation. Ces indicateurs seront intégrés au prochain plan stratégique couvrant la période de 2022 à 2027.

Le comité a exercé un suivi sur les travaux amorcés sur le projet de transformation numérique de l'organisation et sur la mise en place d'initiatives d'innovation et d'adaptation en parallèle. Il a mis en place un Cadre de référence en gestion du changement en appui à l'implantation d'une culture organisationnelle de gestion du changement intégrée aux pratiques de gestion.

En continuité des travaux réalisés en 2021-2022, il s'est préoccupé de l'enjeu de main-d'œuvre dans ses différentes composantes. Il a recommandé des actions et des outils en matière de promotion des emplois disponibles, d'attraction et de rétention de personnel et d'accompagnement en transfert de connaissances. Il a de plus lancé un parcours de sensibilisation à la réalité de gestion pour les professionnels de la Société en collaboration avec l'ENAP pour préparer une relève de gestion en fonction des besoins de l'organisation. Il a vu au renforcement du cadre de formation des employés et de la Stratégie de développement des compétences. Il a identifié les pratiques à adopter dans le cadre du nouveau processus de dotation au sein de la fonction publique.

Le comité a exercé un suivi soutenu sur les travaux visant à rehausser la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles, notamment au regard de la cybersécurité, du développement de l'expertise en RI et de la capacité de réalisation des projets. Il s'est intéressé à la sécurité de l'information ainsi qu'aux contrats majeurs liés au projet de transformation numérique de la Société.

Il a recommandé des modifications aux modalités de certaines mesures d'aide ou de protection pour améliorer l'accessibilité aux programmes de la Société pour sa clientèle. Il a poursuivi ses travaux sur la bonification de l'approche d'accompagnement de la clientèle et a créé un bureau de l'expérience client.

Il a de plus dressé le portrait de ses principaux programmes et soulevé des enjeux qui y sont liés afin d'alimenter la réflexion sur la mise à jour des programmes de gestion des risques dans le cadre du renouvellement du Partenariat canadien pour l'agriculture prévu en 2023. Le comité a de plus recommandé l'implantation d'un processus d'évaluation des programmes de la Société.

Le comité s'est assuré de la continuité du mandat confié à la Société par le gouvernement visant à stimuler les investissements en agroalimentaire et à bonifier l'accompagnement des producteurs agricoles.

À la lumière des bilans produits dans différents dossiers, il a identifié les zones où les efforts doivent se poursuivre ainsi que les travaux à amorcer sur les possibilités de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience au sein de l'organisation.

Il a recommandé des actions structurantes pour l'organisation relativement au Plan d'action de développement durable 2018-2022.

Le comité de direction tient ses réunions régulières sur une base bimensuelle. En 2021-2022, il s'est réuni à 22 reprises.



Renée Saint-Hilaire (secrétaire générale), Yvon Caron (vice-président aux services administratifs), Ernest Desrosiers (président-directeur général), Richard Laroche (vice-président à la clientèle), André Picard (vice-président au financement) et André Houle (vice-président aux assurances et à la protection du revenu).

## Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2022.

**Tableau 35**  
Liste des dirigeants et leur rémunération

Dirigeant	Rémunération versée en dollars <sup>56</sup>	Autres avantages en dollars <sup>57</sup>
<b>Desrosiers, Ernest</b> Président-directeur général	210 288	28 079
<b>Houle, André</b> Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	157 560	23 172
<b>Picard, André</b> Vice-président au financement	169 984	25 274
<b>Laroche, Richard</b> Vice-président à la clientèle	169 984	25 274
<b>Caron, Yvon</b> Vice-président aux services administratifs	151 860	22 208

## CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés en majorité par La Financière agricole. Deux administrateurs sont désignés après entente avec l'Union des producteurs agricoles et un administrateur est désigné par le Fonds de solidarité FTQ. Au 31 mars 2022, les neuf sièges d'administrateurs étaient pourvus.

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont approuvés par le conseil d'administration.

Malgré le report de certains projets en raison de la crise sanitaire, Capital Financière agricole inc. affiche de bons résultats en 2021-2022, tant en termes financiers qu'en nouveaux investissements.

Le conseil d'administration, avec la contribution de son comité de vérification, s'est assuré de la réalisation d'un suivi auprès de toutes les entreprises partenaires de Capital Financière agricole inc. pour s'enquérir de leurs besoins en liquidités relativement au contexte de la pandémie.

Le conseil d'administration a procédé au recrutement d'un nouveau directeur général, ce qui permettra la poursuite des travaux d'élaboration d'un plan d'action visant à exécuter le plan stratégique de Capital Financière agricole inc.

Dans le cadre des mesures du budget 2022-2023 visant à poursuivre le développement du secteur bioalimentaire, le gouvernement a annoncé la capitalisation de Capital Financière agricole inc. d'une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour appuyer les entreprises dans leurs projets de démarrage ou de croissance.

<sup>56</sup> En 2021-2022, aucune rétroactivité, rémunération variable, prime de remplacement temporaire et allocation de transition n'a été versée.

<sup>57</sup> Les autres avantages comprennent les sommes versées à titre de part de l'employeur aux fins du régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et du régime d'assurances collectives du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Aucune rémunération incitative et allocation automobile n'a été versée au cours de l'exercice.

**LISTE DES MEMBRES**



**Ernest Desrosiers**  
Président du conseil  
d'administration  
Président-  
directeur général  
La Financière agricole du  
Québec



**Stéphanie Levasseur**  
Deuxième vice-présidente  
générale  
Union des producteurs  
agricoles



**Jacques Desmeules\***  
Administrateur de sociétés



**André Picard\*\***  
Vice-président au  
financement  
La Financière agricole du  
Québec



**Élisabeth Bélanger**  
Présidente-directrice  
générale  
La Maison Orphée inc.



**Isabelle Bouffard**  
Directrice des recherches  
et politiques agricoles  
Union des producteurs  
agricoles



**Audrey Laurin**  
Vice-présidente aux finances  
et à l'administration  
La Petite Bretonne  
(Distribution) inc.



**François Gilbert\*\***  
Président-directeur général  
Gilbert Groupe-conseil inc.



**Louise Leblanc**  
Sous-ministre adjointe à la  
formation bioalimentaire  
Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation

**PARTICIPENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**



**Joël Girard**  
Directeur général  
Capital Financière  
agricole inc.



**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire du conseil

\*Président du comité de vérification.

\*\*Membre du comité de vérification.

# APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

## RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions. D'ailleurs, l'organisation a instauré, depuis 2020-2021, un système d'engagement annuel auprès des employés en matière d'éthique, de fraude, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel (logiciel collaboratif) et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique.

## POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière en vertu des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle détermine les conditions et les limites d'application ou en vertu de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.

### Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allègement administratif

---

#### Prestation électronique de services

La pandémie a favorisé l'utilisation du numérique et a changé les habitudes, incluant celles des producteurs agricoles. En effet, le nombre de dossiers en ligne consultés continue d'augmenter : 15 505 en 2021-2022 comparativement à 15 096 en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 2,7 %.

Pour favoriser l'augmentation de l'adhésion au dossier en ligne, le formulaire d'enregistrement d'un nouveau client a été modifié en 2021-2022 pour y inclure une nouvelle section sur le dossier en ligne. Ainsi, dès le premier contact avec un client, les avantages de ce service lui sont présentés.

Les clients consultent de plus en plus leur dossier en ligne. En plus d'être consulté par le client lui-même, le dossier en ligne peut être consulté par d'autres utilisateurs, notamment les partenaires. Depuis maintenant deux ans, près de 41 % des dossiers en ligne sont consultés par plus d'un utilisateur alors que la moyenne était de 39 % en 2019-2020. De plus, la fréquence de consultation est en hausse; 53,0 % des dossiers sont consultés cinq fois et plus alors que ce taux était en moyenne de 46,8 % en 2018-2019 et 2019-2020.

Les sections les plus consultées du dossier en ligne demeurent, dans l'ordre, le sommaire de la participation aux programmes d'assurance et de protection du revenu (28 %), la boîte postale (14 %), les fiches explicatives lors de l'émission d'un paiement (11 %) et les services transactionnels (6 %). La proportion de la consultation de chacun de ces services s'est maintenue au cours des deux dernières années.



L'obligation de remplir un formulaire de participation électronique dans le dossier en ligne pour participer à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021 et à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales a été une solution contribuant directement à l'augmentation de l'utilisation du dossier en ligne. Les services transactionnels pouvant être effectués à partir des comptes Agri-investissement et Agri-Québec demeurent les plus utilisés et représentent 55 % de l'ensemble des services utilisés.

Un nouveau tableau statistique a été déployé au quatrième trimestre de 2021-2022 afin de permettre au personnel de suivre quotidiennement la provenance de la saisie obligatoire des rendements réels. Rappelons que l'objectif est que de plus en plus de clients produisent leur déclaration des récoltes en ligne.

Pour une première fois en 2021-2022, le taux de satisfaction envers les services numériques offerts par La Financière agricole a été évalué dans le sondage annuel de satisfaction et s'établit à 89 %. À noter que le terme « services numériques » est élargi pour englober le dossier en ligne ainsi que d'autres services tels que les appels automatisés et la mise à jour de l'état des prêts. Bien que ce résultat ne puisse être comparé à celui des années antérieures, voici à titre indicatif, les taux de satisfaction envers le dossier en ligne de 2016-2017 à 2020-2021 : 79 %, 79 %, 88 %, 93 % et 92 %.

### **Simplification des communications à la clientèle**

La Financière agricole s'est engagée à réviser et à vulgariser les lettres destinées à sa clientèle sur une période de trois ans. Au 31 mars 2022, 106 lettres avaient été simplifiées, sur un total de 147 lettres ciblées pour les deux secteurs d'affaires. Le chantier est donc réalisé à 72 %.

### **Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises**

La Financière agricole a administré deux initiatives d'aide aux entreprises au moyen d'un formulaire de demande électronique disponible uniquement dans le dossier en ligne du client. Pour les producteurs n'ayant pas de dossier en ligne, la procédure d'inscription a été allégée. En procédant de la sorte, plusieurs demandes ont pu être traitées entièrement par voie électronique. Les deux mesures concernées sont les suivantes : l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021 et l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales.

La Financière agricole croit en l'importance de l'inclusion numérique. C'est en ce sens que, depuis l'adoption en 2011 des standards gouvernementaux sur l'accessibilité du Web, elle met en place les conditions nécessaires pour favoriser l'intégration sociale, la contribution à la vie économique et le développement des compétences en littératie numérique.

### **Autres mesures permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises**

La Financière agricole vise à simplifier la démarche d'affaires pour les clients ainsi que les processus administratifs pour le personnel.

En 2021-2022, des mesures spéciales liées aux produits et aux programmes de financement ont été mises en place afin d'appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans un contexte de situation économique ou sectorielle défavorable, telles qu'une entente pour revoir les modalités de remboursement d'un prêt, un moratoire de versements sur un prêt ou l'offre d'une garantie de prêt pour renflouer le fonds de roulement.

En 2021-2022, La Financière agricole a poursuivi l'optimisation des processus administratifs entourant la déclaration des volumes assurables des produits d'assurance stabilisation des revenus agricoles Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les producteurs visés peuvent faire leur déclaration à un seul endroit plutôt qu'à trois, comme c'était le cas auparavant.

## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Au cours de l'année, La Financière agricole a présenté son projet de politique linguistique organisationnelle à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Celui-ci a émis des recommandations en vue d'atteindre une meilleure conformité avec les exigences gouvernementales. Les deux organisations ont convenu que le dépôt officiel de la nouvelle politique linguistique serait retardé, le temps que La Financière agricole puisse réaliser les travaux nécessaires à la mise en place des recommandations.

La Financière agricole a continué à agir de façon exemplaire pour maintenir la qualité du français utilisé dans l'administration publique, notamment en retenant les services de réviseurs linguistiques lorsque cela est requis et en accélérant ses efforts de simplification de sa correspondance.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### Les demandes d'accès à l'information

En 2021-2022, La Financière agricole a reçu 210 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. Il s'agit d'une baisse de 7 demandes par rapport à l'année précédente. Parmi les demandes reçues, 97 % ont été traitées en 20 jours ou moins et 98,6 % de celles-ci l'ont été dans les délais impartis par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après nommée « Loi sur l'accès », soit en 30 jours ou moins. Ces résultats sont comparables à ceux de l'exercice financier précédent.

**Tableau 36**  
Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	45	159	0
21 à 30 jours	1	2	0
31 jours et plus	1	2	0
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>163</b>	<b>0</b>

**Tableau 37**  
Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès : documents administratifs	Demandes d'accès : renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée	16	153	0	s. o.
Partiellement acceptée	19	3	0	1, 15 et 54
Refusée	0	5	0	1, 15, 53, 54 et 56
Autres <sup>58</sup>	12	2	0	1

- Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable : aucune.
- Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information : aucun.

Il convient également de mentionner que La Financière agricole se conforme au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2).

<sup>58</sup> Sont comptabilisés dans « Autres » les situations de refus en totalité au motif que la demande est irrecevable, inapplicable ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics, les décisions selon lesquelles aucun document visé par la demande n'est détenu par l'organisation ainsi que les cas de désistement de la part du demandeur.

## La sensibilisation et la formation du personnel

Pour assurer la protection de l'information qu'elle détient, La Financière agricole mise sur la compétence et le comportement responsable de son personnel. Dans cette optique, elle privilégie la formation et la sensibilisation de ses employés à cet égard afin de remplir cette obligation.

Au cours de l'année 2021-2022, des activités de sensibilisation à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels ont été réalisées, dont les suivantes :

- lors de l'engagement annuel des employés, un courriel leur est transmis en y indiquant que le respect de la vie privée et la sécurité de l'information sont une priorité organisationnelle. Le personnel doit prendre connaissance de certains documents, notamment de la Politique sur la protection des renseignements personnels et de la Politique de cybersécurité. Après avoir pris connaissance des documents, les employés doivent confirmer leur engagement à les respecter;
- la diffusion d'informations portant sur divers thèmes, dont le milieu cybercriminel, le rançongiciel, la sécurité en mode télétravail et l'obligation de discrétion;
- l'envoi d'un courriel de simulation d'hameçonnage par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- tout le personnel a été invité à visionner deux formations proposées par l'Académie de transformation numérique (ATN) permettant de mieux détecter les méthodes de manipulation psychologique employées par les pirates informatiques;
- un rappel quant au processus de gestion des incidents;
- les nouveaux employés et consultants ont reçu une invitation à visionner les quatre capsules de sensibilisation liées aux cybermenaces élaborées par l'ATN;
- les nouveaux employés sont invités, à leur arrivée, à consulter en ligne le cahier d'accueil et d'intégration des nouveaux employés afin, notamment, de les sensibiliser à la sécurité de l'information ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter pour assurer la protection des informations détenues par l'organisation.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès*, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements personnels divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

## La communication de renseignements à des tiers

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, l'organisation a renouvelé les ententes suivantes :

- Entente relative à la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance stabilisation Bouvillons et bovins d'abattage et de services professionnels. En juin 2021, La Financière agricole et Les Producteurs de bovins du Québec ont renouvelé l'entente de services professionnels. Cette entente est utilisée afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et des bovins d'abattage;
- Entente concernant la communication de renseignements personnels. En janvier 2022, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec ont signé une entente afin de permettre au ministre d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues en matière de santé animale, notamment par la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (RLRQ, chapitre P-42) et son *Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux* (RLRQ, chapitre P42, r. 7) et aux fins d'assurer la concordance des renseignements d'identification à l'égard des bovins d'engraissement et des ovins.

Cette entente prévoit également la transmission de données permettant à La Financière agricole d'administrer le programme ASRA, notamment en ce qui concerne l'évaluation du volume assurable et la détermination de la période de possession des animaux pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Agneaux ainsi que la gestion des identifiants pour tous les produits bovins et ovins;

- Entente relative à la communication de renseignements personnels et confidentiels dans le cadre de l'administration des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. En septembre 2021, La Financière agricole du Québec et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec ont signé une entente qui prévoit les modalités de communication, par les producteurs à la Société, des données relatives à l'identification de toute entreprise agricole contrevenant aux règlements ou aux conventions de mise en marché que les producteurs sont tenus d'appliquer, et ce, afin de permettre à la Société de vérifier l'admissibilité des entreprises agricoles aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, La Financière agricole a été mandatée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'administrer, en son nom, l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, conformément à l'article 67.2 de la *Loi sur l'accès*.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements personnels à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

### Tableau 38

#### Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Justification
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	Aux fins de l'application du <i>Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises auprès de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec</i> (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 182), édicté en vertu de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1).
Producteurs et productrices acéricoles du Québec	L'entente prévoit les modalités de communication, par les producteurs à la Société, des données relatives à l'identification de toute entreprise agricole contrevenant aux règlements ou aux conventions de mise en marché que les producteurs sont tenus d'appliquer, et ce, afin de permettre à la Société de vérifier l'admissibilité des entreprises agricoles aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus.
Les Producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit Bouvillons et bovins d'abattage afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et des bovins d'abattage assurables. Aux fins de la transmission de données des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables. Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain.

Organisme	Justification
Les Producteurs de pommes de terre du Québec	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au programme ASRA, Les Éleveurs de porcs du Québec transmettent les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles qui sont relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.
Les Producteurs de pommes du Québec	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (RLRQ, chapitre M-35.1).
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)	Dans le cadre du mandat qui a été confié au CECPA par La Financière agricole afin de réaliser des études de coûts de production.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<p>La communication de renseignements est effectuée afin de permettre au ministre d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues en matière de santé animale, notamment par la <i>Loi sur la protection sanitaire des animaux</i> (RLRQ, chapitre P-42) et son <i>Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux</i> (RLRQ, chapitre P 42, r. 7) et aux fins d'assurer la concordance des renseignements d'identification à l'égard des bovins d'engraissement et des ovins.</p> <p>La transmission des données est effectuée afin de permettre à La Financière agricole d'administrer le programme ASRA, notamment en ce qui concerne l'évaluation du volume assurable et la détermination de la période de possession des animaux pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Agneaux ainsi que la gestion des identifiants pour tous les produits bovins et ovins.</p>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<p>Permettre au ministre d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels des exploitations agricoles détenus par La Financière agricole afin de favoriser une plus grande coordination des actions et l'adoption de processus de travail performants, soit l'allègement des demandes de renseignements auprès des exploitations agricoles, afin de réduire la duplication administrative résultant des diverses obligations législatives et réglementaires auxquelles les parties sont assujetties.</p> <p>Permettre l'échange des renseignements concernant une clientèle commune, dont des renseignements personnels et confidentiels nécessaires à la prestation des services requis pour la réalisation du mandat, au suivi des projets bénéficiant d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique et de leurs retombées, à la reddition de comptes relative au Programme de soutien et à la saine gestion de celui-ci.</p>
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, chapitre Q-2) stipulant que La Financière agricole doit communiquer, à la demande du ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.
Statistique Canada	<p>Dans le cadre de l'application du paragraphe 3° de l'article 171 de la <i>Loi sur l'accès</i>, la Société doit communiquer des renseignements exigés par un organisme ayant le pouvoir de contraindre à leur communication.</p> <p>À cet effet, Statistique Canada prévoit se servir des données afin de préciser quelles entreprises exercent des activités agricoles dans le Registre des entreprises de Statistique Canada, ainsi qu'à des fins de validation des données. Ces données peuvent également être utilisées pour enrichir ou remplacer les données fournies par les répondants.</p>
Solutions Mesonet	La Financière agricole a conclu avec le prestataire un contrat de service visant notamment l'acquisition, la validation, le contrôle de la qualité, le stockage, le traitement et la mise en disponibilité des données météo et leur diffusion sur le site Web Agrométéo Québec.
Consulair inc.	La Financière agricole a conclu un contrat de service avec le prestataire pour l'entretien, la calibration, l'installation ou le déplacement des stations météo qu'elle détient.

## Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Au cours de l'exercice 2021-2022, le CECPA a été mandaté par La Financière agricole pour réaliser deux études sur le coût de production des produits ASRA Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage. Comme la méthodologie le prévoit, ces études ont fait l'objet d'un audit de conformité réalisé par un mandataire externe. Ainsi, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle de même que les renseignements et les documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude.

Au cours de cet exercice, le CECPA a également transmis des informations nominatives à des mandataires externes dans le cadre de sa collaboration aux études sur les coûts de production des produits ASRA Agneaux, Porcs et Porcelets et à la collecte des données de récoltes des fermes partenaires pour le produit Foin dans le cadre du programme ASREC.

Des ententes visant la confidentialité et la protection de l'information ont été convenues avec les mandataires concernés.

De plus, conformément au Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques, le CECPA a réalisé diverses études aux fins desquelles La Financière agricole lui a transmis des renseignements personnels et confidentiels après avoir préalablement reçu le consentement à la communication des entreprises agricoles visées.

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), ci-après nommée « Loi », est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017. En vertu de l'article 18 de la Loi, les organismes publics doivent établir une procédure permettant d'encadrer et de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics. La Procédure de divulgation d'actes répréhensibles est disponible dans la section « Éthique » de l'intranet.

Les organismes publics sont également tenus de rendre compte annuellement du nombre et de la nature des divulgations reçues et traitées conformément à l'article 25 de la Loi. Au cours de l'année 2021-2022, la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles a reçu une seule divulgation. Les tableaux qui suivent font état du nombre et de la nature des divulgations reçues.

**Tableau 39**  
Types de divulgations

TYPES DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE DIVULGATIONS
Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	1
Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
Divulgations fondées	0
Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

**Tableau 40**  
Catégories d'actes répréhensibles visés à l'article 4 de la Loi

CATÉGORIES D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES VISÉS À L'ARTICLE 4 DE LA LOI	
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	√
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui	
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	√
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment	

Au terme du processus de vérification, la divulgation s'est avérée non fondée et la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles a conclu qu'aucun acte répréhensible n'avait été commis.

# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

## Reddition de comptes sur la tarification 2021-2022

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services. En 2021-2022, les revenus de tarification représentent 7,4 % du coût total des frais d'administration des programmes (8,2 % en 2020-2021).

### Tableau 41

Frais exigibles pour le recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole pour la période 2021-2022

Biens et services tarifés	Revenus de tarification (000 \$) 2020-2021	Revenus de tarification (000 \$) 2021-2022	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$) 2021-2022	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Programmes de financement	2 642	2 830	32 371	Avril 2016	<sup>1</sup>
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	615	239	6 005	Avril 2010	<sup>1</sup>
Programme Agri-stabilité	778	762	4 947	<sup>2</sup>	<sup>2</sup>
Programme Agri-Québec	837	853	1 937	Mars 2015	<sup>1</sup>
Autres tarifs	210	235	s. o.	Avril 2010	<sup>1</sup>
<b>Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes</b>	<b>5 082</b>	<b>4 919</b>			

<sup>1</sup> = Tarifs indexés annuellement au 1<sup>er</sup> avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3).

<sup>2</sup> = Tarif fixé par un accord entre les ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G1.011) prévoit que La Financière agricole du Québec doit faire état des contrats de service octroyés dans son rapport annuel.

**Tableau 42**

**Contrats de service dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022**

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique <sup>59</sup>	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>60</sup>	15	10 229 117
<b>Total des contrats de service</b>	<b>15</b>	<b>10 229 117</b>

### Informations complémentaires

Des informations complémentaires à ce rapport figurent sur le site Internet de La Financière agricole aux hyperliens suivants :

- Organigramme : [fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/organigramme-2022-03-31.pdf](http://fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/organigramme-2022-03-31.pdf)
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec : [fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/code-deontologie-membres-conseil-administration.pdf](http://fadq.qc.ca/fileadmin/fr/politiques/code-deontologie-membres-conseil-administration.pdf)
- Déclaration de services à la clientèle : [fadq.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/declaration-de-services-a-notre-clientele/](http://fadq.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/declaration-de-services-a-notre-clientele/)
- Bureaux de La Financière agricole : [fadq.qc.ca/fr/pour-nous-joindre/](http://fadq.qc.ca/fr/pour-nous-joindre/)

<sup>59</sup> Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

<sup>60</sup> Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



# ÉTATS FINANCIERS

# TABLE DES MATIÈRES

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

---

<b>Rapport de la direction</b> .....	132
<b>Rapport du comité de vérification</b> .....	133
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b> .....	134
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ</b> .....	136
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b> .....	137
<b>ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b> .....	138
<b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> .....	139
<b>Notes complémentaires</b> .....	141

## FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

## FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

---

<b>Rapport du fiduciaire</b> .....	173
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b> .....	174
<b>Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles</b> .....	176
<b>État du résultat global</b> .....	176
<b>État de la variation de l'avoir net</b> .....	176
<b>État de la situation financière</b> .....	177
<b>Tableau des flux de trésorerie</b> .....	178
<b>Fonds d'assurance récolte</b> .....	179
<b>État du résultat global</b> .....	179
<b>État de la variation de l'avoir net</b> .....	179
<b>État de la situation financière</b> .....	180
<b>Tableau des flux de trésorerie</b> .....	181
<b>Notes complémentaires</b> .....	182

# ÉTATS FINANCIERS

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La Financière agricole du Québec

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. Elle doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Pour La Financière agricole du Québec,**



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général



**Yvon Caron**  
Vice-président aux services administratifs

Lévis, le 17 juin 2022

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

---

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers audités au conseil d'administration.

**Pour La Financière agricole du Québec,**



**Marthe Lacroix**  
Présidente du comité de vérification

Lévis, le 17 juin 2022

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de La Financière agricole du Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint par intérim

Québec, le 17 juin 2022

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	377 894	398 214	403 459
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	88 918	86 716	99 444
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 500	6 182	4 896
Droits administratifs et autres revenus	5 495	4 919	5 082
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	953	445	1 098
Intérêts – Fonds d'assurance récolte	-	24	61
Revenus de placement (note 5)	24 280	29 157	21 765
Quote-part dans le résultat net des participations (note 16)	-	(1 338)	1 936
Distribution – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	-	-	1 599
Gain sur disposition d'immobilisations	-	18	-
	<b>502 040</b>	<b>524 337</b>	<b>539 340</b>
<b>CHARGES</b>			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	160 408	146 340	174 999
Contribution au Fonds d'assurance récolte	45 305	45 645	38 899
Programme Agri-stabilité (note 6)	39 511	43 244	37 253
Programme Agri-investissement (note 6)	33 061	35 195	33 268
Programme Agri-Québec (note 6)	97 569	103 992	111 045
Programme Agri-Québec Plus (note 6)	12 571	12 347	9 423
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	34 780	26 760	16 837
Programme d'appui financier à la relève agricole	11 200	12 402	10 123
Autres programmes (note 7)	3 082	25 093	34 954
Provision pour garanties de prêts (note 24)	4 321	4 698	1 119
Frais d'administration (note 8)	77 236	66 642	61 880
Intérêts	1 373	266	1 309
	<b>520 417</b>	<b>522 624</b>	<b>531 109</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>(18 377)</b>	<b>1 713</b>	<b>8 231</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>797 944</b>	<b>789 713</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)</b>		<b>799 657</b>	<b>797 944</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771 714	622 528
Créances et revenus de placement à recevoir (note 10)	3 032	3 750
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)	77	65
À recevoir des Fonds (note 12)	61	91 915
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	7 767	195
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	121 055	105 541
Prêt et ouverture de crédit (note 14)	35 005	30 010
Placements (note 15)	594 397	648 721
Participations (note 16)	26 894	28 401
	<b>1 560 002</b>	<b>1 531 126</b>
<b>PASSIFS</b>		
Charges à payer (note 17)	23 024	16 778
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 18)	74 805	68 872
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 19)	314 306	276 375
Revenus reportés (note 20)	76 908	77 053
Dû aux Fonds (note 21)	1 155	4 324
Dettes (note 22)	19 834	30 056
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (note 23)	187 839	180 129
Provision relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	20 682
Provision pour garanties de prêts (note 24)	55 383	51 494
Provision pour vacances	5 963	5 126
Provision pour congés de maladie (note 25)	8 299	9 340
	<b>767 516</b>	<b>740 229</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>792 486</b>	<b>790 897</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations (note 26)	7 171	7 047
<b>EXCÉDENT CUMULÉ (note 9)</b>	<b>799 657</b>	<b>797 944</b>
<b>Compte dédié aux garanties de prêts (note 27)</b>		
<b>Obligations contractuelles (note 28)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général



**Alain Gagnon**  
Président du conseil d'administration

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)**

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	(18 377)	1 713	8 231
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions	(6 075)	(1 771)	(1 417)
Produit de disposition d'immobilisations	-	18	-
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(18)	-
Amortissement	2 019	1 647	1 388
	(4 056)	(124)	(29)
<b>VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>(22 433)</b>	<b>1 589</b>	<b>8 202</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>790 897</b>	<b>790 897</b>	<b>782 695</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>768 464</b>	<b>792 486</b>	<b>790 897</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	1 713	8 231
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 647	1 388
Gain sur disposition d'immobilisations	(18)	-
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(1 230)	(225)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 253)	-
Quote-part dans le résultat net des participations	1 338	(1 936)
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 889	696
	<b>6 086</b>	<b>8 154</b>
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement :		
Créances et revenus de placement à recevoir	718	1 113
À recevoir des Fonds	91 854	20 396
À recevoir du gouvernement du Québec	(7 572)	(112)
À recevoir du gouvernement du Canada	(15 514)	(4 744)
Charges à payer	6 620	6 179
Comptes des participants au programme Agri-investissement	5 933	5 980
Comptes des participants au programme Agri-Québec	37 931	39 037
Revenus reportés	(145)	4 349
Dû aux Fonds	(3 169)	320
Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus	7 710	(11 013)
Provision relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	(20 682)	20 682
Provision pour vacances	837	(158)
Provision pour congés de maladie	(1 041)	(870)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>109 566</b>	<b>89 313</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Variation nette du montant à recevoir de Capital Financière agricole inc.	(12)	(7)
Encaissements de prêt et ouverture de crédit	30 005	39 005
Ouverture de crédit	(35 000)	(30 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	1 359	285
Acquisition de placements	(8 974)	(8 942)
Acquisition de placements en partenariat	169	(884)
Produit de disposition de placements	64 422	83 510
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<b>51 969</b>	<b>82 967</b>

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**  
de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations	(2 145)	(1 136)
Produit de disposition d'immobilisations	18	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(2 127)</b>	<b>(1 136)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dettes contractées	-	37
Dettes remboursées	(10 222)	(128)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(10 222)</b>	<b>(91)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>149 186</b>	<b>171 053</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>622 528</b>	<b>451 475</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>771 714</b>	<b>622 528</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	731 401	504 943
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	335	25 000
Acceptations bancaires portant intérêt au taux de 0,62 %, échéant le 22 avril 2022 (2021 : 0,20 %, échue le 20 mai 2021)	14 990	5 997
Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,46 % et 0,63 %, échéant le 22 avril 2022 (2021 : 0,21 %, échus jusqu'au 15 avril 2021)	24 988	86 588
	<b>771 714</b>	<b>622 528</b>
Autres renseignements :		
Intérêts payés	266	1 309
Intérêts et revenus de placement perçus	29 899	23 708
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer	-	374

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure aux prêteurs le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant des prêts agricoles ou forestiers ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, la Société administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (« Les Fonds »), lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont : l'établissement des charges et des provisions des programmes; des provisions pour les garanties de prêts et pour les congés de maladie; de la contribution du gouvernement du Canada et de la contribution à recevoir de celui-ci; ainsi que de la moins-value durable sur les placements. Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

De plus, la direction a procédé à une analyse des hypothèses servant à établir la provision pour garanties de prêts afin de considérer les conséquences de la situation économique actuelle sur celle-ci. Malgré l'incertitude, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'incidence sur les prêts garantis en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les meilleures estimations possibles.

À la date de mise au point définitive des états financiers, l'évolution de la pandémie de la COVID-19, sa durée et son incidence demeurent inconnues, bien que les mesures sanitaires soient entièrement levées. Les perspectives économiques sont toujours incertaines en raison des préoccupations grandissantes concernant l'inflation, de même que des interruptions des chaînes d'approvisionnement, de la hausse des coûts de production et des pénuries de main-d'œuvre. Par conséquent, la Société est dans l'impossibilité de déterminer toutes ses répercussions sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie pour les exercices futurs.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, du prêt et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, des montants dus aux Fonds, des dettes, de la provision pour vacances et, enfin, de la provision pour garanties de prêts.

#### Revenus

##### a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

##### b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

##### c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur le prêt et ouverture de crédit, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

##### d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

#### Charges

##### a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

##### b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Actifs financiers

##### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires d'une durée de 90 jours et moins, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

##### b) Placements

Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

##### c) Participation dans une entreprise publique et partenariats commerciaux

La participation dans Capital Financière agricole inc., une entreprise publique du gouvernement, ainsi que les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, deux partenariats commerciaux, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de ces entreprises revenant à la Société est comptabilisée aux résultats de l'exercice. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables des entités avec celles de la Société.

#### Passifs

##### a) Comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et à Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

##### b) Provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

##### c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but d'obtenir une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse au cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

##### d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Passifs (suite)

##### e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

#### Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf celles qui sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

### 3. Contribution du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec sont accordées en vertu de décrets.

	2022	2021
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle	372 119	388 243
Contribution relative à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	21 595	-
Contribution relative au Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique	3 554	2 611
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	311	8 335
Contribution relative à la Mesure de soutien aux producteurs de maïs-grain pour atténuer l'impact de la hausse du prix du propane au Québec en 2019	-	3 635
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :		
Contribution annuelle pour l'administration du Programme de financement forestier	635	635
	<b>398 214</b>	<b>403 459</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2023.

	2022	2021
Programmes Agri-protection :		
Contribution aux programmes	28 695	24 194
Contribution à l'administration	10 391	10 394
	<b>39 086</b>	<b>34 588</b>
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 6)	22 237	19 414
Contribution à l'administration	2 508	2 385
	<b>24 745</b>	<b>21 799</b>
Programme Agri-investissement :		
Contribution au programme (note 6)	21 117	19 961
Contribution à l'administration	1 301	1 278
	<b>22 418</b>	<b>21 239</b>
Programme Agri-relance :		
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	282	12 409
Contribution à l'administration	185	94
	<b>467</b>	<b>12 503</b>
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme :		
Contribution au programme	-	8 468
Contribution à l'administration	-	847
	-	<b>9 315</b>
	<b>86 716</b>	<b>99 444</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**5. Revenus de placement**

	2022	2021
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse)	23 038	16 682
Revenus d'intérêts :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 628	3 151
Placements	1 090	1 508
Prêt et ouverture de crédit	169	190
Comptes clients	2	9
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	1 230	225
	<b>29 157</b>	<b>21 765</b>

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

	2022		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	1 654	2 474	4 128
Actifs réels	283	-	283
Actions	1 085	1 225	2 310
Autres placements	522	(3)	519
	<b>3 544</b>	<b>3 696</b>	<b>7 240</b>
Gains à la vente de placements :			
Revenu fixe	855	141	996
Actifs réels	319	-	319
Actions	7 253	6 924	14 177
Autres placements	303	-	303
	<b>8 730</b>	<b>7 065</b>	<b>15 795</b>
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	3	3
	<b>12 274</b>	<b>10 764</b>	<b>23 038</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**5. Revenus de placement (suite)**

	2021		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	2 310	2 787	5 097
Actifs réels	420	-	420
Actions	1 351	1 569	2 920
Autres placements	1 387	305	1 692
	5 468	4 661	10 129
Gains à la vente de placements :			
Revenu fixe	655	193	848
Actifs réels	204	-	204
Actions	2 896	2 504	5 400
Autres placements	99	-	99
	3 854	2 697	6 551
Intérêts sur dépôt à vue du fonds général	-	2	2
	9 322	7 360	16 682

**6. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus**

Les estimations des dépenses et de la provision de ces programmes ainsi que la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative.

Au 31 mars 2022, les données financières relatives à l'année de participation 2021 sont en cours de traitement ou non reçues des participants. L'effet de la pandémie de COVID-19 est reflété directement dans les données des participants, lesquelles servent aux estimations relatives à ces programmes.

Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 7. Autres programmes

	2022	2021
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	20 931	-
Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	2 141	1 458
Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers	534	248
Programme Agri-relance - Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	470	20 682
Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques	352	71
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	246	161
Programme d'appui financier relatif à la prévention et préparation à la peste porcine africaine	205	-
Programme de soutien au secteur de la pomme de terre	150	150
Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	64	189
Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec	37	97
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	(37)	8 468
Mesure de soutien aux producteurs de maïs-grain pour atténuer l'impact de la hausse du prix du propane au Québec en 2019	-	3 430
	<b>25 093</b>	<b>34 954</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 8. Frais d'administration

	2022	2021
Traitements et avantages sociaux	54 055	50 653
Services professionnels et administratifs	5 796	5 022
Loyers	3 419	3 431
Transport et communications	1 212	1 025
Fournitures et matériel	748	600
Entretien et réparations	206	185
Amortissement des immobilisations	1 647	1 388
	<b>67 083</b>	<b>62 304</b>
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(441)	(424)
	<b>66 642</b>	<b>61 880</b>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2022	2021
Programmes de financement agricole et forestier	32 371	28 281
Programmes d'assurance récolte et de dommages causés par la faune	17 317	17 323
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 005	5 824
Programme Agri-stabilité	4 947	4 752
Programme Agri-investissement	2 175	2 130
Programme Agri-Québec	1 937	1 874
Programme Agri-Québec Plus	718	689
Programme d'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales	667	-
Programme Agri-relance – Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	308	156
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	60	257
Mesure de soutien aux producteurs de maïs-grain pour atténuer l'impact de la hausse du prix du propane au Québec en 2019	-	399
Autres programmes	137	195
	<b>66 642</b>	<b>61 880</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 9. Excédent cumulé

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Le montant maximal de la Réserve ne peut excéder 351 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximal de cette réserve fixé par le conseil d'administration ne peut excéder 2 % de l'encours des prêts et s'établit à 125,6 millions de dollars au 31 mars 2022 (2021 : 119,6 millions de dollars).

	2022			Total
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	353 147	325 231	119 566	797 944
Excédent de l'exercice	1 713	-	-	1 713
	<b>354 860</b>	<b>325 231</b>	<b>119 566</b>	<b>799 657</b>
Montant transféré aux réserves	(7 731)	1 713	6 018	-
Solde à la fin	<b>347 129</b>	<b>326 944</b>	<b>125 584</b>	<b>799 657</b>

	2021			Total
	Excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	357 837	317 000	114 876	789 713
Excédent de l'exercice	8 231	-	-	8 231
	<b>366 068</b>	<b>317 000</b>	<b>114 876</b>	<b>797 944</b>
Montant transféré à la réserve	(12 921)	8 231	4 690	-
Solde à la fin	<b>353 147</b>	<b>325 231</b>	<b>119 566</b>	<b>797 944</b>

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2022	2021
Compte dédié aux garanties de prêts (note 27)	180 967	171 060
Provision pour garanties de prêts (note 24)	(55 383)	(51 494)
	<b>125 584</b>	<b>119 566</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 10. Créances et revenus de placement à recevoir

	2022	2021
Revenus de placement :		
Caisse de dépôt et de placement du Québec	997	1 981
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres placements	605	385
Ouverture de crédit	60	38
	<b>1 662</b>	<b>2 404</b>
Comptes clients	1 370	1 346
	<b>3 032</b>	<b>3 750</b>

### 11. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2022	2021
Sans intérêt ni modalité de remboursement	32	23
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année	45	42
	<b>77</b>	<b>65</b>

### 12. À recevoir des fonds

	2022	2021
<b>Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles</b>	<b>61</b>	<b>158</b>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	-	91 753
Portant intérêt à des taux variant de 0,666 % à 0,698 %, échus depuis le 10 juin 2021	61	91 911
<b>Fonds d'assurance récolte</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	-	4
	<b>61</b>	<b>91 915</b>

### 13. À recevoir du gouvernement du Canada

	2022	2021
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial relatif aux :		
Programme Agri-stabilité	72 705	69 900
Programme Agri-investissement	21 361	20 470
Programmes Agri-protection	26 935	9 531
Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme	-	5 542
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	(116)	-
Autres	170	98
	<b>121 055</b>	<b>105 541</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**14. Prêt et ouverture de crédit**

Prêt portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 %, échu depuis janvier 2022

Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 septembre 2022, garantie par deux hypothèques mobilières (2021 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échues le 30 septembre 2021)

	2022	2021
Prêt portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 %, échu depuis janvier 2022	5	10
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 septembre 2022, garantie par deux hypothèques mobilières (2021 : taux préférentiel diminué de 0,25 %, échues le 30 septembre 2021)	35 000	30 000
	<b>35 005</b>	<b>30 010</b>

**15. Placements**

Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,28 % et 0,85 %, échéant jusqu'au 12 septembre 2022

Billets à terme adossés à des actifs

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	2022		
	Affectés	Non affectés	Total
Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,28 % et 0,85 %, échéant jusqu'au 12 septembre 2022	-	62 782	62 782
Billets à terme adossés à des actifs	-	-	-
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	507 911	23 704	531 615
	<b>507 911</b>	<b>86 486</b>	<b>594 397</b>

Acceptation bancaire portant intérêt au taux de 0,20 %, échu le 21 juin 2021

Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,20 % et 0,30 %, échus depuis le 17 septembre 2021

Billets à terme adossés à des actifs

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	2021		
	Affectés	Non affectés	Total
Acceptation bancaire portant intérêt au taux de 0,20 %, échu le 21 juin 2021	-	5 997	5 997
Billets à escompte portant intérêt à des taux variant entre 0,20 % et 0,30 %, échus depuis le 17 septembre 2021	-	114 860	114 860
Billets à terme adossés à des actifs	-	129	129
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	496 291	31 444	527 735
	<b>496 291</b>	<b>152 430</b>	<b>648 721</b>

Les placements sont affectés aux paiements suivants :

Garanties de prêts (note 1)

Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 9)

	2022	2021
Garanties de prêts (note 1)	180 967	171 060
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 9)	326 944	325 231
	<b>507 911</b>	<b>496 291</b>

**Billets à terme adossés à des actifs**

Les billets, dont la valeur nominale totalisent 1 311 milliers de dollars (2021 : 2 670 milliers de dollars) portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents. Les billets viennent à échéance au plus tard le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Au 31 mars 2022, les billets encore détenus ont une valeur comptable nulle.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 15. Placements (suite)

#### Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2022.

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié	180 366	217 350	176 486	215 688
Réserve	351 249	362 384	351 249	372 922
	<b>531 615</b>	<b>579 734</b>	527 735	588 610

### 16. Participations

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandité ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquies une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 600 milliers de dollars (2021 : 1 600 milliers de dollars) et a reçu 769 milliers de dollars en distribution de capital (2021 : 716 milliers de dollars).

	2022	2021
Capital Financière agricole inc.	16 464	17 902
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc.	10 430	10 499
	<b>26 894</b>	28 401

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 16. Participations (suite)

Informations financières sommaires :

	2022			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	916	2 512	(1 596)	(1 438)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	1 128	827	301	100
	<b>2 044</b>	<b>3 339</b>	<b>(1 295)</b>	<b>(1 338)</b>

<sup>(1)</sup> Selon les états financiers audités du 31 mars 2022, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

<sup>(2)</sup> Selon les états financiers audités du 30 septembre 2021, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2022.

	2021			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. <sup>(3)</sup>	2 819	753	2 066	1 861
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(4)</sup>	1 049	825	224	75
	<b>3 868</b>	<b>1 578</b>	<b>2 290</b>	<b>1 936</b>

<sup>(3)</sup> Selon les états financiers audités du 31 mars 2021, retraités selon les IFRS.

<sup>(4)</sup> Selon les états financiers audités du 30 septembre 2020, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2021.

	2022			2021
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. <sup>(5)</sup>	18 233	236	17 997	19 592
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(6)</sup>	33 532	2 452	31 080	31 309
	<b>51 765</b>	<b>2 688</b>	<b>49 077</b>	<b>50 901</b>

<sup>(5)</sup> Selon les états financiers audités du 31 mars 2022, retraités selon les IFRS.

<sup>(6)</sup> Selon les états financiers audités du 30 septembre 2021.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 17. Charges à payer

	2022	2021
Traitements	2 934	4 058
Avantages sociaux	302	386
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	14 816	9 703
Fournisseurs	2 339	1 827
Programme Agri-stabilité	1 318	214
Programme d'appui financier à la relève agricole	79	257
Programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales	990	-
Autres	246	333
	<b>23 024</b>	<b>16 778</b>

### 18. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2022	2021
Solde au début	68 872	62 892
Dépôts des participants	33 485	37 818
Contributions versées par la Société	33 158	38 057
Intérêts versés par la Société	51	272
Retraits des participants	(60 761)	(70 167)
Solde à la fin	<b>74 805</b>	<b>68 872</b>

### 19. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2022	2021
Solde au début	276 375	237 338
Dépôts des participants	106 308	117 750
Contributions versées par la Société	105 056	118 044
Intérêts versés par la Société	205	1 023
Retraits des participants	(173 638)	(197 780)
Solde à la fin	<b>314 306</b>	<b>276 375</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 20. Revenus reportés

	2022	2021
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	68 872	62 962
Ajustements aux contributions	(404)	96
Contributions versées par les participants	10 943	10 710
Contributions utilisées au paiement du programme	(4 812)	(3 998)
Contributions utilisées provisionnées	(1 370)	(898)
Solde à la fin	73 229	68 872
Contributions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	3 354	6 908
Droits administratifs	325	301
Programme Agri-relance – Initiative Canada-Québec d'aide aux éleveurs pour atténuer l'impact de la COVID-19 en 2020-2021	-	972
	<b>76 908</b>	<b>77 053</b>

### 21. Dû aux fonds

	2022	2021
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	865	4 028
Fonds d'assurance récolte, sans intérêt ni modalité de remboursement	290	296
	<b>1 155</b>	<b>4 324</b>

### 22. Dettes

	2022	2021
Dû au ministère des Finances du Québec :		
Sans intérêt, remboursé	-	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, au plus tard le 31 janvier 2047	15 365	15 453
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 129	4 129
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,16 % (2021 : 1,95 % à 3,16 %), remboursables par versements mensuels variant de 646 \$ à 5 113 \$ (2021 : 646 \$ à 5 113 \$), échéant jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2027	275	409
	<b>19 834</b>	<b>30 056</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 22. Dettes (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2023	92
2024	67
2025	37
2026	39
2027	40
Indéterminés	19 559
	<b>19 834</b>

### 23. Provision pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

	2022	2021
Programme Agri-stabilité	37 433	30 035
Programme Agri-investissement	33 474	31 437
Programme Agri-Québec	101 604	102 668
Programme Agri-Québec Plus	15 328	15 989
	<b>187 839</b>	<b>180 129</b>

### 24. Provision pour garanties de prêts

	2022	2021
Solde au début	51 494	50 798
Débours de garanties	(837)	(495)
Recouvrement	28	72
Provision pour garanties de prêts	4 698	1 119
Solde à la fin	<b>55 383</b>	<b>51 494</b>

La provision se répartit comme suit :

Provision spécifique	2 552	3 476
Provision générale	52 831	48 018
	<b>55 383</b>	<b>51 494</b>

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 6 279 millions de dollars (2021 : 5 978 millions de dollars), dont 6,9 millions de dollars font l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2022 (2021 : 10,9 millions de dollars). Le taux d'actualisation utilisé pour établir la provision générale est de 5,1 % (2021 : 4,6 %).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**24. Provision pour garanties de prêts (suite)**

**Garanties de prêts**

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2022		2021	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	6 267 109	747 643	5 961 075	758 645
Ouvertures de crédit	12 113	98 490	17 218	92 582
	<b>6 279 222</b>	<b>846 133</b>	<b>5 978 293</b>	<b>851 227</b>

**Garanties de prêts (suite)**

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit et se répartit comme suit :

	2022	2021
Moins de 5 ans	296 579	289 870
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 099 915	1 004 489
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 835 556	1 782 129
15 ans et plus et moins de 20 ans	2 143 510	2 071 286
20 ans et plus	903 662	830 519
	<b>6 279 222</b>	<b>5 978 293</b>

Les soldes en principal et en intérêts des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

	2022	2021
Moins de 4 %	5 228 510	4 740 512
Entre 4 % et 5,99 %	48 156	54 148
6 % et plus	1 320	897
Taux variable	1 001 236	1 182 736
	<b>6 279 222</b>	<b>5 978 293</b>

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 25. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations à long terme, dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre de chaque année, toute journée qui excède ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Concernant les banques de journées maladie accumulées au 31 mars 2019 pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024, afin qu'elles soient épuisées d'ici cette date, soit par une utilisation, soit par un transfert, sinon elles seront payables à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires s'appliquaient jusqu'au 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées à cette date représentent un montant de 463,3 milliers de dollars dont le versement aux employés a été effectué en mai 2022.

La provision pour congés de maladie ne fait pas l'objet d'une capitalisation distincte pour en assurer le paiement.

	2022	2021
Solde au début	9 340	10 210
Prestations acquises	635	1 062
Prestations versées	(1 676)	(1 932)
Solde à la fin	8 299	9 340

### Principales hypothèses utilisées

La provision pour congés de maladie est estimée en considérant des strates d'âge, actualisées annuellement, et les principales hypothèses suivantes :

Taux d'indexation variant de 3,15 % à 3,65 % (2021 : 3,15 % à 3,65 %);

Taux d'actualisation variant de 0 % à 3,39 % (2021 : 0 % à 2,97 %);

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de moins d'un an à 34 ans (2021 : moins d'un an à 34 ans).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**26. Immobilisations**

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	891	891	0
Équipement informatique	2 476	1 399	1 077
Stations météorologiques	695	401	294
Développement informatique	22 436	16 726	5 710
Améliorations locatives	1 330	1 240	90
	<b>27 828</b>	<b>20 657</b>	<b>7 171</b>

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	913	907	6
Équipement informatique	1 799	1 149	650
Stations météorologiques	648	312	336
Développement informatique	21 421	15 564	5 857
Améliorations locatives	1 330	1 132	198
	<b>26 111</b>	<b>19 064</b>	<b>7 047</b>

	2022		2021	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	-	22	-	-
Équipement informatique	709	32	587	-
Stations météorologiques	47	-	40	-
Développement informatique	1 015	-	753	-
Améliorations locatives	-	-	37	-
	<b>1 771</b>	<b>54</b>	<b>1 417</b>	<b>-</b>

Au 31 mars 2022, un montant de 1 146 milliers de dollars (2021 : 1 125 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti étant donné que les travaux sont en cours de réalisation.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 27. Compte dédié aux garanties de prêts

	2022	2021
Solde au début	171 060	165 674
Débours de garanties (note 24)	(837)	(495)
Revenus de placement	12 287	9 361
Recouvrement (note 24)	28	72
Produit de disposition de placements en BTAA	75	8
Contribution annuelle	-	5 431
Montant excédentaire	(1 646)	(8 991)
Solde à la fin	180 967	171 060

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 731	2 438
Revenus de placement à recevoir	516	1 127
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	180 366	176 486
	182 613	180 051
Montant excédentaire	(1 646)	(8 991)
	180 967	171 060

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de la Société correspondant à la somme de 0,65 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que le prévoit la Politique de capitalisation du Compte dédié. Au 31 mars 2022, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

Le montant excédentaire représente l'excédent du maximum de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 28. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 20 262 milliers de dollars (2021 : 13 118 milliers de dollars). Les options de renouvellement prévues sont incluses dans le solde des obligations contractuelles puisque la direction juge qu'elles seront exercées.

Les engagements à l'égard des subventions à l'investissement concernant le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR), le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ), le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (SFI) et le Programme investissement croissance (PIC) totalisent 106 179 milliers de dollars (2021 : 80 040 milliers de dollars). Les engagements dont les montants sont indéterminables pourraient être moindres si certains projets d'investissement ne sont pas réalisés ou si le montant de la garantie autorisée n'est pas utilisé en totalité.

Les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Opérations courantes	PDDR	PADEAQ	SFI	PIC
2023	9 727	680	8 035	3 736	17 970
2024	7 229	225	4 869	3 462	15 831
2025	3 006	19	2 586	2 479	6 186
2026	152	-	891	1 125	6
2027 et suivants	148	-	90	208	-
Indéterminables	-	130	409	2 732	34 510
	<b>20 262</b>	<b>1 054</b>	<b>16 880</b>	<b>13 742</b>	<b>74 503</b>

De plus, les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 10 154 milliers de dollars (2021 : 10 345 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait imputables aux prochains exercices financiers totalisent 93 milliers de dollars (2021 : 209 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation d'événements établis selon chacune des ententes signées avec Les Producteurs de bovins du Québec qui peut s'effectuer sur une période maximale de trois ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 29. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (2021 : 6 %).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 471 milliers de dollars (2021 : 3 862 milliers de dollars). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société définit, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et revenus de placement à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., des Fonds, des gouvernements du Québec et du Canada, au prêt et ouverture de crédit ainsi qu'aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux placements est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### a) Risque de crédit (suite)

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et du prêt consenti. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances des clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration. La Société est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin de la période. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, des politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée étant donné que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

##### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion des dettes remboursable au cours du prochain exercice, présentée à la note 22, n'est pas significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peut s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2022, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements, du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et, enfin, des prêts interfonds permis par sa loi.

# La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### b) Risque de liquidité (suite)

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par La Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Le Compte dédié est capitalisé à la hauteur de 181 millions de dollars, la Société juge être peu exposée au risque de liquidité à cet égard. La Société détient également la Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI lui permettant de réduire le risque de liquidité pour les programmes y afférents. Par ailleurs, ce risque pourrait s'accroître pour les opérations courantes si les entreprises participantes aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec étaient dans l'obligation de retirer des sommes importantes de leurs comptes.

##### c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché. Le risque de marché est limité à la valeur comptable des placements dont la juste valeur est supérieure au coût au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2022, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	51,24 %	42 %	52 %	62 %
Taux	10,84 %	6 %	11 %	16 %
Crédit	24,01 %	17 %	24 %	31 %
Valeurs à court terme	16,39 %	12 %	17 %	22 %
Actifs réels	14,90 %	7 %	15 %	23 %
Immeubles	7,14 %	4 %	8 %	12 %
Infrastructures	7,76 %	3 %	7 %	11 %
Actions	33,40 %	23 %	33 %	43 %
Marchés boursiers	23,79 %	18 %	25 %	32 %
Placements privés	9,61 %	4 %	8 %	12 %
Autres	0,46 %			1 %

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

	RÉSERVE			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	83,88 %	74 %	84 %	94 %
Taux	9,75 %	5 %	10 %	15 %
Crédit	15,66 %	9 %	16 %	23 %
Valeurs à court terme	58,47 %	48 %	58 %	68 %
Actions				
Marchés boursiers	16,15 %	9 %	16 %	23 %
Autres	(0,03) %			

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas au cours de la prochaine année. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement particulier, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Les risques des fonds spécialisés, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2022		2021	
	Compte dédié	Réserve	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	11,2 %	5,0 %	10,7 %	5,1 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	10,6 %	4,7 %	10,1 %	4,6 %
Risque actif	2,2 %	0,5 %	1,8 %	0,8 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

##### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2022, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 39 % pour le Compte dédié (2021 : 39 %) et 15 % (2021 : 17 %) pour la Réserve.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 30. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

##### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements, aux montants à recevoir des Fonds et au prêt et ouverture de crédit. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances et en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une variation négligeable des revenus de placement étant donné que ceux-ci sont majoritairement à taux fixes ou gérés par la Caisse.

### 31. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2022			2021
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	38 401	28 543	9 858	(107 251)
Fonds d'assurance récolte	240 474	9 577	230 897	252 076
	<b>278 875</b>	<b>38 120</b>	<b>240 755</b>	144 825



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 32. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les Fonds, présentées distinctement dans les états financiers :

	2022	2021
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers	3 327	3 319
Intérêts	10	13
Infrastructures technologiques Québec :		
Fournitures et communications	1 389	1 205

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont le président-directeur général et les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établi si les parties n'avaient pas été apparentées.

### 33. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2021 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2022.



# **ÉTATS FINANCIERS**

## **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles  
Fonds d'assurance récolte



## Rapport du fiduciaire

---

La Financière agricole du Québec (« la Société ») est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte (« les Fonds »). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des Fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte,**



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général de la Société



**Yvon Caron**  
Vice-président aux services administratifs de la Société

Lévis, le 17 juin 2022

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte (les « Fonds »), qui comprennent :

- pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état du résultat global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- pour le Fonds d'assurance récolte, l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état du résultat global, l'état de la variation de l'avoir net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds au 31 mars 2022, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, (« la direction ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint par intérim

Québec, le 17 juin 2022

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

#### PRODUITS

Contributions des adhérents (note 6)	
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	
Intérêts	

#### CHARGES

Compensations aux adhérents (note 6)	
Intérêts - La Financière agricole du Québec	
Études des coûts de production	
Autres frais	

#### RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE

2022	2021
91 913	88 186
146 340	174 999
35	5
<b>238 288</b>	<b>263 190</b>
119 573	198 832
445	1 098
995	975
166	85
<b>121 179</b>	<b>200 990</b>
<b>117 109</b>	<b>62 200</b>

### ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

#### DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE

Résultat net et global de l'exercice

#### AVOIR NET (DÉFICIT CUMULÉ) À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)

2022	2021
(107 251)	(169 451)
117 109	62 200
<b>9 858</b>	<b>(107 251)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Encaisse	25 616	293
Comptes clients (note 7)	11 920	4 838
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	865	4 028
Avances aux adhérents	-	15 386
Autre créance	-	3
	<b>38 401</b>	<b>24 548</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	938	2 014
Contributions des adhérents reportées (note 8)	-	11 662
Dû à La Financière agricole du Québec (note 9)	61	91 911
Provision pour compensations (note 10)	27 544	26 212
	<b>28 543</b>	<b>131 799</b>
<b>AVOIR NET (DÉFICIT CUMULÉ) (note 11)</b>	<b>9 858</b>	<b>(107 251)</b>
	<b>38 401</b>	<b>24 548</b>
<b>Engagement (note 21)</b>		
<b>Passif éventuel (note 22)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général de la Société



**Alain Gagnon**  
Président du conseil d'administration de la Société

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global de l'exercice	117 109	62 200
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(7 082)	2 835
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3 163	(140)
Avances aux adhérents	15 386	2 254
Autre créance	3	(3)
Charges à payer	(1 076)	989
Contributions des adhérents reportées	(11 662)	(2 558)
Provision pour compensations	1 332	(44 697)
	64	(41 320)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>117 173</b>	<b>20 880</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette du dû à La Financière agricole du Québec	(91 850)	(18 396)
Distributions versées	-	(2 481)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(91 850)</b>	<b>(20 877)</b>
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<b>25 323</b>	<b>3</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>293</b>	<b>290</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>25 616</b>	<b>293</b>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	28	7
Intérêts payés liés aux activités de financement	498	1 170

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	31 845	26 700
Contribution de La Financière agricole du Québec	45 645	38 899
Revenus de placement ( <i>note 12</i> )	3 645	38 099
	<b>81 135</b>	<b>103 698</b>
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	102 284	128 669
Intérêts - La Financière agricole du Québec	24	61
Intérêts - autres	6	8
	<b>102 314</b>	<b>128 738</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>(21 179)</b>	<b>(25 040)</b>

### ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>252 076</b>	<b>277 116</b>
Résultat net et global de l'exercice	(21 179)	(25 040)
<b>AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>230 897</b>	<b>252 076</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Encaisse	5 614	4 025
Comptes clients (note 7)	203	240
Revenus de placement à recevoir (note 13)	684	736
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	290	296
	<b>6 791</b>	<b>5 297</b>
<b>Non courant</b>		
Placements (note 14)	233 683	262 717
	<b>240 474</b>	<b>268 014</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	190	1 266
Contributions des adhérents reportées (note 8)	2 703	1 619
Dû à La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	4
Provision pour indemnités (note 15)	6 684	13 049
	<b>9 577</b>	<b>15 938</b>
<b>AVOIR NET</b>	<b>230 897</b>	<b>252 076</b>
	<b>240 474</b>	<b>268 014</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Ernest Desrosiers**  
Président-directeur général de la Société



**Alain Gagnon**  
Président du conseil d'administration de la Société

## Fonds d'assurance récolte

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice clos le 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global de l'exercice	(21 179)	(25 040)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Indemnités non provisionnées	-	851
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 804)	(7 736)
Moins-value (plus-value) non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 838	(21 400)
	<b>(10 145)</b>	<b>(53 325)</b>
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	37	(22)
Revenus de placement à recevoir	52	(676)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	6	(180)
Charges à payer	(1 076)	303
Contributions des adhérents reportées	1 084	196
Provision pour indemnités	(6 365)	(11 190)
	<b>(6 262)</b>	<b>(11 569)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(16 407)</b>	<b>(64 894)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	18 000	70 000
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette du dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4)	(2 000)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<b>1 589</b>	<b>3 106</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 025</b>	<b>919</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>5 614</b>	<b>4 025</b>

Renseignements complémentaires au Tableau des flux de trésorerie (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

**Au 31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**

### 1. Constitution, objet et financement

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec (la Société), a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis (Québec), Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels imprévisibles. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

### 2. Base de présentation

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 17 juin 2022.

#### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

#### Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

L'activité économique mondiale continue d'être perturbée et des niveaux élevés d'incertitude et de volatilité sur les marchés boursiers et financiers sont encore présents.

Cette situation suscite davantage d'incertitude à l'égard des hypothèses que la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) a utilisées pour effectuer des estimations sur la juste valeur des dépôts à participation à la date de préparation des états financiers, notamment pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Les incertitudes pourraient entraîner des répercussions futures importantes sur la juste valeur des dépôts à participation. L'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie demeure incertaine et ne peut être prédite à l'heure actuelle. La Caisse continue toutefois de surveiller l'évolution du contexte économique actuel et son incidence sur les portefeuilles spécialisés.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 2. Base de présentation (suite)

##### Jugements, estimations et hypothèses (suite)

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 14 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 10 et 15 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes les périodes ultérieures touchées.

#### 3. Principales méthodes comptables

##### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2021 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 11.

##### Revenus de placement

Les revenus (pertes) sur les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

##### Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti suivant le modèle économique suivi par les Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie du coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Classification et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

	IFRS 9
<b>Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles</b>	
Encaisse	Au coût amorti
Comptes clients	Au coût amorti
À recevoir de La Financière agricole du Québec	Au coût amorti
Charges à payer	Au coût amorti
Dû à La Financière agricole du Québec	Au coût amorti
<b>Fonds d'assurance récolte</b>	
Encaisse	Au coût amorti
Comptes clients	Au coût amorti
Revenus de placement à recevoir	Au coût amorti
À recevoir de La Financière agricole du Québec	Au coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer	Au coût amorti
Dû à La Financière agricole du Québec	Au coût amorti

#### a) Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou les encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu que les instruments financiers sont d'une durée de moins d'un an. La dépréciation des instruments financiers évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière. À chaque date de clôture, l'entité évalue la perte de valeur pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, l'entité évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédits attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global.

#### b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net si :

- i. les actifs sont détenus à des fins de transactions;
- ii. les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- iii. les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Classification et évaluation des instruments financiers (suite)

##### b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous les rubriques « Revenus de placement » ou « Pertes de placement » à l'état du résultat global.

##### c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

#### Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

##### a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteurs d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

##### b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessite un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

#### Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présenté, comme l'exige l'IAS 7 étant donné que les montants au tableau des flux de trésorerie représentent directement ceux qui sont nécessaires au rapprochement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 4. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur

L'incidence de la norme ci-dessous sur les états financiers du Fonds d'assurance récolte est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

#### **IFRS 17 Contrats d'assurance - Date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

L'IASB a publié en mai 2017 et modifié en juin 2020 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options de garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente des contrats d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La direction du Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers.

### 5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

#### **Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur**

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

##### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

##### Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

##### Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse sont classés dans le niveau 2 au 31 mars 2022 et 2021.

### 6. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par la Société, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 126 132 milliers de dollars (2021 : 216 649 milliers de dollars) et les contributions de 244 812 milliers de dollars (2021 : 281 002 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 6 559 milliers de dollars (2021 : 17 817 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces ajustements peuvent être plus ou moins élevés que le montant estimé puisqu'ils sont inhérents à la provision au programme Agri-stabilité.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 7. Comptes clients

##### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2022	2021
Contributions	10 058	3 750
Compensations versées en trop	1 862	1 088
	11 920	4 838

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2022	2021
Année d'assurance 2021	11 056	-
Année d'assurance 2020	681	4 321
Année d'assurance 2019	36	211
Année d'assurance 2018	21	73
Année d'assurance 2017	15	33
Antérieures à 2017	111	200
	11 920	4 838

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 4 milliers de dollars au 31 mars 2022 (2021 : 23 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

##### Fonds d'assurance récolte

	2022	2021
Contributions	137	181
Indemnités versées en trop	66	59
	203	240

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 28 milliers de dollars au 31 mars 2022 (2021 : 0,3 milliers de dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

#### 8. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats pour l'année d'assurance subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 9. Dû à La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2022	2021
Sans intérêt ni modalité de remboursement	61	158
Portant intérêt à des taux variant entre 0,666 % et 0,698 %, échus depuis le 10 juin 2021	-	91 753
	<b>61</b>	<b>91 911</b>

#### 10. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles pour les produits du secteur animal selon le taux de compensation de l'année d'assurance terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. Les versements des compensations finales sont prévus au cours des deux prochains mois. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2022	2021
Solde au début	26 212	70 909
Reprise pour provision excédentaire	-	(74)
Compensations versées non provisionnées	762	-
Compensations versées	(26 974)	(70 835)
Provision de l'exercice	27 544	26 212
Solde à la fin	<b>27 544</b>	<b>26 212</b>

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles  
Fonds d'assurance récolte

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**11. Avoir net (Déficit cumulé)**

Le tableau suivant montre l'évolution de l'avoir net (déficit cumulé) du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE	Excédent (déficit) au 31 mars 2021	Contributions	Compensations	Intérêts Autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2022
Veaux d'embouche	(54 335)	77 862	79 192	630	(56 295)
Bouvillons et bovins d'abattage	(6 185)	16 160	12 630	135	(2 790)
Veaux de grain	1 587	5 989	9 051	62	(1 537)
Porcelets	(18 385)	30 142	144	207	11 406
Porcs	(34 840)	62 518	(1 406)	365	28 719
Agneaux	885	15 933	13 974	75	2 769
Céréales et canola	4 022	29 649	5 988	97	27 586
	(107 251)	238 253	119 573	1 571	9 858

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Bouvillons et bovins d'abattage	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Veaux de grain	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Porcelets	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Porcs	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Agneaux	2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
Céréales et canola	2020	1 <sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles  
Fonds d'assurance récolte

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)**

**12. Revenus de placement**

	2022	2021
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse :		
Revenus nets de placement :		
Revenu fixe	1 242	1 331
Immeubles et infrastructures	46	-
Actions	1 655	2 519
Autres placements	68	253
	<b>3 011</b>	4 103
Gains à la vente de placements :		
Revenu fixe	35	596
Immeubles et infrastructures	1	-
Actions	13 276	11 970
Autres placements	99	-
	<b>13 411</b>	12 566
Plus-value (moins-value) non réalisée :		
Revenu fixe	(3 400)	150
Immeubles et infrastructures	580	-
Actions	(10 598)	21 485
Autres placements	580	(235)
	<b>(12 838)</b>	21 400
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	5	2
	<b>3 589</b>	38 071
Revenu d'intérêts :		
Encaisse	35	14
Comptes client	21	14
	<b>56</b>	28
	<b>3 645</b>	38 099

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 13. Revenus de placement à recevoir

	2022	2021
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	684	736

#### 14. Placements

Le Fonds détient des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse qui sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités de règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2022	2021
Placements à la juste valeur (coût 2022 : 212 millions de dollars; 2021 : 228 millions de dollars)	234 065	263 078
Avance (dû) au fonds général	(42)	52
Revenus de placement courus et à recevoir	342	323
Revenu net à verser au déposant	(682)	(736)
	<b>233 683</b>	<b>262 717</b>

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2022	2021
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	19 964	14 105
Crédit	30 726	11 540
Valeur à court terme	94 780	132 768
	<b>145 470</b>	<b>158 413</b>
Immeubles et infrastructures	10 205	-
Actions	71 188	104 714
Autres placements	7 223	-
	<b>234 086</b>	<b>263 127</b>
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	(21)	(49)
	<b>234 065</b>	<b>263 078</b>



# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 15. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2022	2021
Solde au début	13 049	23 388
Reprise pour provision excédentaire	(47)	-
Indemnités versées non provisionnées	-	851
Indemnités versées	(13 002)	(24 239)
Provision pour indemnités de l'exercice	6 684	13 049
Solde à la fin	6 684	13 049

#### 16. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les entreprises publiques et les organismes contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 6 005 milliers de dollars (2021 : 5 824 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 6 782 milliers de dollars (2021 : 6 929 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

#### 17. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir des Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### Risques financiers

Dans le cours normal de leurs activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à l'encaisse, aux comptes clients, aux revenus de placement à recevoir, aux placements ainsi qu'au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à l'encaisse ou à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer la compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel la même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou si ces débiteurs ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

##### Risques financiers (suite)

##### a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2022, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

##### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2022	2021
Bovine	32 %	53 %
Porcine	61 %	38 %
Agneaux	3 %	7 %
Céréaliers	4 %	2 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

##### Fonds d'assurance récolte

	2022	2021
Céréales	55 %	41 %
Pommes de terre	5 %	12 %
Foin et maïs fourrager	27 %	22 %
Légumes maraîchers	3 %	17 %
Sirop	6 %	4 %
Pommes	3 %	1 %
Autres	1 %	3 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence, réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. Les analyses du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son niveau élevé de capitalisation. Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

##### c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs, sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2022, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	62,0 %	53 %	63 %	73 %
Taux	8,5 %	2 %	9 %	16 %
Crédit	13,1 %	6 %	13 %	20 %
Valeurs à court terme	40,4 %	36 %	41 %	46 %
Immeubles et infrastructures	4,4 %	-	4 %	10 %
Actions	33,1 %	23 %	33 %	43 %
Autres	0,5 %			

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Trois mesures du risque sont analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier;
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que le fonds particulier dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de la période, sont les suivants :

	2022	2021
Risque absolu des portefeuilles réels	8,8 %	9,0 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	8,6 %	8,4 %
Risque actif	1,1 %	1,3 %

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

##### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2022, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 31 % (2021 : 32 %).

##### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est peu exposé au risque de taux d'intérêt. Au 31 mars 2022, le Fonds n'a contracté aucun emprunt auprès de la Société. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds, réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,3 millions de dollars (2021 : 2,6 millions de dollars) du résultat net et global de l'exercice et de l'avoir net.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 19. Risque d'assurance

#### Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique, comme une catastrophe.

#### a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est géré principalement par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les 5 ans.

#### b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue par le programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société détient des stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 19. Risque d'assurance (suite)

##### La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit pour l'année d'assurance 2021 :

Région administrative	2022		2021	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	2,4 %	3,3 %	2,4 %	1,9 %
Bas-Saint-Laurent	11,4 %	11,9 %	11,3 %	18,7 %
Capitale-Nationale	2,8 %	3,1 %	2,9 %	2,3 %
Centre-du-Québec	12,3 %	7,6 %	10,9 %	8,3 %
Chaudière-Appalaches	18,1 %	6,4 %	18,4 %	9,9 %
Côte-Nord	0,3 %	0,8 %	0,1 %	0,1 %
Estrie	8,9 %	8,8 %	6,4 %	1,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,8 %	0,2 %	0,9 %	1,2 %
Lanaudière	4,8 %	6,8 %	4,5 %	10,2 %
Laurentides	2,6 %	3,2 %	2,9 %	2,2 %
Mauricie	4,2 %	4,1 %	3,7 %	6,1 %
Montérégie	22,2 %	22,5 %	26,3 %	28,3 %
Montréal – Laval	0,1 %	0,1 %	-	-
Outaouais	2,6 %	3,8 %	2,8 %	2,1 %
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6,5 %	17,4 %	6,5 %	6,8 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

	2022	2021
Foin et maïs fourrager	25 %	25 %
Céréales	38 %	38 %
Légumes de transformation	3 %	3 %
Légumes maraîchers	12 %	12 %
Pommes de terre	5 %	5 %
Sirop d'érable	7 %	7 %
Autres	10 %	10 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



# Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## Fonds d'assurance récolte

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2022 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

#### 20. Renseignements complémentaires au tableau des flux de trésorerie

##### Fonds d'assurance récolte

	2022	2021
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	21	14
Intérêts et revenus de placements perçus liés aux activités d'investissement	14 710	8 273
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation	6	8
Intérêts versés liés aux activités de financement	24	61

#### 21. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 1 015 milliers de dollars (2021 : 993 milliers de dollars). Ce montant sera indexé de 2 % pour chacune des années subséquentes jusqu'au terme de la convention en mars 2024.

#### 22. Passif éventuel

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, amorcé en 2012, impliquant un groupe de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et les dommages subis en raison, entre autres, des modifications appliquées à la suite de l'étude des coûts de production 2007-2008 pour le secteur porcin en assurance stabilisation et des mesures de redressement qui ont suivies. À ce jour, et suivant le calcul de l'analyse des préjudices communiqué pour chaque demandeur, un montant de 4,5 M\$ serait réclamé à la Société. Le dossier n'est encore qu'aux étapes procédurales. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. À la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.





